

**L'UNIVERSITE STENDHAL  
GRENOBLE III**



## Organisation de l'évaluation

L'évaluation de l'université Stendhal a été placée sous la responsabilité de Jean-Marie **Mayeur** et Jean **Richard**, membres du Comité National d'Evaluation.

Jeanne-Aimée **Taupignon**, chargée de mission, en a assuré la coordination.

Ont participé à l'évaluation :

### - en tant qu'experts

Alain **Bony**, professeur à l'université Lyon II

Jean-Claude **Bouvier**, professeur à l'université de Provence

Sylvain **Menant**, professeur à l'université Paris IV

Christian **Touratier**, professeur à l'université de Provence

Yves **Winkin**, professeur à l'université de Liège

### - au titre du secrétariat général

Armelle **Deloince**, chargée d'études, pour les chiffres-clés

Agnès **Leclère**, pour la gestion des missions

Marie-Noëlle **Soudit**, pour la présentation du rapport

André **Staropoli**, secrétaire général

Les missions ont eu lieu en novembre et décembre 1993. Le Comité National d'Evaluation a approuvé le rapport en mars 1994.

Le Comité remercie les experts qui lui ont apporté leur concours. Il rappelle que ce rapport relève de sa seule responsabilité.



# **L'université Stendhal-Grenoble III**

## **Table des matières**

<b>Les chiffres-clés</b>	<b>7</b>
I    L'université dans sa région, 9	
II   Les effectifs étudiants, 10	
III  Les enseignements, 11	
IV   La recherche, 12	
V    Les personnels enseignants, 13	
VI   Les personnels administratifs et de service, 14	
VII  Eléments financiers, 15	
<b>Présentation générale de l'université</b>	<b>17</b>
I    Le gouvernement de l'université, 19	
II   Les personnels, 23	
III  Les moyens, 26	
IV   Les ressources et les dépenses, 28	
V    Les services, 30	
VI   Les étudiants, 36	
VII  Les formations, 38	
VIII La recherche, 42	
IX   L'université et son environnement, 46	
<b>Les composantes de l'université</b>	<b>51</b>
I    Le secteur des langues, 53	
II   L'UFR de Lettres classiques et modernes, 69	
III  L'UFR des Sciences de la communication, 76	
IV   L'UFR des Sciences du langage, 81	
V    Le Centre universitaire d'études françaises (CUEF), 85	
<b>Conclusions et recommandations</b>	<b>91</b>
<b>Postface : réponse du Président</b>	<b>97</b>



**L'université Stendhal - Grenoble III**

---

**LES CHIFFRES-CLES**

---

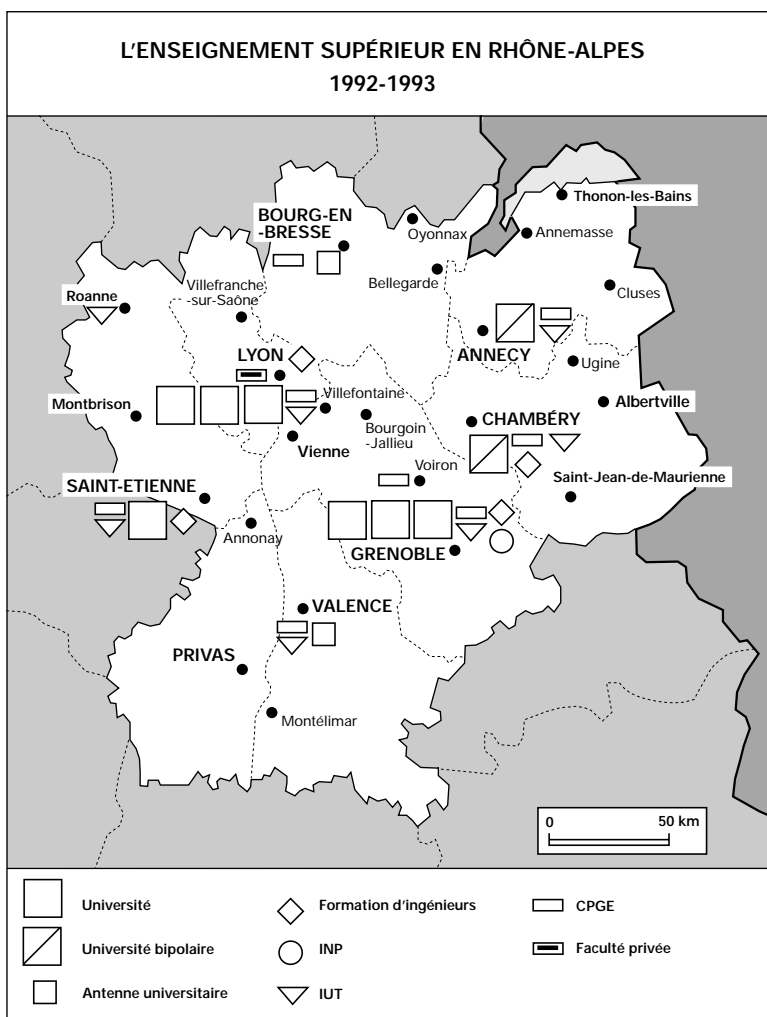




# I - L'université dans sa région

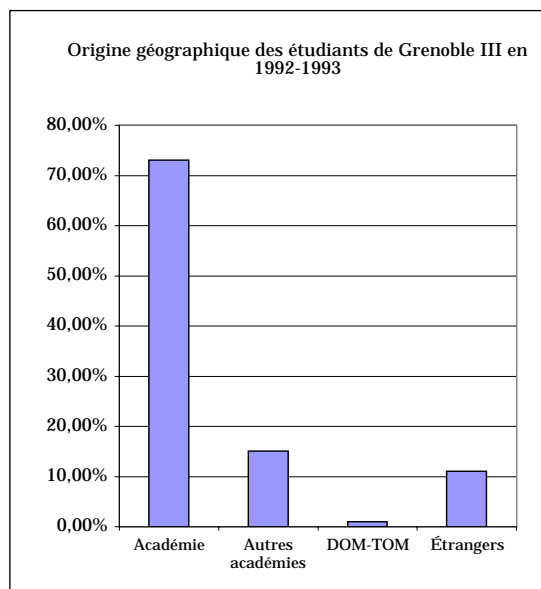
Recensement 1990	Population totale	Moins de 25 ans	15 - 24 ans scolarisés	Taux d'accès au bac (1992)
Région Rhône-Alpes	5 350 800	34,9%	60,0%	61,1%
Académie de Grenoble	2 624 500			62,7%
France métropolitaine	56 615 400	34,0%	59,4%	60,6%

1992-1993	Effectifs dans l'ens. sup.	dont universités	dont Grenoble III
Région Rhône-Alpes	197 223	130 047	65,9%
Académie de Grenoble	76 398	54 767	71,7%
France métropolitaine	1 951 994	1 296 459	66,4%



Source : DPDU, IMAGEO / CNRS.

CNE 1994



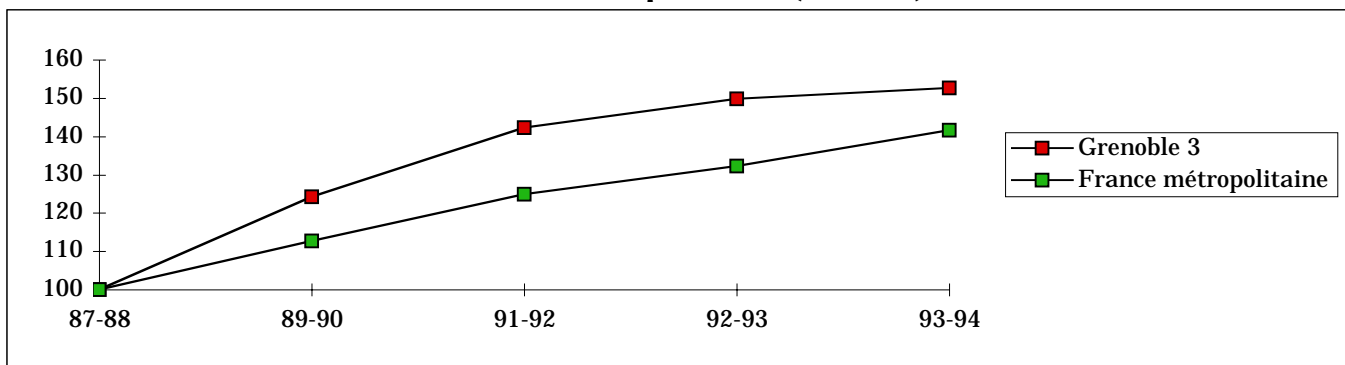
L'académie de Grenoble comprend :

- 4 universités :
  - . Joseph Fourier, Grenoble I (sciences, santé)
  - . Pierre Mendès France, Grenoble II (sciences humaines, droit, économie)
  - . **Stendhal, Grenoble III (lettres, langues, communication)**
  - . Savoie, Chambéry-Annecy (pluridisciplinaire, hors santé)
- 1 institut national polytechnique (INPG)

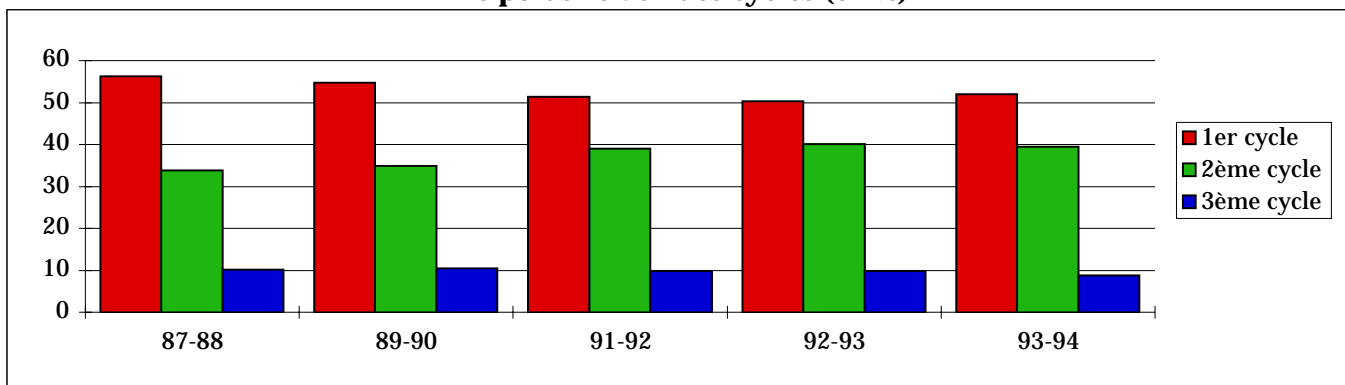
## II - Les effectifs étudiants (inscriptions administratives, hors IUT)

	87-88	89-90	91-92	92-93	93-94	Tx accroissement
<b>1er cycle</b>	2427	2941	3159	3256	3423	41,04%
<b>2ème cycle</b>	1460	1872	2392	2589	2600	78,08%
<b>3ème cycle</b>	436	561	603	629	574	31,65%
<b>Total</b>	4323	5374	6154	6474	6597	52,60%

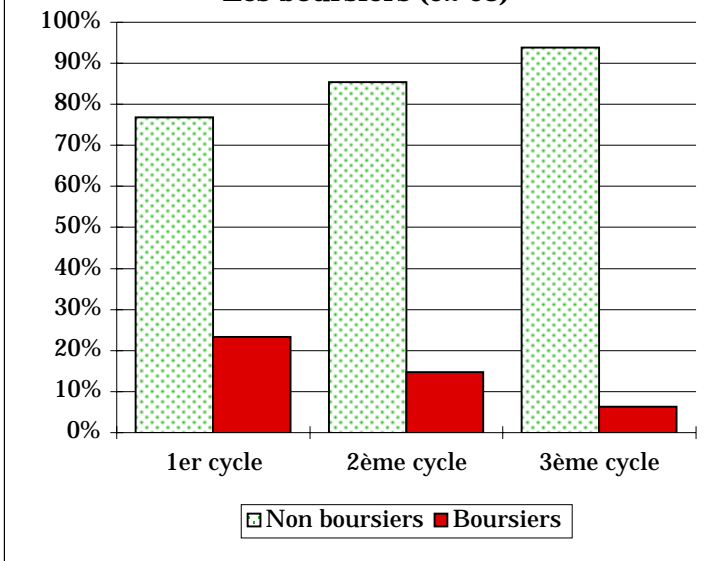
Évolution depuis 87-88 (base 100)



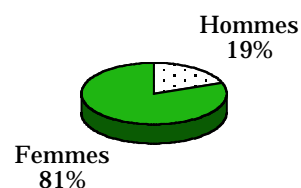
Le poids relatif des cycles (en %)



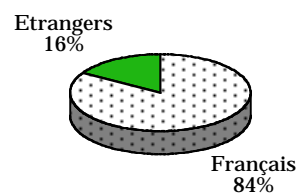
Les boursiers (92-93)



Effectif 93-94



Nationalité



### III - Les enseignements

#### III - 1 Nombre d'inscrits pédagogiques en 1993-1994

Formations habilitées	1er cycle	2ème cycle	3ème cycle	Total
UFR Langues et civilisations étrangères*	1964	1186	188	<b>3338</b>
UFR Lettres classiques et modernes	602	494	143	<b>1239</b>
UFR Sciences de la communication		69	112	<b>181</b>
IUP Sciences de la communication	39	100		<b>139</b>
UFR Sciences du langage		687	111	<b>798</b>
Centre de Valence	419			<b>419</b>
<b>Total</b>	<b>3024</b>	<b>2536</b>	<b>554</b>	<b>6114</b>

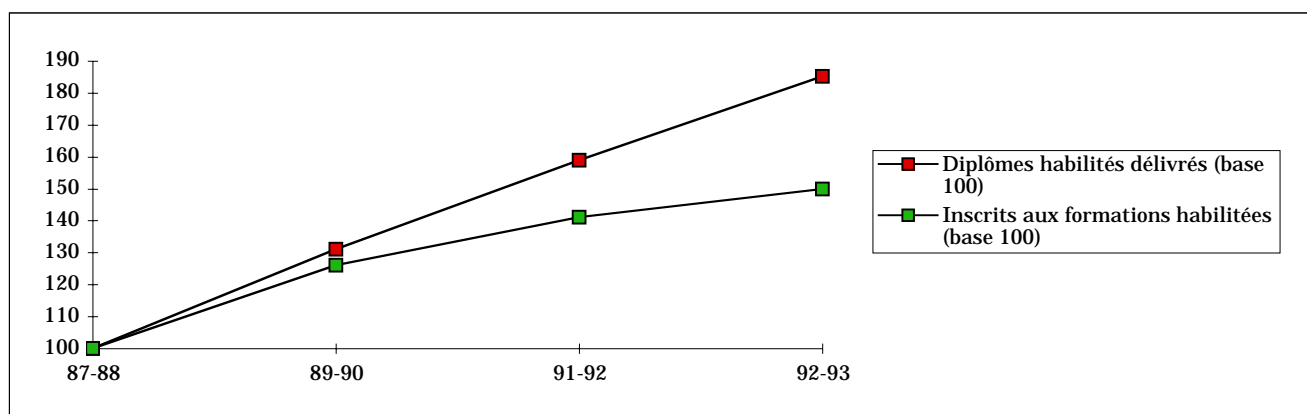
\* Cette UFR est maintenant partagée en 2 : UFR Langues-LEA et UFR Études anglophones

Diplômes d'université	1er cycle	2ème cycle	3ème cycle	Total
UFR Langues et civilisations étrangères	375	57	2	<b>434</b>
UFR Lettres classiques et modernes	15		7	<b>22</b>
UFR Sciences de la communication	12	10	12	<b>34</b>
UFR Sciences du langage	237	350	9	<b>596</b>
<b>Total</b>	<b>639</b>	<b>417</b>	<b>30</b>	<b>1086</b>

#### III - 2 Diplômes habilités délivrés en 1992-1993

	Lettres, Langues, Sciences humaines
DEUG	747
DEUST Communication	18
DEUP	41
<b>Total 1er cycle</b>	<b>806</b>
Licence	615
Licence IUP	44
Maîtrise	401
MST Communication	42
<b>Total 2nd cycle</b>	<b>1102</b>
Bac + 5	184
<b>Total</b>	<b>2092</b>

#### III - 3 Évolution comparée des inscrits à l'université et des diplômes délivrés



**III - 4 Les inscrits en troisième cycle par types de diplômes (1993-1994)**

	<b>DEA</b>	<b>DESS</b>	<b>DSR * (DU)</b>	<b>Total</b>
Inscriptions	213	11	30	254
pédagogiques	83,9%	4,3%	11,8%	100,0%

\* Diplôme supérieur de recherche

**III - 5 La formation par la recherche (1993-1994)**

Inscriptions administratives	<b>Lettres, Langues, Sciences humaines</b>
Inscrits en maîtrise	1071
Inscrits en DEA	209
Inscrits en doctorat	316

**III - 6 La formation continue**

	<b>Nombre d'heures stagiaires</b>	<b>Volume financier (en F)</b>	<b>Nb de stagiaires en formation</b>	<b>Coût heure stagiaire (en F)</b>
<b>1987</b>	87 500	2 227 000	1 414	1 575
<b>1989</b>	83 645	3 022 000	1 220	2 477
<b>1991</b>	60 420	2 953 000	1 247	2 368
<b>1992</b>	54 288	3 084 000	1 216	2 536

Bilan 1993 non établi à ce jour (03/03/94)

**IV - La recherche****IV - 1 Les effectifs des équipes de recherche**

<b>1993-1994</b>	<b>Nombre d'équipes</b>	<b>Enseignants- chercheurs</b>	<b>Chercheurs</b>	<b>ATER, ALER Moniteurs</b>	<b>ITA ATOS</b>
Equipes d'accueil	7	141	20	16	12,3
Jeunes équipes	2	18		1	
Equipes recommandées					
Unités associées CNRS	3	18	6	7	3
Equipes universitaires	9	25	4	2	
Programme multiformation	2				3,5
Ecoles doctorales	1				

## IV - 2 Répartition des équipes par UFR

1993-1994	Equipes d'accueil	Jeunes équipes	U A CNRS	Equipes universitaires	Total
UFR Langues et civilisations étrangères	2	1	1		4
UFR Lettres classiques et modernes	1	1	1	9	12
UFR Sciences du langage	2		1		3
UFR Sciences de la communication	2				2
<b>Total</b>	<b>7*</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>9</b>	<b>21</b>

\* 3 équipes d'accueil regroupent chacune plusieurs centres de recherche :

- UFR Langues :

. Groupe d'études et de recherches sur la culture italienne (GERCI) qui regroupe 2 centres (CERCIC et HURBI)

. Institut des langues et cultures de l'Europe (ILCE) qui regroupe 5 centres (CREA, CERAAC, CERHIUS, GERF, Études slaves)

- UFR Sciences du langage :

. Laboratoire de recherches en linguistique et didactique des langues étrangères et maternelles (LIDILEM) qui regroupe 6 centres (CDL, IVEL, CEDIFLEG, COVAREC, LINGAF, METAGRAM)

## V - Les personnels enseignants (en 1993)

### V - 1 Les effectifs

	Droit, Économie, Gestion	Lettres, Langues, Sc. humaines et sociales	Sciences (informatique + EPS)	Total
<b>Professeurs</b>		63		<b>63</b>
<b>Maîtres de conférences</b>	3	123	4	<b>130</b>
<b>Assistants</b>		9		<b>9</b>
<b>Second degré</b>	5	39	6	<b>50</b>
<b>Lecteurs, maîtres de langues</b>		23		<b>23</b>
<b>ATER, ALER, moniteurs</b>		35		<b>35</b>
<b>Crédits PAST (mi-temps)</b>		7		<b>7</b>
<b>Professeurs associés</b>		1		<b>1</b>
<b>Total</b>	<b>8</b>	<b>296,5</b>	<b>10</b>	<b>314,5</b>

### V - 2 Structure du corps

<b>Rang A</b>		21,2%*		<b>20,0%</b>
<b>Second degré</b>	62,5%	13,2%	60,0%	<b>15,9%</b>
<b>ATER, ALER, moniteurs</b>		11,8%		<b>11,1%</b>

\* La moyenne nationale pour les lettres et sciences humaines est de :

rang A : 19,2%

second degré : 31,9%

ATER, ALER, moniteurs : 9,4%

## VI - Les personnels administratifs et de service (1993-1994)

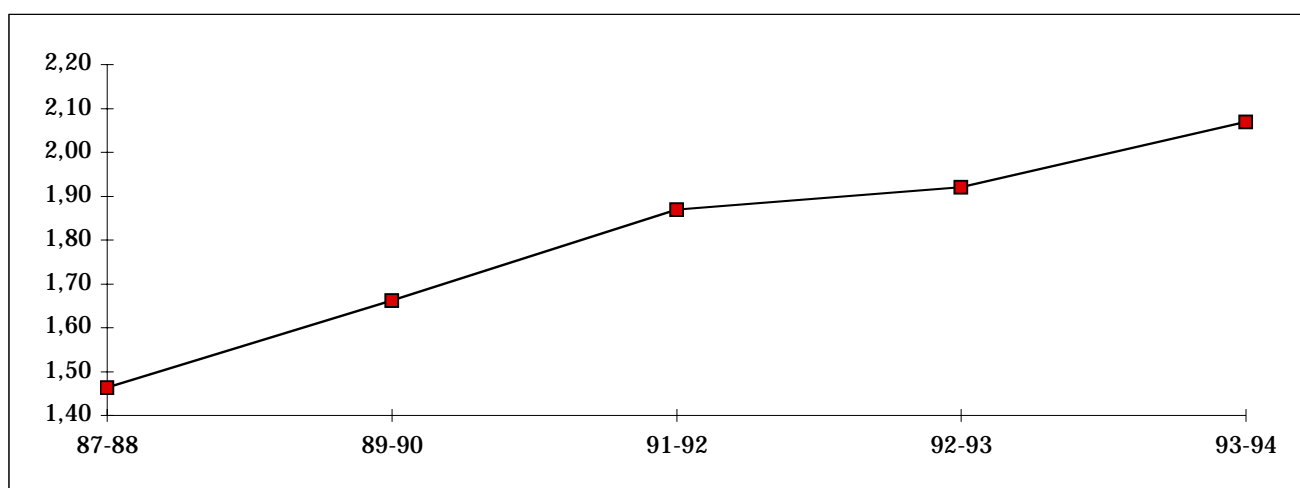
### VI - 1 Les effectifs (Emplois État et sur ressources propres)

Affectations	Catégories				Dont	
	A	B	C et D	Total	Rang A	Emplois sur RP
Services centraux	9,8	9,1	48,2	67,1	14,6%	2,3%
Composantes	2,5	4,5	22	29	8,6%	3,4%
Services interuniversitaires	2		18,3	20,3	9,9%	
Bibliothèque(s)	3	2	1,5	6,5	46,2%	
Départements et autres services communs	6,4	6,3	7,9	20,6	31,1%	
Centres de recherche	5,5	0,5	2,8	8,8	62,5%	11,4%
<b>Total</b>	<b>29,2</b>	<b>22,4</b>	<b>100,7</b>	<b>152,3</b>	<b>19,2%</b>	<b>2,6%</b>

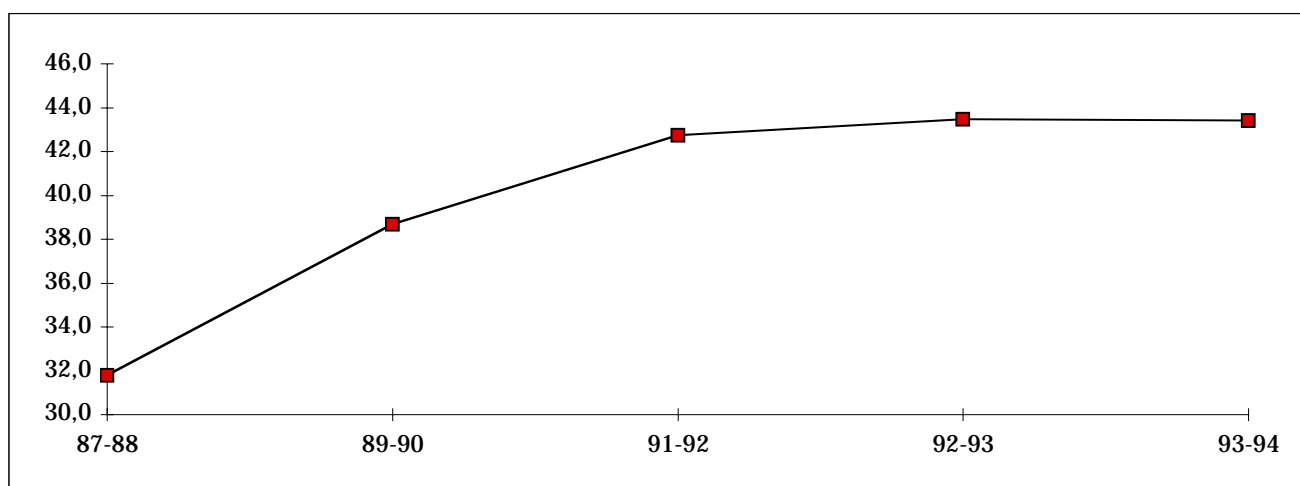
Emplois dans les services centraux : 44,1%

Présence dans la recherche : 5,8%

### VI - 2 Évolution du ratio nombre d'emplois d'enseignants / nombre d'emplois



### VI - 3 Évolution du ratio nombre d'étudiants / nombre d'emplois IATOS



## VII - Éléments financiers

### VII - 1 Les ressources en 1992 (budget Université)

	<b>Milliers de francs</b>	<b>Parts du total</b>
<b>Ressources affectées</b>	4 290	11,3%
<b>Droits d'inscription</b>	3 295	8,7%
<b>Subvention de l'Etat (hors salaires)</b>	17 567	46,4%
<b>Dotations des collectivités locales</b>	1 576	4,2%
<b>Subventions d'autres organismes publics</b>	2 747	7,3%
<b>Autres ressources propres</b>	8 369	22,1%
<b>Total des ressources</b>	<b>37 844</b>	<b>100,0%</b>

### VII - 2 Les dépenses en 1992 (hors salaires)

	<b>Milliers de francs</b>	<b>Parts du total</b>
<b>Infrastructure</b>	15 670	69,4%
<b>Autres charges isolées</b>	2 342	10,4%
<b>Charges non isolées</b>	91	0,4%
<b>Heures complémentaires</b>	4 472	19,8%
<b>Total des dépenses</b>	<b>22 575</b>	<b>100,0%</b>





**L'université Stendhal - Grenoble III**

---

**PRESENTATION GENERALE DE L'UNIVERSITE**

---



# I - Le gouvernement de l'université

## 1 - Organisation et structures

Issue, en 1970, de l'éclatement de l'ancienne faculté des Lettres et sciences humaines de Grenoble, l'université Stendhal regroupe les Lettres et les Langues. Les Sciences humaines ont, quant à elles, été réunies aux Sciences sociales au sein de l'université Pierre Mendès France (Grenoble II). Grenoble III compte aujourd'hui 5 UFR :

- l'UFR de Langues, littératures et civilisations étrangères,
- l'UFR de Langue, littérature et civilisation anglaises et anglo-américaines,
- l'UFR de Lettres classiques et modernes,
- l'UFR des Sciences de la communication,
- l'UFR des Sciences du langage.

Des efforts ont, sans conteste, été faits les années précédentes et sont poursuivis avec détermination pour élargir un peu le champ disciplinaire de départ et donner à l'université de nouvelles perspectives de développement. Ainsi, un important secteur d'Information-Communication a été créé, qui débouche aujourd'hui sur un IUP, une MST Juristes et économistes trilingues a été mise en place conjointement avec Grenoble II et un ambitieux projet de Maison des langues interuniversitaire est en cours de réalisation.

On voit par là déjà que l'université Stendhal a eu le souci de sortir de l'isolement relatif dans lequel elle se trouvait, en misant sur la coopération avec les autres universités grenobloises, particulièrement Grenoble II. Cette tendance a été naturellement renforcée à l'occasion de la préparation du contrat d'établissement et surtout du schéma Université 2000, comme on le verra ci-dessous. Incontestablement, l'image de marque de Grenoble III s'en est trouvée améliorée - ce qui ne veut pas dire que tout soit parfait - et l'université davantage intégrée à l'ensemble de la communauté universitaire grenobloise - ce qui ne veut pas dire qu'il n'y ait pas de problèmes de relations interuniversitaires.

D'une façon générale, le gouvernement de l'université a connu de grands progrès depuis quelques années, et particulièrement depuis l'entrée en fonction du président actuel. Il y a un président qui préside, appuyé sur une "équipe présidentielle" homogène et compétente et une administration solide. La mise en conformité des statuts avec la loi de 1984 ayant été opérée juste avant l'élection du nouveau président de l'université en 1988, la nouvelle équipe s'est efforcée de clarifier le fonctionnement de certaines structures existantes, par exemple celles du Centre universitaire d'études françaises (CUEF) ou, plus récemment, celles de l'UFR de langues, qui vient d'être scindée en deux UFR, et de modifier les comportements de façon à ce que les activités des parties, UFR ou services communs, soient vraiment insérées dans une politique globale de l'université. Malgré d'inévitables pesanteurs, les UFR et les services ont, selon toute apparence, accepté de jouer loyalement ce jeu, dont ils devaient être, ils l'ont compris, les bénéficiaires.

### Quelques réflexions sur l'organigramme

L'équipe présidentielle, le *Cabinet*, est l'instance qui manifeste le mieux la volonté de recentrage et l'esprit de collégialité. Composée du président, des trois vice-présidents, de trois chargés de mission (aux affaires pédagogiques, à la formation continue, à la communication), elle se réunit régulièrement (deux fois par mois) avec le secrétaire général, la secrétaire générale adjointe et l'agent comptable, pour aider le président dans ses tâches quotidiennes de direction de l'université et assurer la coordination entre la présidence, les services centraux et les composantes. Elle est distincte du *bureau* de l'université qui, composé du président, des vice-présidents, de deux enseignants (dont un professeur), deux étudiants, un IATOS, auxquels se joignent, avec voix

consultative, les directeurs d'UFR, se réunit moins souvent et se présente surtout comme un lieu de réflexion, où sont notamment préparées les séances du conseil d'administration.

La volonté de recentrage est aussi affirmée dans l'organisation du *secrétariat général*, animé par un secrétaire général et une secrétaire générale adjointe plus particulièrement chargée des relations avec les services de la scolarité et du personnel et de l'administration de la recherche. Ils travaillent l'un et l'autre en relation étroite avec le président et son équipe, d'une façon qui paraît efficace.

Une place importante est accordée avec raison à la *communication interne*, qui semble avoir été négligée auparavant. C'est ainsi qu'en septembre 1993, un chargé de mission enseignant chargé de la communication a été nommé, qui a en particulier la responsabilité de la publication du journal de l'université créé en 1989, *La Gazette*, et qui est rattaché à la présidence. Mais ses moyens sont assez faibles : il s'appuie sur un service, le "service d'information" (une personne) qui a également d'autres tâches : documentation administrative, revue de presse... Même si la communication interne est une priorité nécessaire, elle doit être complétée par la *communication externe*. Le président s'emploie depuis le début de son mandat à redresser l'image de l'université à l'extérieur ; une plaquette en quadrichromie a été éditée ; le chargé de mission s'est vu également confié les relations avec l'extérieur ; un plan de communication avec les collectivités locales et la presse, notamment, est en projet. Il faut souhaiter que cette nouvelle entreprise porte des fruits et qu'un grand service de communication unifié soit ainsi mis en place.

La nouvelle équipe a eu le mérite de donner des statuts aux services communs de l'université, qui existaient d'une façon plus ou moins organisée auparavant. Actuellement, huit services communs existent, d'importance assez diverse, comme on le verra plus loin. Il s'agit :

- du Centre universitaire de formation d'enseignants et de formateurs (CUFOREF),
- du service de formation continue,
- du Service commun audio-visuel (SCAV),
- du Service de gestion documentaire (SGD),
- du Service universitaire des activités physiques et sportives (SUAPS),
- du Centre universitaire d'études françaises (CUEF),
- du Département d'informatique pédagogique,
- de l'Espace Recherche et Publications.

On peut s'étonner de l'absence d'un service commun de télé-enseignement dans cette université de lettres et langues, qui a certainement un nombre non négligeable d'étudiants obligés de subvenir à leurs besoins et ayant donc des difficultés pour suivre des enseignements d'une façon régulière. Les conventions passées avec le CNED ne devraient pas dispenser de la création, à terme, d'un tel service.

### **Les statuts**

Il paraît normal que les directeurs d'UFR aient voix consultative au sein du bureau (article 36). La représentation des enseignants au CEVU et au CA est faite exclusivement sur la base des UFR. Selon les responsables, cette disposition ne suscite pas actuellement de difficultés et permet de parvenir à un consensus. Elle n'est peut-être pas favorable à un rééquilibrage éventuel entre les disciplines.

### **Le fonctionnement des conseils**

Cette particularité mise à part, le fonctionnement des conseils est classique. Outre le bureau, dont il a été déjà question, la *Commission d'évaluation des moyens*, composée d'élus du CA et du CEVU, est une structure de préparation des séances du CA, pour le budget et les emplois notamment. En 1993, pour la première fois, une réunion de directeurs d'UFR a eu lieu entre la commission d'évaluation et le CA, pour étudier la question des emplois, mais elle n'a proposé aucun classement.

Comme dans beaucoup d'universités, le CEVU s'occupe beaucoup plus des études (débat sur le développement des filières, la rénovation pédagogique des 1er et 2e cycles...) que de la vie étudiante. On invoque le petit nombre d'étudiants présents aux séances, mais la vraie raison est qu'il existe actuellement une commission sociale de la vie étudiante, qui semble faire double emploi avec le CEVU. Il semblerait opportun de la faire disparaître, ou du moins d'en redéfinir les objectifs, si l'on veut que le CEVU assume pleinement ses responsabilités, comme paraît le souhaiter la vice-présidente du CEVU.

## 2 - La politique générale de développement

Le **contrat quadriennal d'établissement**, dont la préparation a fait l'objet d'une large concertation, a été signé en juin 1991. De l'avis de tous les responsables, ce contrat a déjà été bénéfique pour l'université.

Il lui a permis d'obtenir les moyens nécessaires pour faire face aux conséquences de la croissance de ces dernières années et mettre en oeuvre une indispensable modernisation : ainsi, sur les 50 emplois d'enseignants prévus au Quadriennal se terminant en 1994 (dont 8 au titre de la délocalisation à Valence et 2 pour la Maison des langues), 39 sont à ce jour acquis (mais 2 postes ont été supprimés) ; de même, un effort important a été réalisé dans le domaine de la documentation et des équipements audiovisuels et informatiques.

Il a surtout été l'occasion, pour l'université, de définir et de faire reconnaître les grands axes de sa politique de développement :

1) *la diversification de ses filières, en particulier la création de filières professionnelles* : un DESS Traduction spécialisée-Production de textes multilingues, créé en 1992 ; un IUP en Information-Communication, créé à la rentrée 1993 ;

2) *l'amélioration de l'accueil et de l'orientation des étudiants*. Un système ingénieux de signalisation a été mis en place dans les bâtiments et entre les bâtiments, après étude par un cabinet de consultants. Le processus d'inscription a été rationalisé d'une façon qui, on le verra, paraît heureuse.

Dans le cadre du contrat, l'université a pu mettre au point un système de tutorat en langues. Auparavant, les deux années précédentes, l'université avait élaboré, grâce à une subvention de la Région, des tests informatisés de langues destinés aux lycéens qui souhaitaient faire des études de langues. Ces tests ont été offerts, pour la première fois, aux étudiants, en avril-mai 1993. Le tutorat a ainsi pour objet d'aider ceux pour lesquels les tests ont fait apparaître des besoins particuliers. Expérimenté dès le 2ème semestre de l'année 1991-1992, pour l'anglais seulement, il a été élargi, en 1992-1993, à d'autres langues : 203 h en anglais, 28 h en allemand, 155 h en espagnol, 90 h en italien. En principe réservé à des étudiants titulaires de la maîtrise, le tutorat a aussi été assuré par des enseignants, ce qui pourrait indiquer que sous la forme du tutorat puissent intervenir de véritables enseignements. Il paraît souhaitable qu'à l'avenir ces tuteurs soient exclusivement des étudiants, comme cela est prévu pour 1993-1994, et également qu'ils puissent entrer en fonction au cours du premier semestre de l'année, de façon à pouvoir jouer plus pleinement un rôle d'aide à l'insertion dans l'université et à une éventuelle réorientation.

3) *la participation à de grands programmes transversaux communs à toutes les universités grenobloises*. On en citera trois, d'inégale importance :

. l'Observatoire universitaire régional de l'insertion professionnelle (OURIP) qui, créé avant le contrat, en 1988, pour l'ensemble des universités de la région Rhône-Alpes, a été renforcé par les dispositions du contrat. Ce dernier prévoit, en effet, que le SIO de Grenoble III participera aux activités de l'OURIP en devenant un observatoire d'évaluation de l'université Stendhal ;

. le Service interétablissement de coopération documentaire commun à Grenoble II et Grenoble III, qui est rattaché à Grenoble II. Il a eu bien du mal à se mettre en place, puisqu'il a fallu attendre juillet 1993 pour qu'ait lieu la première réunion de son conseil de gestion ;

. le Pôle universitaire et scientifique européen de Grenoble, dont Grenoble III est membre à

part entière. Deux grandes actions, en dehors de la recherche, témoignent de la participation active de Grenoble III à ce Pôle : l'animation de la vie culturelle de l'ensemble du campus, qui sera facilitée par la transformation, en cours, dans le cadre du contrat, d'un amphithéâtre, afin qu'il soit utilisable en salle de spectacle, et surtout la création de la Maison des langues.

Cette **Maison des langues**, dont le projet a été conçu par Grenoble III, est devenue un projet commun à l'ensemble du Pôle ; l'université Stendhal en est l'opérateur. Elle suscite de grands espoirs car elle devrait contribuer à résoudre les problèmes que pose le nécessaire développement de la pratique des langues dans toutes les filières de l'enseignement supérieur. Elle se voudrait un lieu d'apprentissage et de certification des langues et cultures étrangères pour les étudiants, les IATOS, les enseignants chercheurs ou les chercheurs non-spécialistes, qui répondrait à des besoins très divers, en formation initiale et continue, serait ouvert sur le plurilinguisme et mettrait en oeuvre des technologies et des pédagogies nouvelles en accordant une grande place aux méthodes de l'autoformation guidée. Elle serait également un lieu d'expérimentation et de recherche, dans le domaine de la didactique des langues, pour les spécialistes d'autres disciplines et un lieu de formation de formateurs.

Actuellement, ce projet est en cours de réalisation : le bâtiment prévu a déjà fait l'objet d'un concours d'architecte et la construction devrait commencer au printemps 1994. Le centre d'auto-apprentissage, pièce maîtresse de l'ensemble, sera préparé en 1994, pour être opérationnel à la rentrée 1995. Il est essentiel que cette opération réussisse, car, première en son genre en France, elle a, en quelque sorte, pour le Ministère, une valeur d'exemple.

Il est donc indispensable qu'elle reçoive les moyens de fonctionnement demandés, notamment les emplois d'enseignants et d'IATOS. Il importe aussi que la question des relations avec les autres membres du Pôle européen soit complètement réglée. En principe, dans les documents officiels (contrat passé entre le Ministère et le Pôle européen, contrat de Grenoble III, ou encore statuts de la future Maison adoptés en juin 1993 par le conseil d'orientation provisoire de la Maison des langues), les choses sont claires : cette Maison des langues est un service interuniversitaire, rattaché à Grenoble III, qui doit fonctionner comme une "tête de réseau". Elle doit donc assurer "ses missions en collaboration avec les autres lieux d'enseignement des langues des quatre établissements universitaires grenoblois" (article 2 des statuts). Mais des incertitudes existent actuellement, semble-t-il, sur la forme et le degré de participation des universités autres que Grenoble III. Ces établissements souhaitent, ce qui paraît légitime, conserver et développer leurs propres centres de langues, qui sont parfois importants. Pour qu'ils participent pleinement à cette Maison et apportent leur contribution à son fonctionnement, les prestations qu'elle offre doivent leur apparaître comme un complément indispensable aux enseignements qu'ils assurent eux-mêmes et non comme des formations concurrentes. Comme cela est dit dans le texte du contrat du Pôle européen, il faut trouver "une articulation pertinente entre la Maison des langues et l'ensemble des dispositifs d'enseignement des langues fonctionnant dans les universités", ce qui "permettra de valoriser et de mettre à disposition l'ensemble des compétences scientifiques existant sur le site". Pour dissiper tout malentendu, il paraît nécessaire que Grenoble III précise nettement, dans un document à destination des établissements partenaires, les spécificités de la Maison des langues et en négocie la réalisation avec eux : en particulier, accès à la formation dans des langues "moins enseignées", formation de formateurs en langue pour non-spécialistes, recherche et valorisation de la recherche, ouverture sur la cité...

**La délocalisation d'enseignements de langues et lettres à Valence** est, elle aussi, une entreprise interuniversitaire. Cette délocalisation a commencé dès 1989, et se trouve intégrée au contrat de Grenoble III. En 1992-1993, le nombre total des étudiants inscrits au Centre de lettres et langues de Valence était de 359, soit :

- en 1ère année 240 (151 en lettres modernes, 24 en LEA anglais-allemand, 65 en LEA anglais-espagnol) ;
- en 2ème année 119 (103 en lettres modernes, 16 en LEA anglais-espagnol).

Le bilan provisoire que l'on peut faire au bout de trois ans de fonctionnement est assez contrasté :

- il y a eu, jusqu'à maintenant, des difficultés dues aux conditions de démarrage : si le nombre des emplois d'enseignants et des heures complémentaires (2 500 h) mis à disposition de l'opération est satisfaisant (12 emplois à temps plein, 21 intervenants extérieurs en 1992-1993) et si la motivation des divers enseignants paraît forte, les locaux ont été jusqu'à maintenant insuffisants, car la croissance des effectifs a été supérieure à ce qu'on avait envisagé. Les nouveaux locaux prévus par le département et la ville, sur le site de La Tour Maubourg, qui sera commun à Grenoble II (sciences économiques) et à Grenoble III, devraient permettre de développer les lettres et les langues. La cohabitation avec Grenoble II permettra aussi, peut-être, de résoudre le problème des besoins en personnel administratif et technique : actuellement un seul IATOS et un assistant-ingénieur documentaliste pour la bibliothèque mixte IUFM-Grenoble III, ce qui est à l'évidence insuffisant ;

- d'un point de vue pédagogique, la délocalisation semble un succès relatif. Le taux d'abandon en cours d'année est faible : en 1992-1993, il a été de 8% en 1ère année de lettres modernes (16% à Grenoble), de 0% en LEA anglais-allemand (20% à Grenoble), de 4,6% en LEA anglais-espagnol (23,3% à Grenoble). Mais, si à la fin de la première année, le taux de réussite est de 71% par rapport aux inscrits, en lettres modernes (51,3% à Grenoble), il est seulement de 42% en LEA anglais-allemand et de 40% en LEA anglais-espagnol, ce qui est assez proche des scores grenoblois (49,6 et 42,3%). Il y a là un problème d'orientation en LEA qui devra faire l'objet d'un examen attentif.

Le 10 novembre 1993, le Ministère a donné son accord à un certain nombre de propositions concernant la révision du contrat à mi-parcours. D'une façon générale, il s'agit de renforcer les orientations déjà prises : la délocalisation à Valence, les filières professionnelles, telles que l'IUP ou le projet d'un diplôme d'ingénieur en sciences et techniques de la communication qui serait préparé d'une façon conjointe avec l'INP de Grenoble et qui donne d'ores et déjà lieu à l'organisation d'un diplôme supérieur de niveau bac + 5, en formation continue, l'accueil et l'orientation des étudiants, avec notamment une extension du tutorat et des tests de langues informatisés à destination des futurs bacheliers, la documentation, la Maison des langues... Un accent particulier a été mis sur la formation continue des IATOS, ainsi que sur la modernisation de la gestion : câblage des bâtiments et extension des applications informatiques, meilleure utilisation des locaux dans le cadre du schéma Université 2000.

Bien qu'au dire des responsables, les relations avec les autres universités soient excellentes et que les discussions interuniversitaires pour l'élaboration du schéma Université 2000 et pour le Pôle européen aient apporté beaucoup à Grenoble III, l'absence de l'histoire et de la philosophie à l'université Stendhal est ressentie comme une anomalie et, d'une certaine façon, comme un handicap. Même si les enseignants des deux universités coopèrent, ce que rendent aisé la proximité géographique et les liens personnels, des efforts devraient être faits pour une meilleure coopération pédagogique entre les deux universités : les travaux actuels sur la rénovation des premier et second cycles en sont l'occasion.

## **II - Les personnels**

### **1 - Les enseignants**

#### **L'encadrement et la politique de l'université en matière d'emplois**

En 1993, l'université Stendhal dispose de 287 emplois d'enseignants :

- 58 professeurs ;
- 125 maîtres de conférences ;
- 9 assistants ;
- 46 enseignants détachés du second degré ;
- 23 lecteurs ou maîtres de langues ;

- 23 emplois de jouvence, 2 PAST ;
- 1 professeur associé (sur poste spécifique).

Toutes catégories confondues, le taux d'encadrement peut être considéré comme satisfaisant. En 1992-1993, il est de 22,6 étudiants pour un enseignant, si l'on considère les 6 474 inscrits administratifs à des formations habilitées ou non habilitées. Ce taux s'est sensiblement amélioré depuis trois ans, puisqu'il était de 23,3 en 1989-1990 et de 22,9 en 1991-1992.

Mais ces chiffres ne rendent pas compte des disparités qui existent entre les disciplines. L'équipe présidentielle, consciente de ces déséquilibres, a tenté de les enrayer par les 34 créations d'emplois déjà obtenues au titre du contrat d'établissement. Elles concernent, en effet, principalement les langues et le domaine d'application de LEA (sciences sociales), à Grenoble aussi bien qu'à Valence, également le secteur Information-Communication, déficitaire et en expansion. Ainsi, sur 39,5 emplois créés de 1991 à 1993, 15 ont été créés en langues, 6,5 en information-communication, 4 dans les secteurs d'application de LEA (sciences économiques et gestion), 4 en sciences du langage (1 pour le FLE, 1 pour Valence, 1 pour la Maison des langues, 1 directeur d'études IUFM).

Les autres emplois relèvent de la Littérature française et comparée (4, dont 1 pour Valence), des Lettres (4, dont 2 directeurs d'études IUFM), des Sciences de l'éducation (1), des Activités physiques et sportives (1).

Ces choix sont cohérents et estimables. On peut, néanmoins, s'étonner que la tentative de rééquilibrage se fasse uniquement sur les créations d'emplois, non sur les emplois vacants. A l'occasion de départs à la retraite, le redéploiement de certains emplois de lettres, modernes ou classiques, devrait être envisagé dans les années à venir, sous réserve du maintien de la qualité de l'enseignement dans ces disciplines.

Les emplois devenus vacants gardent donc leur affectation, d'une façon quasi systématique. Certains d'entre eux restent vacants pendant toute l'année universitaire, pour des raisons diverses : mutation d'enseignants, nomination de MC sur des emplois de PR, volonté délibérée de l'université, absence de proposition de la commission de spécialistes. Il semble qu'en 1992-1993, 27 emplois soient restés vacants. En 1993-1994, ce chiffre s'élève à 37 emplois. D'une façon générale, on a renoncé à l'idée d'utiliser ces emplois vacants en heures complémentaires : deux cas seulement cette année. Le plus souvent, on recrute des ATER : 23 en 1992-1993, 27 en 1993-1994, ce qui est un excellent moyen de favoriser la jouvence, même si ces postes sont, par définition, très précaires. Il est rare que l'on profite de ces emplois vacants pour faire venir, comme invités ou associés, des enseignants étrangers : un cas seulement en 1992-1993, trois en 1993-1994. Dans une université où les relations internationales sont si développées, cette pratique mériterait, semble-t-il, d'être encouragée.

Quand elles recrutent, les commissions de spécialistes semblent faire, en ce qui concerne les candidats extérieurs, le plus grand cas de l'engagement de résidence. Le nombre d'enseignants qui ne résident pas dans la région grenobloise a, de fait, baissé. Pour les PRAG, des commissions *ad hoc* de recrutement sont créées, présidées par le président de l'université.

Pour les promotions, le critère essentiel qui est retenu est celui des services rendus à l'université, mais l'obligation de résidence est toujours un préalable.

### **La pyramide des âges et la jouvence**

Par rapport à d'autres universités, la pyramide des âges est relativement bien constituée. Si la tranche d'âge 25-35 ans représente 7,94% seulement des 214 enseignants titulaires, 45% de ces mêmes enseignants ont moins de 45 ans, 18,2% ont plus de 55 ans et 7,9% plus de 60 ans (soit 17). Le groupe le plus important est celui des 46-55 ans qui représente 36% du total.

Le problème du renouvellement ne se pose donc pas en termes très aigus. Malgré tout, l'université a fait des efforts, ces dernières années, pour renouveler le corps enseignant. Alors qu'en 1988, aucun emploi n'existait à ce titre-là en 1989-1990, les emplois de jouvence auraient représenté 4,33% du total, en 1991-1992 5,95%, en 1992-1993 8,04%, selon les documents fournis. En fait, il semblerait que ce pourcentage soit plus élevé, si on totalise les ATER sur emplois spécifiques et les



allocataires moniteurs. En 1992-1993, il y avait 7 ATER sur emplois spécifiques et 5 allocataires moniteurs. Le caractère précaire de ces emplois est cependant préoccupant.

## **2 - Les personnels IATOS**

### **L'encadrement et l'affectation des emplois**

L'université Stendhal dispose de 149,8 emplois d'IATOS, ce qui représente 180 personnes : 3,5 seulement de ces emplois (4 personnes) sont sur le budget de l'université. Là encore, des écarts importants existent entre les secteurs.

Il faut d'abord noter que 20,3 de ces emplois relèvent des services interuniversitaires affectés à Grenoble III, dont 16 pour le Service interuniversitaire de gestion du campus (SIGDU) et 3,3 pour le Service interuniversitaire des traitements. LE SIGDU est composé pour l'essentiel d'agents C et D qui n'ont aucune spécialisation. L'encadrement est constitué par 1 ingénieur de sécurité et 1 chef de service CASU, ce qui est bien peu. Il faudrait absolument qu'un emploi, au moins, d'ingénieur en bâtiments-génie civil soit créé pour seconder le chef de service, en raison de l'importance du campus et des aménagements qu'il doit connaître.

Les cinq UFR disposent de 27,5 emplois, dont 1,5 seulement de rang A et 21,5 de rang C et D. Là encore, la faiblesse des qualifications ne favorise pas un bon fonctionnement. L'université a fait un effort pour mieux utiliser ce potentiel des UFR. On a procédé à des regroupements : 3 pôles de secrétariat ont été constitués. Le dédoublement de l'UFR de Langues en deux UFR, en 1993, a donné lieu à un partage des moyens administratifs assez douloureux : un emploi a ainsi été transféré de l'une à l'autre, à la suite d'une étude. Cela a été aussi l'occasion d'une restructuration interne. Ainsi, l'UFR Langues, littératures et civilisations étrangères, qui comprend 6 départements, est-elle composée maintenant de 3 pools administratifs : l'administration centrale (3 emplois dont 1 de responsable administratif) ; Langues et civilisations étrangères et MST Juristes et économistes trilingues (2,2 emplois) ; Langues étrangères appliquées (3 emplois).

Les bibliothèques de proximité ne disposent pas de personnel spécialisé. Elles semblent fonctionner avec 4,5 emplois payés sur le budget de l'Etat (1 ingénieur d'études en lettres, 1 SASU en anglais, 1 ingénieur de recherche pour la bibliothèque américaine, auxquels il faut ajouter 1 personne recrutée sur budget propre, 1 vacataire et des moniteurs). Il est certain que la politique de regroupement des bibliothèques, dont on reparlera, ne pourra porter ses fruits que dans la mesure où il y aura une augmentation de ces effectifs.

En ce qui concerne les services centraux ou communs de l'université, des déséquilibres existent également. Des besoins sont affirmés et paraissent légitimes dans les secteurs les plus sollicités : la présidence et le secrétariat général, le service des personnels dont les charges sont croissantes dans toutes les universités... Une mention toute particulière doit être faite du service des relations internationales qui ne dispose que de 2,30 emplois, alors que ce secteur est très actif à Grenoble III.

La recherche souffre d'un manque patent de personnel. L'Espace Recherche nouvellement constitué dispose actuellement de trois personnes. Les Sciences du langage, où la recherche a toujours été plus structurée, comptent 4,8 IATOS, les Sciences de la communication 1 seulement. Quant aux autres équipes de recherche, en lettres et en langues, elles ne disposent d'aucun personnel administratif. La dynamisation de la recherche collective dans ces deux secteurs, mais aussi en information-communication, passe nécessairement par l'attribution de moyens administratifs.

### **La politique de formation et les promotions**

Le budget réservé à la formation des personnels IATOS a fortement augmenté : en trois ans, il est passé de 60 000 à 280 000 F. Les deux premières années du contrat, la participation de l'Etat, prévue dans le contrat d'établissement, a été de 90 000 F (+ un complément de 50 000 F) et sera de 85 000 F en 1994, selon l'avenant du 10 novembre 1993. A cette participation de l'Etat, s'ajoutent les

crédits (85 000 F) provenant du budget de l'établissement. Cette formation continue, qui s'est adressée à 168 personnes en 1992-1993 (72 en 1990-1991), a pour principaux objectifs l'apprentissage de l'informatique, qui correspond à la plus forte demande, celui des langues ainsi que la préparation aux concours administratifs.

Pour la promotion des personnels, la commission paritaire se refuse à avoir des critères intangibles, mais elle met de plus en plus l'accent, dans les classements qu'elle établit, sur la notion de responsabilité. Il y a lieu de regretter le petit nombre de promotions obtenues : 4 seulement ces dernières années et, par ailleurs, le retard de promotion des personnels ASU sur les ITA. La dualité des deux corps est, d'une façon générale, très mal ressentie.

Le tout récent Comité d'action sociale de l'université (le CAOS), financé par l'université, ne paraît pas jouer le rôle qu'il devrait jouer, en raison de la présence sur le campus du CAESUG, Comité d'action sociale commun aux universités et au CNRS, très actif dans le domaine culturel notamment. Le CAOS participe largement au financement des activités du CAESUG. Ses actions spécifiques consistent surtout dans le financement des repas de personnels au restaurant et dans l'aide financière à des personnels en difficulté.

### **III - Les moyens**

#### **1 - Le campus**

##### **Le SIGDU**

Le campus de Saint-Martin d'Hères, sur lequel sont installées les trois universités de Grenoble, l'INPG ainsi que d'autres institutions telles que le CNRS, est un domaine public de 180 hectares géré par le Service interuniversitaire de gestion du domaine universitaire, le SIGDU, rattaché à l'université Stendhal. Ce service est chargé de maintenir et de remettre à niveau tous les réseaux (eau, éclairage public...), d'entretenir tous les espaces non construits du domaine, d'assurer la sécurité et de régler les questions de police générale. Tous les établissements présents sur le campus participent au financement du SIGDU : ils ont même accepté, en 1993, d'augmenter de 50% cette participation, en raison d'un accroissement sensible des charges. Par ailleurs, étant donné les incidences, sur l'organisation générale du campus, des opérations prévues dans le cadre du schéma Université 2000 et les projets antérieurs, mais non encore réalisés, de réaménagement du campus, il est prévu que 15% du coût de chaque opération serait affecté à l'aménagement du campus.

La charge demeure lourde pour Grenoble III, en particulier à cause des problèmes de personnel, évoqués ci-dessus. On se rend compte que les vrais problèmes d'entretien et d'aménagement commencent à se poser maintenant, c'est-à-dire trente ans après le démarrage du chantier du domaine, et qu'ils risquent de devenir de plus en plus aigus avec le temps et les développements prévus. On craint aussi que le nouveau système d'attribution des ressources de l'Etat, le système SANREMO, ne prenne pas vraiment en compte les données réelles d'un service interuniversitaire tel que celui-ci, et qu'il n'en résulte des difficultés accrues. Il est nécessaire que Grenoble III et les autres universités puissent obtenir des garanties sur cette question essentielle du financement du SIGDU.

##### **La vie quotidienne sur le campus**

*Les transports en commun* sont une réussite que tous les usagers du campus apprécient : le nouveau tramway, qui part de la gare SNCF de Grenoble et traverse le centre de la ville, arrive en plein coeur du campus. Sa fréquence et sa rapidité sont jugées tout à fait satisfaisantes.

Il n'en est pas de même pour la *restauration*. En dépit des 8 restaurants, des 4 cafétérias des résidences gérées par le CROUS (en tout 5 278 places), et des cafétérias d'universités, dispersés sur le campus, les étudiants de Grenoble III se plaignent des longues files d'attente dans les restaurants ainsi que de l'exiguïté de la cafétéria de l'université Stendhal.

Le *logement* ne semble pas faire trop de difficultés : sur l'ensemble de la région grenobloise, 38 résidences d'étudiants offrent 8 211 lits, dont 3 893 sur le campus, à Saint-Martin d'Hères. En outre, 2 500 offres de logement, principalement dans la ville de Grenoble, sont proposées sur le marché locatif privé.

De l'avis de beaucoup d'observateurs, des étudiants en particulier, le campus a de l'agrément : vaste, verdoyant, disposant d'installations sportives attrayantes et d'activités culturelles en plein développement. Pourtant, beaucoup ne souhaitent pas y vivre. On projette de construire un centre commercial privé. De même, le Contrat quadriennal de développement du Pôle européen a prévu la création d'un Espace vie étudiante (EVE), dans le cadre du schéma Université 2000, de 1 000 m<sup>2</sup>, situés à proximité du centre commercial. Cette Maison de l'étudiant, qui comprendrait des salles de réunion, un café, un café-théâtre, et hébergerait peut-être la nouvelle radio du campus, Radio Brume, pourrait être un lieu de rencontre et d'animation pour les étudiants du campus mais aussi pour la population grenobloise qui viendrait assister aux spectacles. L'idée, certainement intéressante, impose un changement des mentalités.

## **2 - Le patrimoine immobilier et les projets de construction**

La superficie des locaux dont dispose Grenoble III, sur le campus, s'élève à 31 749 m<sup>2</sup>, dont 13 721 m<sup>2</sup> seulement sont consacrés à l'enseignement, ce qui correspond à 4,90 m<sup>2</sup> par étudiant, ou à 2,10 m<sup>2</sup> si l'on ne tient compte que des surfaces d'enseignement. Comparée à celle d'autres universités de lettres et sciences humaines, la moyenne est honorable, mais l'accroissement de la population étudiante, le développement et la diversification des activités de l'université ont rendu ces locaux insuffisants. Le taux d'occupation dans la semaine et dans l'année est pourtant satisfaisant ; en particulier, les cours d'été du Centre universitaire d'études françaises accueillent 2 000 étudiants étrangers. 500 m<sup>2</sup> de constructions légères ont été réalisés, en 1991, grâce aux mesures d'urgence prises par le Ministère, et surtout Grenoble III a pu envisager le développement de son patrimoine immobilier dans le cadre des grandes orientations définies pour le schéma Université 2000, à la préparation duquel elle a participé activement.

Les négociations sur le schéma Université 2000 avec le Syndicat intercommunal de la région grenobloise, devenu, depuis janvier 1994, Communauté de communes, et les autres collectivités territoriales ont abouti, pour Grenoble III, à quatre projets :

- l'extension du bâtiment administratif actuel par surélévation, qui permettra une restructuration du service de scolarité ;
- le réaménagement des locaux actuellement occupés par l'UFR d'Histoire de Grenoble II, lorsqu'elle les aura libérés ;
- la construction des locaux de la Maison des langues interuniversitaire, sur le campus, à proximité des bâtiments de Grenoble III ;
- la construction des locaux de l'IUP Information-communication, à Echirolles, dans le cadre de ce qui devrait devenir le "Pôle communication", dans lequel prendrait place notamment la future école d'ingénieurs Grenoble III-INPG.

Pour la première et la deuxième opérations, l'université devrait avoir la maîtrise d'ouvrage. Mais ces opérations ne sont pas encore réalisées.

Le Syndicat inter-communal est maître d'oeuvre pour la Maison des langues, financée à 89% par les collectivités territoriales. Les travaux préparatoires à la construction sont bien avancés, l'APS a été lancée, la construction devrait démarrer en 1994. L'université a été associée de près aux différentes phases de la réalisation du projet et a pu faire valoir ses exigences pour l'aménagement intérieur des locaux.

Quant au dernier projet, lui aussi financé très majoritairement par les collectivités territoriales (86%), le Syndicat intercommunal en sera, là encore, le maître d'oeuvre. Le financement commençant à être effectif en 1993-1994 pour la première étape du Pôle, l'IUP, l'opération a pu être déjà engagée : deux équipes d'architectes ont été sélectionnées ; la sélection finale doit s'opérer au cours du mois de mars 1994.

### **3 - La maintenance des locaux**

La maintenance des locaux est assurée par le service intérieur de l'université. Il y a deux types de crédits de maintenance :

- *les crédits de "grande maintenance"* : 1,1 MF en 1993, consacrés à des opérations d'entretien courant des locaux. En général, 80% de ces crédits sont utilisés à des travaux de réfection de sanitaires, de peintures de salles, de réfection des façades, de mise en conformité électrique... ; les 20% restants servent à d'autres travaux de sécurité. En 1991, les crédits de maintenance ont englobé les sommes mises à disposition de l'université pour la construction du bâtiment léger, dans le cadre des mesures d'urgence : la maîtrise d'ouvrage a alors été partagée entre le rectorat et l'université ;

- *les crédits de "petite maintenance"* : 1,8 MF, consacrés à l'entretien et à la réparation du petit matériel, ainsi qu'à des réparations de matériels hors-contrat.

Pour le nettoyage des locaux, l'université dispose de quelques agents de service. Elle est néanmoins obligée de faire appel à une société de nettoyage, ce qui lui coûte 700 KF, malgré une étude sérieuse des offres. Enfin, grâce à des moyens venant du plan quadriennal, une importante action d'amélioration de la signalétique a été engagée.

## **IV - Les ressources et les dépenses**

### **1 - Le budget**

#### **L'évolution des ressources et des dépenses**

Selon un document établi en août 1993, les **recettes** de 1992 s'élevaient à 37 844 000 F, dont 46,8% provenaient de l'Etat, 4,16% des collectivités locales, 7,25% d'autres organismes publics, 11,33% de ressources affectées, 8,70% des droits d'inscription.

Le compte financier de l'exercice 1992 fait apparaître une progression de l'ensemble des recettes de l'ordre de 49% de 1990 à 1992, avec une forte poussée de 1990 à 1991 (37%) et un net ralentissement de 1991 à 1992 (10,86%) (1990 : 27 155 015,89 F ; 1991 : 37 247 007,43 F ; 1992 : 40 481 401,44 F).

Dans le détail, les variations sont souvent conjoncturelles, mais témoignent aussi de grandes tendances :

*S'agissant du fonctionnement*, les subventions des collectivités locales restent globalement stables de 1991 à 1992. Il est vrai qu'elles avaient beaucoup augmenté de 1990 à 1991, grâce surtout à la contribution de la Région. Celle-ci est de 700 KF environ, par an, bourses pour les séjours ERASMUS non comprises. On note avec satisfaction une progression constante des recettes des publications de l'université (ELLUG) - 65% sur 3 ans - ce qui traduit la vitalité de ce secteur. De même, il est réconfortant de voir augmenter les recettes de formation continue (13%), étant donné les difficultés de prise en compte de ces activités dans l'ensemble de l'université. En revanche, la chute assez brutale des rentrées budgétaires dues aux contrats de recherche (- 33% en deux ans, mais en fait -36% en un an) a tout lieu d'inquiéter. Enfin, les tableaux font ressortir le quasi-écroulement de la taxe d'apprentissage, dont le produit passe de 22 087 F, en 1990, à 4 960 F, en 1992, soit une diminution de

78% : il y a certainement un effort à faire dans ce domaine où les possibilités de financement pour l'université ne sont pas négligeables, surtout en raison du développement des filières professionnelles.

*S'agissant de l'équipement*, les recettes globales s'élèvent, selon le compte financier, pour 1992, à 3 243 000 F. Ces recettes concernent les engagements pris par le Ministère dans le cadre du contrat d'établissement et du contrat de recherche : en particulier pour le contrat d'établissement, financement de la transformation d'un amphithéâtre en salle de spectacle (930 000 F sur 1992 et 1993), équipement audiovisuel et informatique, laboratoires de langues (537 700 F pour 1992)... La diminution du montant total de ces recettes par rapport à 1991 n'a pas grande signification : il s'agit d'un montage financier correspondant à un échelonnement des opérations sur la durée des contrats.

Les **dépenses** ont progressé de 31,9%, de 1990 à 1992 (1990 : 27 088 746,81 F ; 1991 : 30 020 368,92 F ; 1992 : 35 731 011,22 F).

Ce décalage entre la progression des recettes et celle des dépenses conduit notamment à faire progresser les reliquats cumulés de l'établissement : ils étaient de 22 482 928,57 F en 1992. Cette somme, qui représente plus de la moitié des recettes annuelles, est évidemment considérable. C'est une situation que connaissent, peu ou prou, toutes les universités. Les causes en sont multiples : retard de certaines subventions, décalage entre engagement et mandatement dû à une certaine lourdeur administrative, mais aussi parfois à la lenteur dans l'utilisation des crédits, besoin de faire des réserves pour financer des opérations d'une certaine envergure... Il est manifeste que pour les UFR, le mouvement a été inversé par rapport à 1991 : au lieu de prendre sur leurs réserves pour couvrir leurs dépenses de fonctionnement, elles ont augmenté leurs réserves. Même si cette pratique peut relever d'une sage politique prévisionnelle, au niveau des composantes comme au niveau central, il y aurait cependant intérêt à réduire très sensiblement la part des reliquats, en agissant sur les facteurs qui relèvent de la responsabilité de l'université.

Dans la préparation du budget 1993, les crédits affectés aux UFR sont de 5 869 675 F, soit environ 18% du budget total. Mais il faut tenir compte du fait que les dépenses en recherche sont comptabilisées à part : 1 941 382 F. La part des services communs et centraux est prépondérante.

### **L'utilisation des ressources propres, des réserves et des produits financiers**

Les réserves des services centraux sont, d'une part, utilisées pour abonder le budget de l'année suivante, mais elles servent aussi à financer des opérations ponctuelles d'aménagement de locaux ou de réparations imprévues. Une partie de cette réserve (1,5 MF) est utilisée pour des dépenses de sécurité.

Les produits financiers sont intégrés au budget global. Il n'y a donc pas de recette affectée. Mais le surplus de ces produits, c'est-à-dire l'écart entre la réalité du produit et la prévision, constitue une réserve disponible pour des opérations ponctuelles.

Dans la présentation budgétaire, les droits d'inscription apparaissent dans les services centraux ; il s'agit là d'un artifice de présentation qui ne traduit pas l'affectation d'un produit à une composante particulière de l'établissement. La part réservée à l'amélioration des conditions de la vie étudiante (40 F par étudiant) constitue un budget de 350 000 F, géré par la Commission sociale vie étudiante, dont l'utilisation pour 1994 est ainsi prévue :

- reversement de 11 F/étudiant au fonds de solidarité universitaire ;
- reversement de 5 F/étudiant pour le fonctionnement des activités physiques et sportives ;
- participation à l'aménagement de locaux pour handicapés ;
- contribution à diverses opérations : accueil dans chaîne d'inscriptions, livret de l'étudiant, tutorat pour étudiants handicapés, projets à dominante culturelle de certaines associations...

## **2 - Modalités et instruments de gestion**

Le budget est préparé, à l'initiative du président, à partir des indications de la Commission d'évaluation des moyens, composée de membres du CA et du CEVU. Cette Commission reçoit les propositions des composantes et des services communs et centraux, et élabore un projet de budget qui est soumis au Conseil d'administration.

La gestion du budget est très centralisée. Sans doute n'y a-t-il pas, en principe, de limitation à l'engagement des dépenses des composantes, dans le cadre de leur dotation budgétaire, mais la comptabilité de l'engagement des dépenses est faite au niveau central de l'agence comptable : tous les bons d'engagement des dépenses sont validés par l'agent comptable, quel qu'en soit le montant. Tous les mandatements sont également assurés par l'agence comptable, les factures étant visées par les responsables : la facturation interne ne vaut guère que pour les photocopies.

L'agence comptable apporte une aide appréciée aux responsables et aux personnels administratifs des composantes pour le suivi de leur budget. Mais il serait souhaitable que les secrétariats des composantes soient branchés par de simples terminaux sur le service informatique de l'agence comptable, pour qu'une consultation des comptes puisse être faite à volonté. Cela est actuellement envisagé. On compte beaucoup sur les développements du programme NABUCO, qui sera mis en place à compter du 1er janvier 1995, et sur le programme de câblage du campus, en cours de réalisation, pour rationaliser davantage la gestion du budget.

Il n'existe pas actuellement de service des marchés. Un tel service doit être à coup sûr créé sans tarder. A tout le moins, une solution doit être trouvée : l'université pourrait, par exemple, participer à un éventuel service interuniversitaire.

## **V - Les services**

### **1 - Les services centraux**

Ils ont à leur tête des responsables qualifiés, mais leur activité est suivie de près et coordonnée d'une façon très vigilante par le secrétaire général et la secrétaire générale adjointe ; on a déjà vu comment ceux-ci se répartissaient les tâches.

#### **Le service intérieur**

Placé sous la responsabilité d'un attaché, c'est un gros service auquel sont affectés 33,8 emplois. Il s'occupe tout particulièrement de la gestion matérielle de l'établissement (gestion des salles, courrier, sécurité, entretien...) et des travaux de grosse et petite maintenance. Il s'implique également dans les opérations nouvelles. L'attribution des locaux d'enseignement est gérée, d'une façon partiellement centralisée, par une personne qui, en fait, est employée au service commun audiovisuel. Cette gestion est en cours d'informatisation. Elle sera totalement centralisée, quand l'UFR d'Histoire aura déménagé et qu'une nouvelle répartition des locaux d'enseignement pourra être envisagée.

#### **Le service de la scolarité**

Il a été fortement restructuré ces dernières années : dorénavant, la gestion des dossiers des étudiants est faite par cycles, et un processus d'informatisation a été engagé, qui a déjà produit de bons résultats. Actuellement, la base centrale des étudiants et des études, qui est implantée sur l'ordinateur du Centre Interuniversitaire de Calcul de Grenoble, permet une gestion informatisée des inscriptions et des pré-inscriptions, et de l'ensemble du fichier historique des étudiants. Les UFR n'étant pas encore reliées par terminaux à la scolarité, il n'y a pas, pour le moment, de possibilité de

saisie informatique des résultats d'examens. Il faudra attendre la réalisation complète du nouveau programme d'informatisation de la scolarité, consécutif au câblage informatique Ethernet de l'université (première phase : 200 prises, achevée en principe à l'automne 1993). Ce programme prévoit en particulier, outre la gestion courante de la scolarité, une analyse approfondie du système d'information existant. Il prévoit aussi une liaison structurelle entre la gestion pédagogique des UFR et la gestion de la scolarité.

Le système des inscriptions a été fortement remanié de façon à raccourcir les délais et favoriser l'intégration à l'université des nouveaux bacheliers : préinscriptions par minitel, information des lycéens sur l'université lors de la journée des lycéens, plaquette sur l'université éditée par le SIO et distribuée dès juillet, chaîne d'inscription permettant d'obtenir immédiatement la carte d'étudiant, auto-évaluation en langues pour tous les lycéens candidats à des études de langues, qui le souhaitent, engagement d'étudiants vacataires pour aider les candidats à remplir leurs dossiers.

## 2 - Les services communs

L'absence d'un **service commun de télé-enseignement** a déjà été évoquée et regrettée. L'enseignement à distance existe malgré tout à l'université Stendhal, depuis six ans seulement pour le Français langue étrangère : il est géré par une petite cellule "Enseignement multimédias et à distance". Un nouveau secteur apparaît cette année, le portugais, aux termes d'une convention signée avec le CNED. Mais cette extension s'explique également par la nécessité de résoudre une question difficile d'affectation d'enseignant que par des besoins nettement identifiés et affirmés. De toute évidence, l'idée de développer l'enseignement à distance n'est pas partagée par tous les enseignants. La direction de l'université souhaite malgré tout que la question de la création d'un service de télé-enseignement soit posée lors de la préparation du prochain contrat. Cela paraît, en effet, nécessaire.

Une petite **cellule d'informatique de gestion**, placée auprès du secrétaire général et composée de 2 personnes, de 2 CES et, à titre temporaire, d'1 ingénieur de recherche, coordonne et surveille la mise en place des infrastructures indispensables, à laquelle elle participe, et joue un rôle de conseil en matière informatique. L'université recourt à des prestations extérieures, nécessairement coûteuses.

### **Le Service commun de l'audiovisuel (SCAV)**

Restructuré ces dernières années et doté de statuts, il a vu ses attributions redéfinies dans un sens plus restrictif. Il n'a plus de fonction de production audiovisuelle et n'a plus en charge les laboratoires de langues, dont la gestion est partagée entre les deux UFR de langues et la formation continue. Ainsi, le SCAV est-il seulement un service technique chargé de développer les équipements audiovisuels de certaines salles et de prêter du matériel. On peut regretter que la gestion des laboratoires de langues ne fasse pas partie des attributions de ce service, qui semble fonctionner d'une façon correcte, au lieu d'être écartelée, comme elle l'est, entre plusieurs partenaires : le dédoublement de l'UFR de langues en deux UFR rend la situation actuelle encore plus problématique.

### **Le Service commun d'informatique pédagogique**

Créé comme département en 1985 à la suite du lancement du plan informatique pour tous et érigé en service commun en 1991, il comprend 5 enseignants (4 MC d'informatique et 1 PRCE) et 5 allocataires-moniteurs. Il bénéficie, en outre, des services d'un ingénieur électronicien pour l'enseignement.

Les enseignements d'informatique sont de trois sortes :

- enseignements de base en 1er cycle ;
- enseignements spécifiques en 2ème cycle ;
- formation continue pour les personnels de l'université.

Ils concernent, cette année, plus de 800 personnes (672 en 1992-1993), dont la majorité est composée d'étudiants de 1er cycle. Mais, en raison de l'impossibilité d'offrir ces enseignements à tous les étudiants de 1er cycle, ils sont considérés comme obligatoires pour les étudiants de Sciences du langage, LEA, Information-Communication, et optionnels pour les autres.

Le Service prépare aussi à un diplôme d'université qui sanctionne un "cycle d'initiation à l'informatique". Ce diplôme a un succès croissant auprès des étudiants de 3ème et de 4ème années de l'université Stendhal, mais aussi, paraît-il, auprès d'étudiants de Grenoble I et II. Il mériterait d'être intégré dans les actions de la formation continue.

### **Le Service de gestion documentaire (SGD)**

Ce service commun a pour mission d'établir une coordination entre les différents fonds documentaires existant à l'intérieur des UFR de l'université. Jusqu'à maintenant, ces fonds étaient extrêmement dispersés : au nombre de 33, ils étaient souvent difficiles à consulter. Plusieurs de ces bibliothèques fonctionnent, en effet, avec des emplois précaires, des moniteurs vacataires payés sur le budget des UFR, et certaines, même, n'ont pas d'autres moyens que le bénévolat des enseignants. Les crédits d'achats de publications proviennent exclusivement du budget des UFR : environ 400 000 F au total.

Sous l'impulsion de son conseil de gestion, le SGD s'est donné deux objectifs essentiels :

1) réaliser un catalogue collectif informatisé de l'ensemble des fonds (environ 152 000 ouvrages). Commencée en 1991, à partir des bibliothèques d'anglais et de lettres, cette opération a déjà abouti à la rédaction de 35 000 notices. Pour y parvenir, le SGD a obtenu le financement, par la Direction de la Recherche, de 8 micro-ordinateurs équipés d'un logiciel du domaine public (celui de la bibliothèque du Congrès aux USA), répartis dans les bibliothèques. La saisie est faite par des personnels du SGD, mis à disposition des UFR, et par des vacataires. Ces micros serviront ensuite, bien sûr, à l'interrogation du catalogue collectif ;

2) favoriser le regroupement des bibliothèques d'UFR, qui fait l'objet d'un financement particulier dans le contrat d'établissement. C'est ainsi qu'en 1992, une première opération importante a été réalisée : une bibliothèque unique de près de 45 000 ouvrages regroupant les bibliothèques de littérature française, de littérature comparée, du Moyen-Age, des études anciennes et une partie du fonds de littérature française acquis par le département de langue française. Les locaux ont pu être aménagés d'une façon adéquate, des moniteurs étudiants engagés et les horaires d'ouverture élargis. En 1994, est prévu le regroupement des bibliothèques de sciences du langage (17 000 ouvrages) et en 1995, celui des langues. Cette politique de regroupement, qui bouscule un peu les habitudes des enseignants, mais semble convenir très bien aux étudiants, est d'un très grand intérêt. Elle mérite d'être soutenue activement par le Ministère et en particulier, de bénéficier de la création d'emplois de documentalistes, à la condition toutefois que le problème des relations avec le Service interuniversitaire de documentation SICD 2, commun à Grenoble II et à Grenoble III et rattaché à Grenoble II, soit réglé convenablement.

Actuellement, il existe des liens personnels plus ou moins forts entre des membres de l'université Stendhal et le SICD 2. Si des actions communes d'animation sont parfois engagées, si la présidente du conseil du SGD assiste aux conseils du SICD 2 et à différentes commissions mises en place depuis la rentrée 1993 par ce SICD, et si, inversement, le Conseil du SGD voit à ses réunions un nombre de conservateurs et de bibliothécaires égal à celui des représentants de Grenoble III, on ne peut pas dire qu'il y ait de coopération institutionnelle : des échanges d'information se produisent, mais aucune politique concertée d'achat de publications n'est vraiment mise en place, si ce n'est pour les revues et quelques collections coûteuses. Et le regroupement des bibliothèques de l'université Stendhal, dont il est pourtant débattu en présence des bibliothécaires du SICD 2, semble se réaliser sans véritable dialogue avec le SICD 2.

Il n'est pas question de mettre en cause la politique de regroupement de Grenoble III qui, encore une fois, est bonne et nécessaire. Les bibliothèques de proximité ne sont pas contradictoires avec une bibliothèque interuniversitaire centralisée : elles en sont le complément indispensable.



Mais il est indispensable que le statut du SGD de Grenoble III par rapport au SCID 2 soit défini nettement et rapidement et qu'une coopération institutionnelle fructueuse soit établie. Du point de vue du catalogage, si obstacles techniques il y a à une coopération, ils devraient pouvoir être surmontés, à condition qu'une volonté politique de les surmonter se fasse jour ; car le SCID 2 ne peut pas ignorer la richesse documentaire et la grande expérience du livre qui existent à Grenoble III ; en retour, le SGD de Grenoble III devrait pouvoir bénéficier du soutien logistique et de l'aide technique du SCID 2 pour mener à bien sa politique de regroupement. Dans l'immédiat, une coopération paraîtrait bien venue dans l'équipement des micros et la formation continue des personnels des universités qui participent au fonctionnement des bibliothèques de proximité.

## **Le service de formation continue**

### *L'organisation*

L'organisation de la formation continue dans l'université apparaît comme particulièrement complexe. Un secteur "langues" jouit de l'indépendance ; un secteur "communication" est étroitement lié à l'UFR des Sciences de la communication ; chacun d'eux dispose d'un secrétariat, fait sa publicité séparément et diffuse des brochures différentes.

Une cellule centrale de coordination, à caractère administratif, implantée dans les locaux du gouvernement de l'université, et disposant de 2 emplois administratifs (dont 1 gagé), assure :

- la gestion financière et comptable : les recettes sont encaissées dans les secrétariats pédagogiques de formation continue et gérées par la cellule centrale ainsi que les dépenses ;
- l'accueil spécifique des adultes en reprise d'études (sauf, bizarrement, en communication ; l'ensemble ne dépasse pas une cinquantaine de dossiers) ;
- la gestion de la formation continue des personnels IATOS.

La responsable de la cellule centrale participe également à la réflexion sur toutes les questions de formation continue (pas seulement administratives), notamment en assistant aux réunions de coordination académiques ou régionales, et en assurant leur suivi.

Un chargé de mission de la formation continue, directement rattaché à la présidence, a été nommé assez récemment pour représenter l'université dans diverses instances et "mener une réflexion de caractère prospectif" (déclaration de politique générale du président, août 1993).

Par ailleurs, certains membres de l'UFR des Lettres organisent directement avec la MAFPEN quelques stages destinés aux professeurs de l'enseignement secondaire. Il n'existe pas de préparation spécifique aux concours internes de l'enseignement, malgré les ressources dont dispose, dans ce domaine, l'université Stendhal.

### *Le budget et les ressources*

Dans leur ensemble, les activités de formation continue ont maintenu leur chiffre d'affaire pendant les trois dernières années, environ 3 MF. La participation des collectivités territoriales apparaît particulièrement faible (4,73%). Cette stabilité masque, en réalité, une réduction d'activité régulière, après des années de prospérité où la croissance fut rapide. La conjoncture est défavorable pour les entreprises de formation continue dépendantes de la prospérité des entreprises. Toutefois, le phénomène est ici saisissant. Si le nombre de stagiaires reste stable autour de 1 200, le nombre d'heures-stagiaires est passé de 70 743 en 1990 à 54 288 en 1992, diminuant de 23%, pendant que le nombre d'heures d'enseignement diminuait un peu moins (-20%). Cette réduction du nombre d'heures stagiaires peut s'expliquer, notamment, par la réduction de la durée des stages de langues (de 80 à 60 heures).

Le déclin a été compensé par une augmentation importante des tarifs. Le prix de l'heure d'enseignement est ainsi passé de 526 F environ à 648 F environ (+ 20%), et le prix moyen de l'heure-stagiaire a augmenté de plus de 30% (de 43,5 F à 56,8 F), dans une période de très faible évolution générale des prix. Il est vrai que pendant 10 ou 15 ans, le taux réglementaire de l'heure complémentaire TD a stagné à 120 F et que les réévaluations soudaines de 40% en 1988, puis de 20%

l'année suivante, ont eu un effet désastreux sur les partenaires industriels. Il n'empêche que les services de formation continue d'autres universités, confrontés au même problème, n'ont pas connu de chute de leur chiffre d'affaires. Les tarifs restent raisonnables, mais sont supérieurs à ceux que pratique l'université voisine, Grenoble II (entre 35 et 40 F). Il est vrai que Grenoble III s'enorgueillit de dispenser des stages de bien plus grande qualité, et d'offrir, pour 56,80 F, des tests de niveau suivis d'un enseignement faisant appel aux pédagogies avancées et aux outils multimédia, ainsi qu'un libreaccès à une vidéothèque. La concurrence des entreprises de formation, des GRETA, de Grenoble II, de l'IUT, de la Maison des langues en gestation risque de remettre en question la position de Grenoble III dans ce domaine, où elle ne manque pas cependant d'atouts, et d'abord l'aide permanente de l'Etat, sous la forme d'emplois de titulaires : 10,5 au total, dont 7 emplois pour le personnel enseignant (auxquels il faut ajouter les interventions de deux collaborateurs sur leur service statutaire et une décharge pour responsabilités). Le niveau auquel a été recruté ce personnel enseignant (professeurs certifiés) et sa spécialisation pendant de longues années dans des tâches bien particulières risquent d'ailleurs de rendre difficile son éventuel redéploiement.

### *Les activités*

Les deux tiers (73,67% exactement) du budget sont consacrés à des "stages d'actualisation des connaissances", qui représentent 80% des heures de stagiaires (41 372 sur 54 288) et s'adressent à 89% des stagiaires. Les formations proprement diplômantes sont en nombre très faible : en 1992, 50 diplômes ont été délivrés en tout et pour tout, dont 26 diplômes d'université (15 de 1er cycle et 11 de 2ème cycle).

La *formation continue Langues* est dotée d'un directeur à temps plein, enseignant chercheur qui effectue la totalité de son service d'enseignant, et d'un corps enseignant titulaire de cinq membres ainsi que de locaux indépendants bien équipés (bureaux, salles de cours, laboratoire, locaux techniques). Un technicien veille sur un matériel abondant et, dans l'ensemble, très moderne. Le corps enseignant dispose d'une salle de travail qui rassemble une riche documentation. Des 732 stagiaires de l'année 1993, 249 se sont inscrits à titre personnel ; 50% (soit 366) ont été pris en charge par leur employeur ; 16% (soit 117) sont des étudiants qui viennent chercher ici un complément (payant) à leur formation et qui sont, en majorité, inscrits aux certifications extérieures à l'université (diplômes de Cambridge, TOEFL, examen de la Chambre de commerce franco-britannique). L'enseignement de l'anglais représente 80% de l'activité. Les méthodes font intervenir les techniques les plus modernes, y compris l'assistance par ordinateur ; les nombreuses publications des membres de l'équipe enseignante montrent qu'elle joue dans ce domaine un rôle pionnier, combinant recherche, finalisée ou expérimentale, et pratique. Elle a mis au point des tests dont certains commencent à être utilisés par l'UFR d'anglais, élément d'une collaboration trop limitée, qui comporte toutefois d'autres aspects pour quelques étudiants : participation à des ateliers d'informatique liés à la traduction (DESS, LEA) ou initiation à la méthode multimédia (EAO). Parmi les entreprises novatrices, on notera des stages de formation de formateurs qui incluent l'initiation à l'utilisation des technologies nouvelles, avec la création d'un Diplôme universitaire de formateurs d'adultes (qui ambitionne de se transformer en DESS). L'équipe travaille aussi à un projet de diplôme national propre à la formation continue (DNCL, diplôme de "compétence en langues") et s'est investie dans la création de fédérations nationales de la formation continue en langue (enseignement supérieur et GRETA).

La *formation continue Communication* représente un volume d'activité bien moindre : en 1992, 218 stagiaires au lieu de 983 en langues, 645 538 F de chiffre d'affaires au lieu de 2 437 788 en langues. Mais les formations dispensées sont plus lourdes : en moyenne 77 h par stagiaire, au lieu de 38. Et les stratégies sont résolument différentes : les adultes sont orientés vers la formation initiale, ou vers un diplôme de concepteur en communication préparé dans un groupe spécifique (effectif : une dizaine), qui lui-même peut conduire à une poursuite des études en formation initiale (licence, IUP). La préparation de ce diplôme, coûteuse (11 500 F pour 330 heures), bénéficie d'une subvention du Conseil régional. C'est le cas d'un autre diplôme, Techniques nouvelles de secrétariat (32 500 F pour 900 heures ; en collaboration avec Grenoble II), destiné à des secrétaires expérimentées désireuses ou contraintes d'acquérir de nouvelles compétences ; il permet effectivement leur réinsertion dans la plupart des cas. D'autres stages sont moins absorbants ("Langage-expression", qui intéresse des individus ou des entreprises) ou moins réguliers ("Ecriture de scénarios"). Toutes ces activités

reposent sur l'utilisation des moyens et des compétences dont dispose l'UFR.

La formation continue des personnels IATOS fait l'objet d'une concertation menée au sein d'un groupe de travail que préside le premier vice-président du Conseil d'administration. Les priorités et les conditions d'attribution de crédits en argent ou en temps y ont été définies dans la clarté. Le budget reste modeste : 75 000 F en 1992-1993. En 1993-1994, le budget a considérablement augmenté, grâce à une subvention plus importante du ministère (85 000 F, au lieu de 50 000 F), et à une contribution de l'établissement sur ses ressources propres, du même montant (85 000 F). Le recours aux organismes rectoraux de formation est le plus fréquent ; une grande place est donnée à l'initiation ou au perfectionnement dans le domaine informatique. L'information sur les structures, les habitants, les métiers, les finalités de l'université ne semble dispensée qu'à l'arrivée des nouveaux membres du personnel, dans des stages de deux journées.

### *Conclusion et recommandations*

En conclusion, la formation continue connaît les difficultés habituelles dans une université exclusivement littéraire, où les formations à caractère professionnel sont rares en dehors des cursus de l'enseignement : la récession et le chômage, au lieu de multiplier les stagiaires en reconversion, réduisent le financement par les entreprises et les initiatives individuelles. La situation paraît néanmoins, ici, quelque peu préoccupante, car, même si une université de lettres et langues ne peut pas rivaliser, dans ce domaine, avec une université de sciences et techniques, beaucoup d'initiatives pourraient être prises, dans le cadre de la nouvelle loi sur la reconnaissance des acquis, en misant sur le potentiel des langues et de la communication.

En effet, deux éléments remarquables se dégagent d'un ensemble trop marqué par les évolutions passées, qui ont conduit ce secteur à se développer, pour une grande part, en marge de l'université plutôt qu'avec elle : d'un côté, l'observatoire des techniques modernes d'apprentissage des langues, orienté vers l'élaboration de méthodes et logiciels nouveaux ; de l'autre, la procédure qui permet aux adultes en formation d'accéder dans de bonnes conditions à la formation initiale en communication. Mais la situation actuelle de la formation continue ne peut être que provisoire et appelle à l'évidence une réforme, en vue de laquelle on peut faire quelques recommandations :

1) Il n'y a pas lieu, apparemment, de maintenir trois structures différentes d'information et d'accueil pour des activités de formation continue somme toute limitées. Il semblerait logique de confier l'ensemble de l'information et de la gestion au service central, d'intégrer aux UFR Langue, littérature et civilisation anglaises et anglo-américaines et Langues, littératures et civilisations étrangères l'organisation des stages de langue, ainsi que les activités de recherche sur les moyens modernes d'apprentissage linguistique (qui devraient être organisées et évaluées comme le reste de la recherche).

2) Il ne paraît pas nécessaire de maintenir le chiffre d'affaires à tout prix ; une révision des frais généraux devrait permettre d'atteindre l'équilibre financier sans apport de l'université, et même si l'activité diminue encore ; le budget de chaque stage devrait être en équilibre et intégrer tous les frais qui y sont liés.

3) La communication entre le secteur de la formation initiale et celui de la formation continue devrait être instaurée ou développée, afin de permettre aux étudiants en langue de 1er cycle, aux étudiants étrangers en séjour Erasmus, aux étudiants non-spécialistes de bénéficier largement des techniques et des équipements mis au point ou rassemblés par le service "langues", aux étudiants à vocation enseignante (et notamment aux candidats aux concours) de bénéficier de l'expérience du service "communication". Un effort particulier devrait être fait pour que les formations professionnelles aboutissent à la délivrance de diplômes nationaux ou d'université. Sans doute l'intérêt de beaucoup d'enseignants de l'université pour la formation continue est-il assez faible : 19 d'entre eux seulement ont participé à des actions de formation continue en 1991. Mais il devrait être possible de leur faire comprendre les enjeux de ce type d'activité pour les années à venir et les chances qu'il représente pour le développement de l'université.

Alors, serait pleinement justifiée la dotation en personnel d'Etat dont bénéficie le secteur. La Maison des langues, en prenant en charge une partie du public actuel de la section "langues", devrait faciliter cette évolution, qui permettrait par ailleurs aux stagiaires de la formation continue en langues de s'intégrer ensuite à la formation initiale en bénéficiant d'une reconnaissance des acquis, comme c'est le cas en communication. Enfin, pour ce qui concerne les personnels IATOS de l'université, ils pourraient bénéficier de stages plus nombreux pour une meilleure connaissance de l'université en général, au cours desquels ils rencontreraient des membres du corps enseignant et des collègues d'autres services.

## **VI - Les étudiants**

### **1 - Caractères de la population étudiante**

L'université Stendhal comptait, en 1992-1993, 6 474 étudiants. L'augmentation a été de 50% en 5 ans, de 1987-1988 à 1992-1993, pour les formations habilitées. 81% de ces étudiants sont du sexe féminin, ce qui n'est pas très surprenant dans une université de lettres et langues. Le nombre d'étudiants étrangers est sans doute plus élevé à Grenoble qu'ailleurs, conformément à la tradition universitaire de cette ville : 16% du total des inscrits administratifs, à Grenoble III, et même 36% en 3ème cycle, ce qui manifeste la réputation internationale des recherches entreprises à l'université. La proportion des boursiers, toujours supérieure à 20%, dépasse nettement la moyenne nationale (17,3% en 1991-1992).

### **2 - La vie étudiante**

L'implication des étudiants dans la vie de l'université s'est assez fortement développée ces dernières années. Depuis longtemps, les bibliothèques d'UFR fonctionnaient surtout grâce à des moniteurs étudiants payés sur des ressources provenant du contrat quadriennal : le regroupement des bibliothèques en limitera peut-être le nombre, mais ne les fera pas disparaître. On a vu que chaque année, pour les inscriptions, des étudiants vacataires étaient engagés, pour aider les étudiants dans l'accomplissement des formalités administratives. Enfin, le tutorat, qui a débuté en 1992, est en train de s'étendre : en 1994, selon les engagements pris par l'Etat lors de la révision du contrat, le tutorat bénéficiera d'un crédit du Ministère de 274 000 F.

### **Les associations étudiantes**

Elles sont assez nombreuses sur le campus de Saint-Martin d'Hères et particulièrement à l'université Stendhal. Ce sont d'abord les antennes des associations "traditionnelles" de type "Corpo": le *CAEG* (Centre d'achat des étudiants de Grenoble), à la création duquel l'UNEF-SE a pris part, et la *MEG* (Maison de l'étudiant grenoblois), gérée par l'UNEFID, sont en concurrence pour offrir diverses prestations aux étudiants (photopies, papeterie, boissons, disquettes...). Ce sont aussi des associations de filière dont la finalité est parfois culturelle. Elles se sont multipliées ces dernières années :

- l'*AGLEA* (Association générale des étudiants LEA) comprend 150 adhérents. Elle a pour mission de rendre des services aux étudiants de LEA (en mettant à leur disposition fichiers d'adresses ou ordinateur par exemple), de participer à leur accueil et à leur information, de faire la promotion de la filière, d'organiser des activités sportives ;

- la *COMMEDIA* (Communication médiatisée) est aussi une association de filière, celle des étudiants de communication, mais elle a surtout pour objet d'organiser des activités étudiantes (le journal étudiant *Le Titre*, un laboratoire photo, le montage de films vidéo) et participe à la radio du campus ;

- l'*ADELL* (Association des étudiants de lettres et langues de Valence) donne, à Valence, des informations culturelles, organise des soirées à thème, des activités sportives... ;

- *Arts mêlés*, association interuniversitaire, propose aux étudiants diverses activités : le Festival étudiant, en mai, de la musique, du chant, du théâtre...

Les deux associations de filières, AGLEA et COMM'EDIA, sont représentées au CA et au CEVU de l'université Stendhal.

L'université, qui participe également à *Un tramway nommé culture*, création très active des universités grenobloises (103 manifestations en 1992-1993), confiée à présent au Pôle européen, encourage ces activités culturelles, destinées aux étudiants comme aux personnels. En témoigne la transformation en cours d'un amphithéâtre en salle de spectacles pour l'ensemble de la communauté universitaire du campus de Saint-Martin d'Hères, dans le cadre du contrat d'établissement et en relation directe avec les orientations du Pôle européen.

### **La vie sportive**

Elle est développée. L'université est régulièrement classée en 4ème ou 5ème position du Challenge national FNSU (universités de moins de 15 000 étudiants), ce qui est à remarquer pour une université à dominante féminine. Le **Service universitaire des activités physiques et sportives (SUAPS)** a une double fonction : il répartit les étudiants de Grenoble III entre les différents groupes d'activités mis en place par le Service interuniversitaire des activités physiques et sportives (SIUAPS), qui gère, par ailleurs, les installations sportives, et il organise des compétitions. 1 400 étudiants de Grenoble III ont une pratique plus ou moins régulière du sport et 500 utilisent des installations extérieures au campus. Il faut, enfin, noter l'existence d'unités de valeur de sport (généralement interuniversitaires) dans tous les cursus de l'université, soit au titre des options obligatoires, soit au titre des options facultatives. Ces UV comprennent des enseignements théoriques et des pratiques : elles peuvent donner lieu à un mémoire. En principe la journée du jeudi est consacrée aux activités sportives.

### **Le Service d'information et d'orientation**

Service commun de l'université depuis 1989, il est géré par un Conseil qui se réunit tous les trois mois et qui comprend deux représentants par UFR : un enseignant et un étudiant. Les relations avec le service de scolarité sont très étroites. Avec les UFR, la coordination semble bonne, grâce à l'implication des représentants : les UFR participent, par exemple, activement aux manifestations régionales d'information, telles que la Journée du lycéen. Avec les autres universités, les collaborations sont plus informelles que structurelles. Il n'existe pas à Grenoble de structure de coordination interuniversitaire d'information-orientation, comme dans d'autres académies. Il est vrai que tous les SIO des universités de la région Rhône-Alpes sont partie prenante de l'Observatoire universitaire régional de l'insertion professionnelle (OURIP), mais une partie seulement des activités des SIO est concernée. Une coordination locale organisée ne serait peut-être pas inutile pour informer les lycéens et les enseignants de lycée et gérer les relations avec les organismes locaux, notamment.

Le SIO, dirigé par une MC de l'université, dispose actuellement de 2,9 emplois : 1 adjointe d'administration à 100%, 1 SAR à 80%, 1 ingénieur d'études à 60% et 1 conseillère d'orientation à 50%. Ses locaux occupent une surface de 50 m<sup>2</sup> au rez-de-chaussée du bâtiment administratif, à proximité de la scolarité. Les crédits venant du MEN et de l'université s'élèvent à 45 000 F en 1993. La Région finance également, dans le cadre des contrats d'objectifs, au coup par coup mais avec régularité (puisque les aides sont reconduites), l'accueil des étudiants par exemple.

Les activités du SIO sont importantes : ainsi, 2 000 étudiants sont accueillis chaque année dans les locaux et 450 entretiens individuels sont accordés par la conseillère d'orientation. Le SIO participe aussi activement au fonctionnement de l'OURIP en réalisant des études à sa demande, ou en lui proposant des enquêtes spécifiques sur le devenir des études de communication dans la région, par exemple. Mais un certain nombre de difficultés limitent l'action du service. Les locaux sont trop exigus pour réaliser certaines formes d'accueil, telles que la mise à disposition d'un lieu consacré à la recherche d'un premier emploi ; ils sont aussi mal situés pour les étudiants. On compte beaucoup sur le surélévement du bâtiment administratif, prévu dans le schéma Université 2000, pour permettre

une nouvelle localisation et un réaménagement du SIO. D'autre part, les personnels sont trop peu nombreux pour que le service puisse assumer réellement certaines de ses missions, en particulier tout ce qui relève du volet "insertion professionnelle" des étudiants. Un service spécifique devrait être créé dans ce domaine, avec des moyens supplémentaires.

## VII - Les formations

### 1 - La répartition des étudiants par cycles

Comme le montre le tableau ci-dessous, la répartition entre les trois cycles s'établit, en 1992-1993, de la façon suivante : 50,3% d'étudiants en 1er cycle, 40% en 2ème cycle, 9,7% en 3ème cycle.

Cette situation paraît assez proche de ce qu'on peut observer ailleurs. Le 1er cycle aurait même tendance à être légèrement moins chargé que dans les autres universités de lettres et sciences humaines. On notera surtout que, sur cinq ans, le poids du 1er cycle a diminué progressivement au profit du 2ème cycle, le 3ème cycle restant à peu près stable.

<b>Répartition des étudiants par cycles</b>			
<b>Années</b>	<b>1er cycle</b>	<b>2ème cycle</b>	<b>3ème cycle</b>
<b>1987-1988</b>	56%	33%	11%
<b>1989-1990</b>	54,7%	34,8%	10,5%
<b>1991-1992</b>	51%	38,8%	10,2%
<b>1992-1993</b>	50,3%	40%	9,7%

Ce rééquilibrage est certainement l'effet de la tendance générale à la diminution des premières inscriptions de 1990 à 1992 (qu'expliquent peut-être les efforts accrus d'information et d'orientation), mais aussi, dans une certaine mesure, du démarrage du 1er cycle de Valence.

### 2 - La professionnalisation des formations

L'université Stendhal a fait d'importants efforts ces dernières années pour développer ses formations à caractère professionnel. Actuellement, ces formations sont les suivantes :

- la *filière LEA* (1er et 2ème cycles), filière semi-professionnelle, comporte deux mentions en 2ème cycle : Affaires-commerce et Traduction spécialisée ;
- l'*IUP Information-communication/Conception-réalisation-gestion de projets*, qui comprend 4 options, prépare au diplôme d'ingénieur-maître ;
- la *MST Juristes et économistes trilingues*, en double sceau avec Grenoble II, compte 3 options : Economistes trilingues ; Administration et politique internationales ; Juristes trilingues d'affaires ;
- le *DESS Traduction spécialisée et production de textes multilingues* ;
- le *diplôme universitaire de formateur d'adultes en langues (DUFAL)*.

La professionnalisation de la filière LEA a été renforcée par la création d'emplois d'économie, de droit et de gestion, par l'importance plus grande accordée aux matières du domaine d'application, par l'enseignement obligatoire de l'informatique, enfin, par une ouverture plus grande sur le monde des entreprises.

A côté de ces diplômes nationaux, figurent un certain nombre de diplômes d'université à caractère professionnel, dont on reparlera : le diplôme de concepteur en communication (bac + 2, pour la formation continue), ou le diplôme d'université Vie active (DUVA, bac + 1), par exemple.

### **3 - La préparation aux concours, la formation des maîtres et les relations avec l'IUFM**

#### **La préparation aux concours de recrutement**

La préparation au CAPES se fait dorénavant dans le cadre de l'IUFM. Une convention a été signée, qui prévoit notamment la répartition des enseignements, la possibilité de préparer la maîtrise à l'université en 1ère année d'IUFM (39 inscrits en maîtrise en 1992-1993), le reversement d'une partie des droits d'inscription à l'université, des échanges d'enseignants, le déroulement des activités de recherche à l'université pour les enseignants chercheurs de l'IUFM.

L'université continue à assurer la préparation à l'agrégation externe : 96 inscrits en 1992-1993, 159 en 1993-1994, ce qui paraît assez peu, compte tenu de la spécialisation de l'université en lettres et langues ; mais il semble que le nombre des candidats inscrits à l'université soit en augmentation. La préparation à l'agrégation interne est conduite conjointement avec la MAFPEN, qui assure les enseignements de didactique. Aucune convention n'existant actuellement avec la MAFPEN à ce sujet, il n'y a aucun reversement de droits.

#### **Le Centre universitaire de formation d'enseignants et de formateurs (CUFOREF)**

La formation des futurs enseignants et formateurs est l'objet des soins attentifs de l'université Stendhal, non seulement au niveau des concours, mais aussi en amont des concours, pendant toute la scolarité des étudiants. C'est ainsi que l'université dispose, depuis 1986, d'un service (dont les statuts ont été approuvés le 5 mai 1986 et modifiés le 1er juin 1992) consacré à la préparation des étudiants aux métiers de l'enseignement primaire et secondaire, qui constituent le principal débouché des études à Grenoble III : le CUFOREF, Centre universitaire de formation d'enseignants et de formateurs. Il est dirigé par un conseil élu, qui élit lui-même le directeur ; s'y consacrent un maître de conférences en sciences de l'éducation à mi-temps (la directrice), deux allocataires, un ingénieur d'études et une secrétaire à mi-temps. On remarquera que les Sciences de l'éducation interviennent essentiellement dans le dispositif du DEUG ; les formations en licence sont enracinées dans l'expérience de la didactique des disciplines.

Dans le domaine de la "formation continue langues", le CUFOREF assure, en relation avec la MAFPEN, une formation de formateurs dans le cadre de 2 groupes Recherche-Action-Formation (GRAF). Mais l'essentiel de son activité réside dans l'organisation d'une préparation à l'enseignement, sous forme de modules ou d'UV de "préprofessionnalisation", pour les étudiants des trois premières années :

- 2 modules à caractère assez général, en 1er cycle (1 en 1ère année, 1 en 2ème) portant sur le système éducatif, les réalités éducatives et la diversité des modes d'apprentissage. L'acquisition de ces deux modules permet d'obtenir le Certificat préparatoire aux métiers de l'enseignement ;
- 4 UV concernant la didactique des disciplines en licence.

Cette préparation est optionnelle ou facultative ; elle constitue toutefois un élément pris en compte dans l'admission à l'IUFM des candidats au professorat des écoles (admission ouvrant droit, pour 10% d'entre eux environ, à une allocation mensuelle substantielle). Dans le second cycle, elle peut constituer une option, soit en licence, soit en maîtrise. Elle est interdisciplinaire dans le DEUG, distincte ensuite pour le français et les langues. Elle représente au total, en 1992-1993, 480 heures d'enseignement pour le seul premier cycle.

Cet enseignement se combine avec des stages d'observation dans des classes d'écoles, de collèges et de lycées pour lesquels le CUFOREF s'appuie en majeure partie sur le réseau rectoral (ces stages ne donnent lieu à aucune indemnité pour les établissements d'accueil).

La "préprofessionnalisation" connaît un grand succès auprès des étudiants grenoblois : leur nombre à l'avoir pratiquée dans le premier cycle est passé de 350, en 1990-1991, à 550, en 1992-1993 ( où l'on comptait, en outre, 220 étudiants à l'avoir choisie en année de licence), et à plus de 600 en 1993-1994. Des questions délicates d'organisation commencent à se poser, avec la croissance des effectifs. La création d'un Service interuniversitaire de formation des maîtres, qui est envisagée, les résoudrait-elle réellement, alors qu'elles tiennent surtout à des problèmes d'échelle ? Par ailleurs, la rénovation en cours du DEUG fera-t-elle place aux modules de la préprofessionnalisation ? Telle qu'elle existe à Grenoble III, dans un équilibre peut-être fragile, elle paraît constituer en tout cas un ensemble attractif et bien conçu, qui ménage la part de l'observation et celle de la réflexion d'ensemble.

Dans le domaine de la "formation continue langues", le CUFOREF assure, en relation avec la MAFPEN, une formation de formateurs dans le cadre de deux groupes Recherche-Action-Formation (GRAF). Il participe au GTI, groupement interuniversitaire des services de formation de formateurs, qui a joué un rôle important au moment de la création de l'IUFM, et il constitue une des articulations entre université et IUFM : le directeur de cet institut siège de droit dans son conseil, le directeur du CUFOREF est depuis cette année directeur d'études à l'IUFM. On notera toutefois que l'essentiel, c'est-à-dire la préparation du CAPES, relève des seules UFR pour les épreuves sur la discipline, du seul IUFM pour l'épreuve de didactique.

### **Les relations de l'université avec l'IUFM**

L'université Grenoble III a joué un rôle moteur dans la création des IUFM : un des instituts expérimentaux a été implanté à Grenoble et, dès l'origine, le président de l'université a participé aux travaux de l'équipe organisatrice. On ne s'étonnera donc pas de constater que les relations avec l'IUFM sont restées excellentes. Elles sont réglées par une convention que complète chaque année un avenant de nature essentiellement financière. Les étudiants qui préparent le CAPES dans les locaux et grâce à l'enseignement de l'université sont tenus de s'inscrire obligatoirement et exclusivement à l'IUFM de Grenoble, qu'ils ne fréquentent que pour les enseignements de didactique et l'organisation de leur stage pédagogique. Leur carte d'étudiant porte mention de l'université de rattachement. 66% des droits sont reversés à l'université ; en outre, l'IUFM verse une participation au fonctionnement pédagogique, calculée en fonction des anciens crédits pour la préparation du CAPES (assurée pour l'essentiel sur services statutaires ; cette participation permet notamment de payer les heures complémentaires). En revanche, tous les candidats inscrits au concours, parmi lesquels de nombreux maîtres-auxiliaires, ne suivent pas la préparation et ne sont pas inscrits à l'IUFM. Certains inscrits à la préparation à l'agrégation de l'université se présentent aussi au CAPES.

L'IUFM fournit un débouché aux étudiants de l'UFR des Sciences du langage, qui s'engagent nombreux dans la filière "maîtres des écoles" après la licence, où ils font entrer dans ce but des "matières d'ouverture" (mathématiques, histoire). En 1992-1993, 106 étudiants de Grenoble III sont entrés à l'IUFM en vue du professorat des écoles (sur 503 pour l'ensemble des cinq universités intéressées), 169 pour préparer le CAPES (dont 31 ont bénéficié d'une allocation). Il semble que, contrairement aux termes de la convention, de nombreux étudiants suivent la préparation au CAPES sans être inscrits à l'IUFM : en Lettres classiques et modernes, par exemple, seuls 73 sont inscrits à l'IUFM sur 180 candidats au concours (d'après les chiffres fournis d'une part par l'IUFM, d'autre part par l'UFR). Or, si l'entrée dans la filière "professeurs des écoles" est soumise à une sélection, de même que l'obtention d'une allocation, l'admission à l'IUFM pour les candidats au CAPES est automatique. Ces chiffres devraient donc conduire à s'interroger sur les hésitations des étudiants devant le choix professionnel, mais aussi sur le jugement qu'ils portent sur les activités que leur propose l'IUFM.

Les déplacements des étudiants candidats au CAPES entre l'université, où ils ont l'ensemble de leurs cours, et l'IUFM où ils sont invités à suivre des enseignements à caractère pédagogique, ne semblent pas soulever de difficulté, en raison de la disposition des lieux et des arrangements d'emploi du temps ménagés par les deux établissements (par négociation entre chaque directeur d'UFR et un sous-directeur de l'IUFM) ; en revanche, la dispersion dans toute l'Académie des établissements secondaires où les candidats sont envoyés par l'IUFM pour leur stage entraîne des résistances de leur part.



Il ne semble pas que les étudiants élèves de l'IUFM soient gênés pour préparer l'agrégation (dont l'IUFM ne se mêle pas, sauf pour accueillir certains des lauréats pour leur formation pédagogique) : un report de stage peut leur être accordé par le ministère, après leur succès aux épreuves théoriques du CAPES, ainsi qu'après l'année de stage, à deux conditions restrictives cependant, dont la seconde est difficile à justifier : qu'ils soient titulaires de la maîtrise et qu'ils ne soient pas allocataires. La maîtrise peut être préparée sans difficultés administratives par les élèves de l'IUFM ; certains enseignements de l'IUFM sont pris en compte dans la maîtrise, à la suite d'un accord destiné à éviter la surcharge des étudiants.

Les relations entre l'université et l'IUFM sont également fondées sur la collaboration du corps enseignant. L'un des directeurs-adjoints de l'IUFM est un professeur de Grenoble III, qui continue à y assurer le tiers de son service ; plusieurs maîtres de conférences ont été nommés directeurs d'études à l'IUFM, et lui consacrent la moitié de leur service. Le président du jury d'admission des futurs maîtres des écoles est un professeur de l'UFR de littérature française. Des maîtres de conférences de l'université participent à l'enseignement à l'IUFM, principalement en didactique et pédagogie disciplinaires (près de 300 h). Les équipes de recherche accueillent des membres du corps enseignant de l'IUFM. L'université collabore avec l'IUFM à un groupement scientifique interuniversitaire "Didactiques des disciplines et recherche en éducation" (accepté par la DRED et intégré dans le plan quadriennal recherche) dont ses responsables ont été les initiateurs et qui lui est rattaché. Ce groupement vise à faire en sorte qu'une recherche organisée ne se développe pas à l'IUFM en dehors de la recherche universitaire.

## Conclusion

Le cas de Grenoble III est exemplaire dans la mesure où la collaboration avec l'IUFM reflète un parfait accord. Les difficultés ont été aplanies de façon satisfaisante ; les effets néfastes qu'on pouvait craindre de l'intervention de l'IUFM paraissent actuellement évités ; mais on peut s'interroger sur l'utilité de cette intervention par rapport à l'organisation antérieure. L'attitude des étudiants candidats au CAPES, dont plus de la moitié en lettres refusent de s'inscrire à l'IUFM comme l'exige la convention, constitue à cet égard le jugement sévère de la *vox populi*. Comme auparavant, l'université ne se mêle qu'exceptionnellement de la formation des maîtres de l'enseignement primaire ; l'expérience de son service de formation des maîtres (CUFOREF) montre qu'elle disposerait des moyens d'assurer la préparation de l'épreuve pédagogique du CAPES, stages compris, surtout depuis sa récente réforme ; le rôle de coordinateur et de répartiteur de crédits que joue l'IUFM paraît lourd et superflu. Sans doute, l'afflux des étudiants de Grenoble III vers les métiers de l'enseignement a-t-il coïncidé avec la création de l'IUFM ; mais la situation de l'emploi pourrait suffire à l'expliquer. Si, dans l'état actuel de la législation, la convention de l'université avec l'IUFM correspond à une nécessité administrative, elle ne paraît pas correspondre à une utilité réelle.

## 4 - L'évolution du nombre de diplômes délivrés

L'université Stendhal a délivré, en 1991-1992, 688 diplômes "habilités" de 1er cycle (DEUG ou DEUST), alors que le nombre total d'étudiants de 1er cycle était de 2 587. Il est évidemment difficile de dire quel est le pourcentage par rapport aux "inscrits", car le DEUG, préparé normalement en deux ans, l'est souvent en trois, et à l'intérieur du DEUG, on s'inscrit à des UV et non à une 1ère ou à une 2ème année. Le service de scolarité de l'université présente, pour 1992, les chiffres de 965 inscrits et de 680 reçus, ce qui donnerait un pourcentage global de réussite de 70%. Mais que recouvre exactement ce chiffre de 965 ?

En second cycle, les chiffres paraissent plus fiables, et sont plus aisément interprétables. Selon les données fournies par le service de scolarité, il y a eu, en 1991-1992, toutes disciplines confondues, 1 028 reçus pour l'ensemble licence-maîtrise, sur 2 349 inscrits, ce qui donne un pourcentage de réussite de 43% seulement.

Mais en tout état de cause, ce que révèlent les tableaux disponibles, c'est un accroissement sensible, de 1987-1988 à 1991-1992, du nombre des diplômes habilités délivrés par rapport aux inscrits administratifs : cette augmentation est de 59%, alors que l'évolution du nombre d'étudiants inscrits aux formations habilitées a été, dans le même temps, de 41%. Même si le taux d'échec est encore fort, en 2ème cycle particulièrement où les résultats sont plus clairs, on a le sentiment qu'il y a, sinon plus de réussite, du moins un peu moins d'abandons en cours d'année.

En DEA, le tableau du service de scolarité fait d'abord apparaître une forte progression des inscrits depuis cinq ans : 155 en 1988-1989, 209 en 1990-1991, 238 en 1992-1993. On constate, en second lieu, un taux d'échec manifestement élevé à la fin du DEA : 120 reçus en 1992 sur 238, soit 49,6% d'échecs. Ceux-ci sont probablement, dans beaucoup de cas, des abandons de la part de candidats qui s'inscrivent pour prolonger leurs études, mais ne sont pas très motivés par la recherche. Malgré tout, il y a là une situation un peu préoccupante, pour le fonctionnement même des études doctorales.

## 5 - Les diplômes d'université

On ne peut manquer d'être frappé par le très grand nombre des diplômes d'université délivrés par Grenoble III et le petit nombre de candidats qui y sont parfois inscrits : 39 diplômes exactement, dont 11 ne s'adressaient, en 1992-1993, qu'à 1 seul inscrit ! Ces diplômes sont très divers. Deux d'entre eux sont réservés à la formation continue (Techniques nouvelles de secrétariat ; Concepteur en communication) ; les autres peuvent être pris au titre de la formation initiale ou de la formation continue. La majorité d'entre eux sont d'une qualification faible : bac, bac + 1, ou bac + 2. Quatre sont à bac + 3, six à bac + 4 et cinq à bac + 5. Ce sont surtout les langues qui font l'objet de ces diplômes, particulièrement celles pour lesquelles il n'existe pas de diplômes nationaux : japonais, néerlandais, tchèque ; mais figurent aussi l'anglais ou l'allemand pratiques.

Il est évident que ces diplômes sont une nécessité, pour apporter un complément de qualification, sur des objectifs très ciblés, en formation continue ou initiale. La future Maison des langues peut avoir intérêt, par exemple, à utiliser cette possibilité, à côté des diplômes nationaux auxquels elle préparera. Par ailleurs, il est sûr que la mise en oeuvre de ces diplômes n'est pas actuellement d'un grand coût pour l'université car, dans la plupart des cas, les enseignements qui y conduisent existent déjà dans les unités de valeur optionnelles que les étudiants peuvent prendre à l'intérieur de leur cursus. Mais pour la "lisibilité" des programmes pédagogiques et aussi pour l'image de marque de l'université, il n'est pas possible de laisser cette situation dans l'état. Il est indispensable que l'on profite des travaux actuellement en cours sur la rénovation pédagogique pour réviser la liste de ces diplômes d'université et envisager des suppressions ou des regroupements.

## VIII - La recherche

### 1 - Les centres de recherche

#### L'organisation

Le contrat quadriennal de recherche 1991-1994, signé en mai 1991, et son avenant, signé à mi-parcours en juin 1993, ont été pour l'université Stendhal l'occasion de réaliser une certaine forme de regroupement des équipes de recherche en articulation avec les formations doctorales existantes. Actuellement, l'université reçoit, au titre du contrat, des crédits de recherche pour **12 équipes** (les 2 programmes pluri-formations, ELLUG et GSI, et les 10 formations de l'Ecole doctorale) :

- 3 équipes associées (2 URA et 1 GDR) ;
- 2 jeunes équipes ;
- 7 équipes d'accueil.

C'est un progrès indéniable par rapport à la dispersion qui existait auparavant dans plusieurs secteurs, notamment en langues, et le signe de la volonté de mettre en place une politique scientifique qui favorise un fonctionnement collectif de la recherche, sans pour autant amoindrir la créativité de la recherche individuelle. C'est ainsi que, parmi les équipes d'accueil reconnues par le Ministère, l'Institut des langues et cultures d'Europe regroupe cinq centres de recherche des domaines anglais, allemand, hispanique et slave ; le Groupe d'études et de recherche sur la culture italienne a été constitué à partir de trois équipes ; le Laboratoire de recherche en linguistique et didactique des langues étrangères et maternelles rassemble six centres de recherche orientés vers les applications didactiques de recherches fondamentales en sciences du langage.

Malgré tout, il reste encore **9 équipes de recherche non reconnues par la DRED** comme équipes d'accueil, qui sont en moyenne de taille assez réduite, puisqu'elles totalisent seulement 25 enseignants chercheurs. On est étonné de voir, parmi ces équipes, le Centre d'études stendhaliennes et romantiques, qui, héritier d'une tradition de recherche assez prestigieuse et investi de la responsabilité d'exploiter des fonds d'archives très importants, devrait avoir une position plus assurée et en tout cas être associé de plus près aux études doctorales. L'inventaire de ces équipes montre qu'il y a encore quelques efforts à faire pour mieux structurer la recherche autour des grands axes définis par l'université, en particulier la didactique, les études européennes, les recherches sur l'oralité et l'édition critique.

L'**école doctorale**, créée dans le cadre du contrat, regroupe l'ensemble des dix formations doctorales de l'université (auxquelles s'ajoute une 11ème formation interuniversitaire, sur les sciences cognitives). Dans la pratique, cette école fonctionne plutôt comme une fédération de quatre grands secteurs de recherche : littérature, langues et cultures européennes, sciences du langage, information-communication. Mais pour le moment, peu d'actions spécifiques semblent avoir été réalisées : à l'intérieur de chaque secteur, on a surtout créé des séminaires plus larges, communs à l'ensemble du groupe. Des projets plus ambitieux existent, qui devraient commencer à être réalisés en 1994, comme par exemple des interventions de personnalités scientifiques de renom ou des journées d'étude à caractère transversal, qui pourraient mieux affirmer la volonté de l'école doctorale de favoriser le dialogue entre les disciplines.

### **La coopération interuniversitaire en matière de recherche**

L'université a fait également des efforts pour insérer ses activités de recherche dans des programmes interuniversitaires, et notamment dans les axes de recherche prioritaires retenus par le Pôle européen de Grenoble en 1993. Ainsi, la spécificité de l'université Stendhal est-elle reconnue explicitement dans l'axe 4 (Espace et changement culturel) auquel participent les chercheurs de l'université Stendhal à travers deux programmes interuniversitaires (la ville en tant que lieu de production culturelle, l'analyse du patrimoine linguistique régional). Par ailleurs, l'université se trouve associée aux trois autres universités grenobloises, à l'université de Savoie et à l'IUFM dans l'axe 6 des Développements transversaux du Pôle européen, intitulé "Didactiques des disciplines et sciences de l'éducation", qui a pour objet la création d'un groupement scientifique interuniversitaire chargé d'impulser et de développer les recherches dans ce domaine : l'université Stendhal a même la responsabilité de conduire les activités de ce groupement.

Quant aux coopérations à l'intérieur de la région Rhône-Alpes, tout le monde est d'accord pour reconnaître que l'expérience de la participation de l'université Stendhal à la Maison Rhône-Alpes des sciences de l'homme, située à Lyon, a été un échec dont il faut savoir tirer les leçons : l'activité de cette maison est presque exclusivement lyonnaise. Aussi, l'université Stendhal est-elle déterminée à collaborer activement avec l'université Pierre Mendès France pour assurer le succès de la future Maison grenobloise des sciences de l'homme, prévue par le schéma Université 2000.

### **L'Espace Recherche Publications**

L'un des grands objectifs du contrat de recherche 1991-1994 était de créer un "espace recherche" qui rassemblerait les services communs de la recherche et offrirait ainsi aux doctorants et aux enseignants chercheurs de l'université des moyens de travail convenables. L'**Espace Recherche Publications** fonctionne comme "un service de l'université Stendhal mis en place pour

aider à la fois la recherche et sa diffusion". Des locaux ont été dégagés et aménagés ; ils sont d'une aide appréciable et seront étendus dès que possible. L'Espace comprend en particulier un dispositif de libre-service ouvert à tous les enseignants chercheurs et étudiants de 3ème cycle qui y trouvent du matériel informatique pour le traitement de textes ou la recherche documentaire ainsi qu'un lecteur-reproducteur de micro-fiches et micro-films.

Ce service intègre aussi les Editions littéraires et linguistiques de l'université de Grenoble III (ELLUG), qui, créées en 1978, publient en moyenne cinq ou six ouvrages scientifiques par an, proposés par des enseignants chercheurs de l'université, sous le contrôle du conseil scientifique de l'université. ELLUG apporte aussi une aide technique à la quinzaine de revues périodiques publiées et diffusées par les centres de recherche. Il faut remarquer, enfin, que l'université participe au fonctionnement des Presses universitaires de Grenoble (PUG), société commerciale commune aux universités grenobloises : deux collections des PUG sont dirigées par des enseignants de Grenoble III.

L'Espace Recherche Publications devrait, à l'avenir, apporter un soutien logistique à l'organisation des colloques scientifiques, qui se sont développés ces dernières années. L'université espère obtenir un financement pour l'aménagement d'une salle qui serait consacrée aux colloques et aux réunions à caractère scientifique.

Il est souhaitable que l'université puisse continuer à organiser cet Espace Recherche Publications qui, pour le moment, est une structure regroupant les moyens disponibles, mais ne semble pas être un lieu clairement identifié et aménagé.

### **La répartition du bonus qualité recherche (BQR)**

On peut s'étonner d'abord de la modicité du BQR, qui, en 1992, s'élevait à 174 000 F seulement, ce qui représente 15% des crédits de fonctionnement de la recherche alloués aux équipes par le seul ministère de l'Education nationale (CNRS non compris). Le BQR n'est pas prélevé sur les crédits de fonctionnement de l'Ecole doctorale ni sur ceux des programmes pluri-formations. Compte tenu de l'avenant à mi-parcours, le BQR s'élève à 180 000 F. Rapporté à l'ensemble des crédits de fonctionnement (Ecole doctorale et programmes pluri-formations inclus), cela correspond à 11,8%. C'est sans doute insuffisant pour tenter de mettre réellement en place une politique d'accompagnement du contrat, qui est malgré tout définie dans les critères de répartition du BQR.

En effet, cette somme est allouée principalement (pour 38,5%) au financement de nouveaux programmes de recherche présentés par des équipes et non prévus dans le contrat. La prise en charge des frais des jurys de thèse (remboursement de frais de mission pour un seul membre de jury) est le deuxième poste budgétaire (27%). Puis viennent le financement des colloques (17%), la maintenance (13,6%) et enfin, le secrétariat scientifique.

## **2 - Les formations doctorales et le 3ème cycle**

L'université Stendhal a reçu l'habilitation pour 11 DEA, dont 5 sont cohabilités avec des universités voisines (pour les 3 premiers cités, Grenoble III est l'établissement pilote) :

- 1 avec Grenoble II (Recherches sur l'imaginaire) ;
- 1 avec Chambéry et Lyon III (Langues et cultures dans le monde anglophone) ;
- 1 avec Lyon III (Cultures et sociétés de l'Europe centrale et orientale) ;
- 1 avec Lyon II (Etudes germaniques) ;
- 1 avec Grenoble I, Grenoble II et l'INPG (Sciences cognitives).

Les six autres DEA, à sceau unique, sont :

- Etudes italiennes modernes et contemporaines ;
- Poétique et didactique des littératures ;
- Problématique du discours dans les pays hispaniques : analyse et traduction ;
- Sciences du langage : linguistique et didactique des langues ;
- Sciences du langage : modèles et traitements en communication parlée, langue naturelle et

géolinguistique ;  
- Sciences de l'information et de la communication.

On pourrait s'étonner de la présence de deux DEA en Sciences du langage - et même de trois, si l'on considère le nouveau DEA de Sciences cognitives, dont les Sciences du langage sont partie prenante - : *Sciences du langage : linguistique et didactique des langues* et *Sciences du langage : modèles et traitements en communication parlée, langue naturelle et géolinguistique*, alors que les effectifs globaux de DEA sont, somme toute, assez restreints et qu'ils ont tendance à baisser dans le DEA sur la communication parlée. Malgré la différence évidente d'orientation scientifique entre ces deux DEA, on peut se demander si un regroupement ne serait pas nécessaire, étant entendu que des mentions spécifiques pourraient être créées. De toute façon, l'émergence des sciences cognitives et la possibilité d'un prolongement prochain en DEA du secteur "Industries de la langue", qui existe actuellement en deuxième cycle, amèneront nécessairement à restructurer le 3ème cycle des sciences du langage.

Il a déjà été question des effectifs des DEA et de leurs taux de réussite. S'agissant du doctorat, les effectifs ont légèrement baissé en deux ans : ils sont passés de 325 à 312, de 1990 à 1992. Mais, fait notable, le nombre des docteurs a très sensiblement progressé : 18 thèses étaient soutenues en 1990 (nouveau régime et doctorat d'Etat), 33 en 1991 et 44 en 1992, ce qui semble mettre, de ce point de vue-là, l'université Stendhal à égalité avec l'université Pierre Mendès France. Le tableau suivant donne le nombre de thèses soutenues en 1993 par disciplines :

	Doctorats	Doctorats d'Etats	Total	Habilitations à diriger des recherches
Lettres	11	1	12	2
Langues	7	1	8	2
Sciences de la communication	5	-	5	3
Sciences du langage	15	-	15	-
<b>Total</b>	<b>38</b>	<b>2</b>	<b>40</b>	<b>7</b>

Les autorisations d'inscription pour les candidats au DEA et au doctorat qui ne bénéficient pas de l'accès de plein droit (étudiants étrangers notamment) sont prononcées par le Conseil scientifique et pédagogique de l'Ecole doctorale, qui ne délègue pas ses responsabilités à une commission particulière. Les demandes de dérogations concernant la durée de la thèse sont également examinées par le même Conseil.

L'université délivre également une dizaine d'habilitations à diriger des recherches par an. Le délai exigé pour une inscription en habilitation est généralement de quatre à cinq ans après la soutenance de la thèse.

### 3 - Les ressources de la recherche

On a déjà parlé du montant du BQR et de son affectation. Pour ce qui est de l'ensemble des crédits de recherche, ils s'élevaient en 1992 à 5 873 KF, dont 3 338 venaient du ministère de l'Education nationale, soit 56,8%. Il faut noter que la mise en place du présent contrat quadriennal a permis de doubler les crédits des équipes de recherche et des formations doctorales.

La part des contrats de recherche était, en 1992, pour autant qu'on puisse l'évaluer avec précision (car certains contrats ne transitent pas par l'agence comptable de l'université), de 2 164 KF, soit 36%, ce qui est assez important pour une université de lettres et de langues ; mais, comme on l'a vu, ce type de financement, qui concerne presque exclusivement les sciences du langage, l'information-communication et la communication parlée, a globalement diminué. Néanmoins, certains secteurs, comme le secteur didactique, ne sont pas en baisse, et les variations d'une année à l'autre peuvent être liées à la date d'enregistrement de l'annonce de contrat. Le prélèvement des

universités sur ces contrats est de 10%, ce qui peut paraître beaucoup, si on compare ce pourcentage à celui du BQR (4,5% des dotations des équipes).

Les crédits provenant du CNRS sont très limités : 145 KF seulement, soit 2,46%, ce qui s'explique par le petit nombre et la taille modeste des formations associées de l'université Stendhal : deux URA et un GDR. Mais ce qui est sans doute le plus surprenant *a priori*, c'est la quasi-inexistence des crédits des collectivités territoriales : 52 KF venant de la Ville et rien de la Région..., alors que des équipes de l'université Stendhal participent au Programme pluriannuel en sciences humaines Rhône-Alpes (PPSH), lancé depuis plusieurs années par la Région Rhône-Alpes, avec le concours du CNRS, des ministères de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, de la Culture. Mais il est vrai que, par la volonté de la Région, les financements attribués aux équipes ne transitent pas par les universités de la région, même si ces équipes sont purement universitaires.

## **IX - L'université et son environnement**

### **1 - La politique de communication de l'établissement**

On a évoqué les problèmes de communication à l'université Stendhal et, en particulier, insisté sur le retard que l'université avait pris dans le domaine de la communication externe. Malgré tout, des éléments concrets de communication externe existent, qui sont susceptibles de faire connaître l'université à l'extérieur. A l'adresse des étudiants, c'est le petit livret rouge de 32 pages, préparé par le SIO, qui présente les structures, les services et les formations de l'université. La communauté scientifique, et notamment les candidats à la recherche, trouvent les informations nécessaires dans le Livret de la recherche qui, en 126 pages, décrit les formations doctorales et les équipes de recherche de l'université. Enfin, pour un public plus large, l'université Stendhal a réalisé une plaquette de prestige de 10 pages sur papier glacé, agrémentée de photos du campus, pour présenter les spécificités et les atouts de l'université Stendhal.

Quant aux manifestations culturelles, professionnelles ou scientifiques qui se déroulent à l'université, elles sont assez nombreuses. Spectacles, expositions, conférences ont lieu dans le cadre des activités culturelles étudiantes déjà signalées et seront favorisés, à l'avenir, par l'ouverture prochaine de l'amphithéâtre culturel ; des colloques scientifiques sont organisés chaque année par les formations de recherche. Deux types de rencontres nationales ont eu lieu ces dernières années à l'initiative de l'université et semblent bien témoigner de sa vitalité dans deux secteurs importants : les publications universitaires, qui ont fait l'objet d'un colloque ; l'implication des universités françaises dans les programmes d'échanges européens, qui a été le thème de plusieurs rencontres organisées par l'université Stendhal avec le concours des organismes français et européens concernés.

Ces diverses réalisations et les projets en cours rendent encore plus nécessaire et urgente la création d'un grand service unifié prenant en compte les besoins de la communication interne et ceux de la communication externe.

### **2 - Les relations avec les autres établissements d'enseignement supérieur français**

Les relations avec les établissements voisins, de Grenoble et plus largement de la région Rhône-Alpes, sont actuellement très étroites et jugées excellentes par les responsables de l'université. La conférence des présidents des universités de Grenoble, actuellement présidée par le président de l'université Stendhal, le GIP Pôle universitaire et scientifique européen de Grenoble, le GIP Agence de développement universitaire de Valence ou, d'une façon plus générale, toutes les réunions de concertation entre les universités que la préparation et le suivi du schéma Université

2000 ont nécessitées, en sont autant de témoignages. Des difficultés demeurent, qu'il faudra résoudre : elles concernent la Maison des langues et le Service interuniversitaire de documentation SICD 2. D'autre part, des relations structurelles pourraient être établies dans certains secteurs, comme l'Information-Orientation.

### **3 - Les relations avec les collectivités territoriales et les entreprises**

Les relations avec les collectivités locales se sont surtout développées à partir des projets d'aménagement du campus de Saint-Martin d'Hères et de Gières et plus encore des travaux préparatoires au schéma Université 2000. L'engagement de ces collectivités dans le financement du schéma Université 2000 a été particulièrement important puisque, pour les constructions de l'ensemble du Pôle universitaire grenoblois, sur un coût total de 981 MF arrêté par le CIAT, la part de l'Etat est de 478 MF et celle des collectivités locales de 503 MF, la Région Rhône-Alpes étant de loin le principal partenaire. Le poids des collectivités locales dans les financements est d'ailleurs beaucoup plus lourd pour l'université Stendhal que pour les autres universités : dans les constructions ou aménagements prévus au schéma, la part globale de l'Etat est de 14% seulement. La première phase (1991-1995), la plus tangible des deux, devrait se réaliser de la façon suivante : 518 MF sont attribués au Pôle grenoblois, dont 259 en provenance de l'Etat, 105 de la Région, 85 du Conseil général de l'Isère, 54 du Syndicat intercommunal d'études, de programmation et d'aménagement de la région grenobloise (SIEPARG), devenu Communauté de communes le 1er janvier 1994, et 15 de sources diverses.

Malgré tout, les relations avec les collectivités locales ne sont pas toujours très faciles, quand, dans le cadre du schéma Université 2000, il s'agit de définir une politique de développement à long terme. Les débats ont surtout été délicats avec le SIEPARG, qui regroupe 23 communes et qui est donc l'interlocuteur principal pour tous les projets d'implantation de bâtiments universitaires. Le SIEPARG, et tout particulièrement certaines de ses communes, ont ainsi exercé une pression assez forte pour que l'expansion universitaire prenne la forme d'un "essaimage", c'est-à-dire pour que les universités puissent contribuer à l'aménagement du territoire en répartissant les constructions entre plusieurs communes de la région grenobloise. Mais la décision de construction du Pôle Communication à Echirolles avait été prise fin 1991, avant la réorientation vers l'essaimage.

En dehors du schéma Université 2000, l'université reçoit un certain nombre de subventions des collectivités locales. La Région Rhône-Alpes finance surtout des actions ponctuelles prévues dans le cadre de "contrats d'objectifs" : on l'a déjà vu pour l'Information-Orientation. Elle finance aussi un programme important de bourses d'échanges, dans le cadre des programmes Erasmus, mais ces bourses sont attribuées directement par le Conseil régional aux étudiants bénéficiaires. Le département de l'Isère attribue peu de subventions : ce sont surtout des bourses Erasmus et quelques bourses d'études réservées à des étudiants du département. Il participe aussi au financement de quelques colloques.

Avec le monde économique, les relations sont évidemment moins nombreuses que dans le cas d'une université scientifique. Mais elles existent et sont en train de se renforcer très nettement. Des conventions ont été signées avec des entreprises, surtout des PME-PMI, pour les filières à caractère professionnel de l'université : IUP Information-Communication, Langues Etrangères Appliquées, MST Juristes et économistes trilingues. Ainsi, l'IUP est-il actuellement bénéficiaire de 140 conventions qui concernent des stages d'étudiants en entreprise ou des commandes d'études. Une convention est en préparation avec Hewlett-Packard pour le Pôle Communication d'Echirolles. Une autre convention plus générale avec la Chambre de commerce de Grenoble est actuellement en cours de signature ; son objet est la coopération dans l'enseignement du français langue étrangère.

Il faut faire également état des initiatives prises par le SIO, qui organise notamment des conférences de responsables d'entreprises pour l'information des étudiants. Enfin, l'université a obtenu un contrat d'objectifs avec la Région pour engager pendant une année un contractuel chargé de développer les relations avec les entreprises, et un autre contrat d'objectifs a permis l'engagement d'une chargée de mission responsable notamment de la mise au point des programmes de formation par alternance dans le cadre du Centre technique d'application de l'Isle d'Abeau.

## **4 - Les relations internationales**

### **Les échanges d'étudiants**

Les relations internationales sont une tradition ancienne et un secteur en expansion à Grenoble III, comme dans les autres universités grenobloises. Par rapport à la taille de l'université, on peut dire que les échanges d'étudiants sont nombreux et témoignent bien de la vitalité des relations internationales. Pour l'année 1992-1993 :

- 230 étudiants étrangers ont été accueillis, au titre des conventions avec des universités étrangères, dont 199 dans le cadre des programmes Erasmus ;
- 164 étudiants grenoblois sont allés à l'étranger dans les mêmes conditions, dont 140 au titre des programmes Erasmus ;
- en outre, près de 150 étudiants étrangers sont accueillis chaque année au titre d'échanges qui ne font pas l'objet de conventions.

Bien entendu, il faut également tenir compte des étrangers qui sont inscrits au même titre que les autres étudiants à des cursus de l'université (695) et de ceux qui viennent suivre les formations du CUEF (près de 3 000 chaque année).

En ce qui concerne les programmes Erasmus, on constate d'abord, sur les quatre dernières années, une progression régulière des effectifs des étudiants partants ou accueillis : augmentation de 69,4% des étudiants accueillis et de 52,1% des partants. Les chiffres actuels classent Grenoble III et les autres universités grenobloises en tête des universités françaises. Les échanges Erasmus se font avec presque tous les pays de la Communauté européenne, même s'il est vrai qu'ils sont concentrés sur quelques pays : la Grande-Bretagne surtout, avec 15 universités représentées et 124 étudiants qui en proviennent (soit 62,3% du total des étudiants Erasmus accueillis) ; l'Espagne, avec 7 universités, mais seulement 17 étudiants accueillis ; l'Italie, avec 5 universités et 16 étudiants, l'Allemagne, avec 4 universités et 25 étudiants. Mais les Pays-Bas et le Danemark sont également représentés, avec respectivement 4 et 12 étudiants accueillis. Le Portugal n'envoie, lui, qu'un étudiant à ce titre.

Les échanges d'étudiants réalisés au titre de conventions bilatérales avec des pays non européens semblent particulièrement actifs avec les Etats-Unis (12 étudiants partants et 6 accueillis, en 1991-1992), le Québec (3 partants, 3 accueillis), le Japon (2 et 2).

Les échanges d'enseignants paraissent en revanche très faibles, malgré l'absence de chiffres précis à ce sujet. Des difficultés de toutes sortes, on l'a vu, empêchent en général les enseignants de Grenoble III d'envisager un séjour dans une université étrangère qui ait une durée suffisante pour qu'un enseignement puisse y être donné.

### **L'organisation des relations internationales**

La responsabilité générale des relations internationales est assurée par un vice-président de l'université, qui est chargé des relations internationales et des affaires générales, et qui s'occupe directement de la politique d'ensemble, de la préparation des conventions et des aspects financiers de la gestion des échanges. Il s'appuie sur le service dit "des relations extérieures", dirigé par un ingénieur de recherche, qui, en fait, s'occupe uniquement des échanges d'étudiants, ainsi que sur un service d'accueil des étudiants étrangers, dirigé par un enseignant détaché à mi-temps et chargé de l'accueil, de l'insertion des étudiants étrangers dans les cursus et de leur suivi pédagogique. Enfin, il existe une commission des échanges d'étudiants, où sont représentées les différentes UFR, et qui est dirigée par la vice-présidente du CEVU. Cette commission contribue à définir les grandes orientations en matière d'échanges des étudiants.

Ce système est trop complexe et fait apparaître en particulier une sorte de dichotomie fâcheuse entre les relations internationales et les échanges d'étudiants. Il est assez significatif que dans plusieurs documents officiels deux lignes apparaissent, et même parfois trois : "Service relations extérieures, relations internationales, accueil des étudiants étrangers". Il y aurait vraiment intérêt à mettre en place un grand service unifié des relations internationales, ayant à sa tête un directeur responsable de l'ensemble (conventions, programmes internationaux, échanges d'étudiants et



d'enseignants...), un conseil de gestion et des structures internes pour répondre aux différentes missions.

Cela étant dit, un travail considérable a été fait dans le domaine des relations internationales et les acquis ne sont pas négligeables. Des actions prioritaires ont été nettement définies : l'Europe communautaire, mais aussi l'Europe de l'Est (un programme Tempus est en projet, une convention a été signée avec l'université Jagellon de Cracovie, et une autre est en préparation avec l'université de Saint-Pétersbourg) ; les relations traditionnelles avec l'Italie doivent être renforcées (avec Florence et Milan en particulier) ; l'axe américain est lui aussi en cours de consolidation : ont notamment été signés un accord-cadre avec l'ensemble des universités du Québec et un autre avec les universités de Californie (commun aux quatre universités grenobloises), et des relations avec le Brésil ont été lancées.

Quant à la gestion des échanges d'étudiants, l'université a pris un certain nombre de mesures pour que les étudiants soient bien accueillis ou bien préparés au départ. Elle s'engage à loger les étudiants qui viennent dans le cadre d'une convention, organise pour eux une semaine d'accueil, un cours spécifique de mise à niveau et de civilisations comparées. Les étudiants grenoblois en lettres et en communication, candidats au départ, peuvent préparer un module "Europe", organisé spécialement pour eux dans le cadre du Pôle européen. Mais le problème majeur qui est posé à l'université Stendhal est de pouvoir contrôler le dynamisme et l'inflation des relations internationales. La volonté existe chez les responsables de sélectionner davantage les conventions et de limiter les échanges. Cela devrait être plus facile à réaliser dans une structure davantage unifiée.



**L'université Stendhal - Grenoble III**

---

**LES COMPOSANTES DE L'UNIVERSITE**

---



## I - Le secteur des langues

L'ensemble des langues était regroupé, jusqu'en 1993, dans une seule UFR, l'UFR Langues, littératures et civilisations étrangères qui, à elle seule, comptait plus de la moitié des étudiants de l'université Stendhal. Dans cette UFR de quelque 3 700 étudiants, les étudiants anglicistes étaient nettement majoritaires (filiale B et enseignements d'anglais de la filiale LEA). Ce relatif gigantisme - au regard de la dimension de l'université - d'une composante, mais aussi le déséquilibre, au sein de cette composante, entre un de ses départements et les autres ne pouvaient qu'entraîner des difficultés de fonctionnement. En effet, même si les 44,5 postes affectés à l'ancienne UFR (AM, postes de statut second degré et lecteurs compris) et relevant de la 11ème section du CNU sont loin de représenter un potentiel proportionnel au nombre des étudiants anglicistes de l'UFR, puisqu'ils correspondent à 31,6% seulement du nombre total des postes affectés aux langues (140,5 postes), les enseignants anglicistes sont presque deux fois plus nombreux que les enseignants hispanistes, qui viennent immédiatement après eux pour le nombre (25 postes). Ces difficultés ont été aggravées par les problèmes internes du département d'anglais, problèmes inhérents au régime de l'assemblée générale, hérité des années soixante-dix et devenu totalement inadapté à la dimension atteinte par le département.

Cette situation était riche de tensions latentes ou déclarées qui ont handicapé la vie de l'UFR pendant plusieurs années et ont fini par conduire à une crise sérieuse en 1992. La rentrée en anglais a dû être retardée et, devant la carence des anglicistes, elle n'a pu être assurée que par l'intervention directe de l'UFR. Cette crise a accéléré le projet, à l'étude sous l'impulsion de l'université dès novembre 1991, d'une partition, laquelle a été entérinée au printemps 1993<sup>1</sup>.

Désormais les langues sont réparties, à l'université Stendhal, entre deux nouvelles UFR : l'UFR de Langue, littérature et civilisation anglaises et anglo-américaines, qui est en fait le département d'anglais de l'ancienne UFR amputé de la filiale LEA, et l'UFR de Langues, littératures et civilisations étrangères-Langues étrangères appliquées, qui regroupe tous les autres départements de langues ainsi que la filiale LEA et la MST Juristes et économistes trilingues.

Dans son intitulé comme dans ses structures, l'UFR de Langues, littératures et civilisations étrangères s'inscrit dans la continuité de l'ancienne UFR de Langues, simplement diminuée de son département d'anglais. Il serait vain de nier qu'elle trouve dans cette continuité un sentiment de légitimité qui fait apparaître, *a contrario*, les anglicistes comme sécessionnistes (ou exclus), et la création de l'UFR de Langue, littérature et civilisation anglaises et anglo-américaines comme une réponse extrême imposée par les circonstances. On peut regretter d'avoir à faire ce constat, qui résiste à la position officielle de l'université selon laquelle les deux UFR sont des créations conjointes, innovantes, égales en légitimité et également co-héritières de l'ancienne UFR commune. On peut surtout regretter que la pression des circonstances ait conduit à privilégier des décisions de nature uniquement structurelle, en dehors de tout projet pédagogique novateur (mis à part le remodelage de certains départements), sans considération des implications prochaines de la Maison des langues ni redéfinition de la mission des linguistes dans la politique de l'université.

### 1 - L'UFR de Langues, littératures et civilisations étrangères (LLCE)

Cette appellation, qui est donc celle de l'ancienne UFR de Langues, a été conservée pour la nouvelle UFR. Cette dernière pourrait prochainement être rebaptisée UFR Langues-LEA, à la fois par commodité et pour mieux marquer la rupture institutionnelle entre l'ancienne UFR et les deux composantes qui en sont issues.

---

<sup>1</sup> Les autres éléments qui ont poussé à la partition sont : les difficultés de fonctionnement, les retards dans la modernisation de la gestion, les problèmes de communication avec le reste de l'université et, en particulier, sa direction, et surtout, la place insuffisante faite aux langues étrangères appliquées.

## Présentation : structures et missions

Cette UFR regroupe les départements suivants :

- Etudes germaniques et néerlandaises
- Etudes ibériques et ibéro-américaines
- Etudes italiennes et roumaines
- Etudes orientales
- Etudes russes et slaves
- Langues étrangères appliquées

ainsi que la MST Juristes et Economistes trilingues (JET), érigée en "service commun".

Certaines de ces formations appellent quelques remarques :

1) Le *département d'études orientales* est une innovation introduite à l'occasion de la partition. Il est le seul département de l'UFR à ne préparer à aucun diplôme d'Etat. Sa vocation, le fait qu'il ne dispose pas d'étudiants inscrits à titre principal, l'effectif très réduit de ses enseignants (6 seulement dont 2 lecteurs et 1 PRAG) le placent un peu à part au sein de la composante. Sa création reflète le souhait de voir se renforcer le secteur des langues orientales, notamment le japonais pour lequel une habilitation au DEUG B et au 2ème cycle LEA anglais-japonais est demandée (le DEUG LEA anglais-japonais est mis en place).

2) Avec la mise en place de la nouvelle UFR, *la filière LEA* a abandonné son statut de service commun pour devenir un département à part entière. Cette décision heureuse, prise avec beaucoup de retard, devrait enfin donner à cette filière - dans laquelle l'université Stendhal a été pionnière - les moyens de son développement. Au département sont en effet affectés désormais douze enseignants d'anglais (11 + 1 à Valence) qui ont opté pour leur rattachement à l'UFR de Langues au moment de la partition et qui s'ajoutent aux cinq enseignants de sciences sociales qui y étaient déjà affectés. L'attribution au département de postes relevant des autres langues et d'enseignants de français ne paraît pas être envisagée pour l'instant : la pratique des services rendus de département à département qui prévalait avant la partition a été maintenue. Il semblerait pourtant utile à la bonne structuration de la filière que lui soient aussi affectés quelques postes en français, en allemand mais surtout en espagnol.

3) Les *études lusophones* ne constituent plus un département autonome, en raison de la situation violemment conflictuelle qui oppose de longue date le professeur titulaire de portugais à l'ensemble de ses collègues. Une solution de compromis a finalement été trouvée, adoptée à la quasi-unanimité par le Conseil d'administration, et une convention a été signée en novembre 1993 entre l'université Stendhal et le CNED, avec l'accord de toutes les parties concernées. Elle donne à ce professeur la responsabilité d'un cursus novateur enseigné par correspondance et associant portugais, français et communication. Un poste de maître de conférences de portugais demandé en priorité par l'université pour la rentrée 1994 permettra de faire redémarrer le cursus de portugais à l'université sur des bases institutionnelles saines. A condition toutefois qu'elle ne serve pas elle-même de prétexte à de nouveaux conflits, cette solution enfin en vue mettra un terme à une situation très préjudiciable aux études lusophones à l'université Stendhal, privée depuis plusieurs années déjà de son habilitation à délivrer la licence de portugais, suspendue depuis 1991.

C'est le département de Langues étrangères appliquées qui compte le plus d'étudiants avec plus de 1 200 inscrits en 1992-1993, suivi de près par le département d'Etudes ibériques (environ 1 100 étudiants, hors 3ème cycle et concours, mais 1er cycle de portugais compris), et de loin par les départements d'allemand (environ 650), d'italien (450) et de russe (autour de la centaine). Ces départements restent de dimensions suffisamment modestes pour justifier, apparemment, la persistance d'un mode de fonctionnement qui se dispense de structures internes : le "responsable" de chaque département est élu par l'assemblée générale des enseignants du département. Au moins dans les départements les plus importants, on peut espérer que les structures sauront s'adapter à temps et qu'un conseil de département élu prendra la relève de l'assemblée générale avant qu'une crise ne l'impose : le département d'Etudes ibériques et ibéro-américaines compte déjà 30 enseignants, lecteurs compris.

A côté des diplômes nationaux (1er et 2ème cycles) et de la préparation aux concours de recrutement du second degré, l'UFR propose un grand nombre de diplômes d'université, sur lesquels on reviendra, et deux filières professionnelles spécifiques, la MST déjà mentionnée et un DESS Traduction spécialisée et production de textes multilingues, créé en 1992 dans le prolongement du second cycle LEA.

Le 3ème cycle (DEA et recherche), qui n'a pas été touché dans ses structures ni dans son fonctionnement par la partition, sera examiné par ailleurs et conjointement pour les deux UFR de Langues. On peut regretter ici que la filière LEA, prolongée par le DESS et associée à la MST, n'ait pas pour l'instant suscité l'organisation d'un centre de recherches spécifique dans ce qui fait l'originalité de ces formations, la traduction spécialisée.

La formation continue, mentionnée dans le préambule des statuts de l'UFR comme étant une de ses missions relève, en fait, d'un service commun de l'université et son autonomie est à peu près totale par rapport à l'UFR. Celle-ci n'a à connaître ni ses programmes ni son fonctionnement, bien que les enseignants affectés à la formation continue langues soient rattachés à l'UFR (quatre enseignants rattachés à l'UFR de langues, deux à l'UFR d'Etudes anglophones). La recombinaison des UFR de Langues n'a rien changé à cette situation.

L'UFR de Langues-LEA est impliquée dans la "délocalisation" des universités grenobloises à Valence par le biais de sa filière LEA, qui y est représentée depuis deux ans avec deux options (anglais-espagnol et anglais-allemand) et qui regroupe une centaine d'étudiants en 1ère année. Six enseignants (1 professeur de portugais, 3 MC d'anglais, d'allemand et d'espagnol, un maître de langue d'espagnol et un PRAG d'économie-gestion) y sont affectés pour les cours de LEA ainsi que pour les cours de langues à destination des autres filières (lettres modernes et filières relevant de l'université Pierre Mendès France, sciences économiques et droit). Le volume des heures assurées sous forme de vacations, notamment par des enseignants du second degré recrutés sur place, est important ; l'existence à Valence d'un demi-poste de secrétariat pris en charge par l'université n'empêche pas que la plus grande partie de la gestion incombe directement à l'UFR de Langues (comptabilité des heures d'enseignement et gestion de la scolarité notamment).

### **Les personnels**

Les capacités d'encadrement semblent globalement satisfaisantes et, de fait, les intervenants extérieurs sont en nombre limité. Il y a cependant certaines disparités entre les langues : en allemand (filières LVE et LEA confondues), 12,50% des heures d'enseignement (eqTD) sont assurées par des intervenants extérieurs ; cette proportion est de 11,50% pour l'espagnol et pour l'ensemble des langues orientales, de 10% pour l'italien, de 5,5% pour le russe et les autres langues slaves. Une distinction stricte mais techniquement difficile à faire entre les deux filières (les cours sont parfois communs, en italien notamment, et en portugais) ferait apparaître un déficit nettement plus important pour la filière LEA que pour les filières LVE. Un nombre important de vacations est assuré par les enseignants de l'UFR eux-mêmes, puisqu'une dizaine de primes pédagogiques sont distribuées. Le cas du portugais est à part : les possibilités d'encadrement sont très faibles, et le déficit y est d'autant plus grand que, pour les raisons évoquées plus haut, l'UFR a dû renoncer depuis plusieurs années au service statutaire d'un enseignant. L'anglais de la filière LEA dispose d'un encadrement encore très insuffisant, mais renforcé par une contribution importante (plus de 800 heures) consentie sans contrepartie par l'UFR d'Etudes anglophones selon les termes de la convention réglementant les modalités du partage. Ce volume horaire est appelé à diminuer en proportion des postes qui pourraient être attribués dans les années qui viennent au département LEA : un poste de MC d'anglais, en tête des demandes de créations de postes transmises par l'université, sera créé à la rentrée 1994. Il faut ajouter que l'UFR bénéficie d'un nombre important de lecteurs, notamment pour les langues dites "rares" (russe, polonais, serbo-croate, tchèque, japonais), lecteurs dont certains sont pris en charge directement par le gouvernement de leur pays d'origine (Portugal, Japon pour les 2/3 de la rémunération, le troisième tiers étant pris en charge par l'université).

Il convient de relever que le taux d'encadrement est artificiellement augmenté par la présence des langues "rares". Les enseignants n'y encadrent, en effet, que peu d'étudiants mais le potentiel d'encadrement ne saurait descendre au-dessous d'un certain plancher sans faire courir le risque de la disparition pure et simple des enseignements. Et les comparaisons que l'on peut faire entre les UFR de Langues et le reste de l'université montrent dans ces UFR une dotation nettement défavorable. Les deux UFR de Langues totalisent environ 52% des étudiants inscrits à l'université Stendhal (3 700 étudiants sur 7 000) alors qu'elles ne disposent que de 42% des postes de statut enseignement supérieur de l'université (100 PR+MC+ASS+ATER+AM sur 236). Ce déficit est aggravé par la proportion des PRAG-PRCE (sur les 47 postes de statut second degré dans l'ensemble de l'université, 15 sont dans les UFR de Langues, soit 32%). La présence de 25 lecteurs ne l'atténue que marginalement, d'autant que 7 d'entre eux relèvent des langues "rares" à effectifs extrêmement réduits. Les langues ont figuré et figurent toujours en bonne place dans les demandes de postes faites au titre de l'application du contrat quadriennal. Si le nombre des postes de statut second degré reste proportionnellement limité, sauf, toutefois, en espagnol (4 PRAG), on peut penser qu'il s'accroîtra, même au delà des vœux de l'université, et au détriment de la proportion des postes de statut enseignement supérieur dans le total. On peut craindre surtout que les besoins prochains de la Maison des langues et de Valence ne permettent pas aux UFR de Langues de compter, dans les années à venir, sur un renforcement significatif de leur potentiel d'encadrement.

Le véritable problème est celui du renouvellement à prévoir du personnel enseignant. Ce problème, qui est celui de l'ensemble du monde universitaire, est aggravé dans beaucoup d'universités de province par l'insuffisance des structures mises en place depuis quelques années pour assurer une "jouvence" satisfaisante en nombre et en qualité, sauf à encourager le localisme. D'où le recours à des candidats extérieurs. Or, la proportion des enseignants non résidents n'est pas négligeable dans l'UFR de Langues : près de 15%. Cette situation risque fort d'entraîner un mouvement de mutations régulier et important, donc une instabilité préjudiciable à la solidité des équipes et à la bonne répartition des responsabilités.

Quant à l'encadrement administratif, il est très insuffisant en nombre. Cette insuffisance est d'autant plus mal ressentie que, sur ce point, la nouvelle UFR de Langues a le sentiment d'avoir fait les frais de la partition, depuis laquelle l'UFR ne dispose même plus d'un secrétariat par département (le département LEA dispose de 2,1 postes, les six autres de 2,1 postes). L'UFR est nettement sous-administrée au regard de ses 2 500 étudiants mais surtout au regard de la variété de ses formations, des combinaisons multiples offertes par ses seize langues, de la complexité inhérente à la filière LEA et des exigences particulières d'une MST et d'un DESS. Cette insuffisance incite les responsables de l'UFR à regarder avec envie du côté des autres UFR, réputées beaucoup mieux dotées. Sauf à attendre une augmentation improbable de l'effectif IATOS, l'amélioration de la situation ne peut sans doute passer que par une modernisation radicale des méthodes de gestion.

## **Les ressources matérielles**

### *Les locaux*

L'UFR bénéficie d'une implantation de bonne qualité mais souffre du manque de locaux généralement ressenti dans une université conçue pour 3 000 étudiants et qui en accueille plus du double. Elle a vu son espace se rétrécir avec l'augmentation de la population étudiante et l'affirmation des besoins de la recherche institutionnelle. Cette double pression a considérablement réduit les espaces réservés aux bureaux des enseignants, qui disposent encore, cependant, d'un bureau pour trois, moyenne qui, dans une université littéraire, n'est certes pas défavorable. Les espoirs de restructuration dépendent de la construction d'un bâtiment interuniversitaire réservé à la recherche (projet d'une "Maison des sciences de l'homme") et de la libération des locaux encore occupés par l'université voisine dans le périmètre de l'université Stendhal.

### *Les bibliothèques*

Les bibliothèques de l'UFR sont de deux natures : les bibliothèques situées dans des salles de travail et de recherche accessibles aux étudiants, et les "fonds".



Les premières sont la bibliothèque d'allemand et de néerlandais, la bibliothèque d'espagnol, de catalan et de portugais, la bibliothèque d'italien et de roumain, et la bibliothèque des langues slaves. Elles offrent chacune environ 20 à 25 places assises, une quinzaine seulement pour la bibliothèque slave. Ne disposant pas de personnel permanent ni spécialisé, elles sont gérées par les vacataires aidés par des étudiants bénévoles. Elles ne peuvent être ouvertes aux étudiants que pendant des horaires limités, environ quinze heures par semaine (dix pour les langues slaves). Les catalogues ne sont pas informatisés, mais une informatisation partielle est en cours avec l'aide de CES et d'objecteurs de conscience. Il n'y a pas de politique d'achats concertés avec la bibliothèque universitaire, et il n'apparaît pas que les UFR de Langues soient très impliquées dans la politique de regroupement et de rationalisation du service de gestion documentaire (SGD), mis en place par l'université dans le cadre du contrat quadriennal. Les salles ne bénéficient d'aucune protection efficace et les emprunts incontrôlés sont malheureusement nombreux.

Ce regroupement bénéficierait aussi, on peut l'espérer, aux "fonds" documentaires correspondant à certaines des langues "rares" de l'UFR : arabe, hébreu, chinois, japonais. Ces fonds d'ouvrages sont situés dans les bureaux des enseignants, qui en assurent eux-mêmes la gestion et le prêt aux étudiants.

Il faut remarquer que l'UFR a bénéficié pour ces langues, auxquelles il faut ajouter le catalan et le roumain, de dons personnels importants, et que certains secteurs sont alimentés gratuitement par les services culturels de pays étrangers (Généralité de Catalogne, Roumanie, Israël). Cette confiance faite à l'université devrait favoriser, de la part de celle-ci, une accélération urgente de ses projets de réaménagement et de modernisation des bibliothèques des UFR des Langues. Une solution en effet est en vue, qui améliorerait significativement la situation actuelle, vraiment très défavorable, avec la libération attendue, par le département d'Histoire de l'université Pierre Mendès France, d'un bâtiment situé au coeur de l'université Stendhal, mais occupé par l'université voisine depuis deux décennies.

#### *L'équipement audiovisuel*

L'équipement audio-visuel à la disposition de l'UFR est insuffisant, vétuste, et de statut incertain. Il existe quatre laboratoires de langues dont un seul est très récent : un laboratoire multimédia ouvert en novembre 1993 sur crédits prévus par le plan quadriennal. Les trois autres sont des Revox qui ont entre huit et dix ans d'âge. Les UFR de Langues ont aussi accès à trois salles audio-visuelles équipées. Le plan quadriennal permettra une jouvence partielle de ces matériels, le plus souvent très fatigués. La gestion des laboratoires et salles n'est pas centralisée : si le laboratoire multimédia est géré par le Service commun audiovisuel de l'université (SCAV), il apparaît que chacun des trois autres laboratoires est géré par une entité différente, l'un par l'UFR de Langues, l'autre par l'UFR d'Etudes anglophones, le troisième par la formation continue langues. C'est cependant au SCAV que les UFR de Langues s'adressent pour le prêt de petit matériel et la duplication de bandes. L'état des laboratoires, les difficultés inhérentes à une gestion mal définie, l'absence de moyens spécifiques en heures pour accueillir en laboratoire les étudiants de 1er cycle, autant que l'évolution générale des méthodes d'enseignement ont conduit à une désaffection des laboratoires par les enseignants, au profit d'équipements audio et vidéo plus légers, utilisables en salles de cours. Les relations entre les UFR de Langues, la formation continue langues et le Service commun audiovisuel sont floues, tout comme les responsabilités des uns et des autres pour les achats et la maintenance. La dotation importante, prévue dans ce secteur par le contrat quadriennal, devrait être l'occasion d'une clarification des structures autant que d'une véritable politique d'équipement et de développement.

#### *Le budget*

Défini par l'université selon des critères de répartition strictement quantitatifs, le budget de l'UFR ne tient pas compte des contraintes liées à la multiplicité de ses formations. Seule la MST bénéficie d'une certaine autonomie financière grâce à la taxe d'apprentissage et à des dotations spécifiques qui échappent au budget de l'UFR. Les heures complémentaires consomment les 3/4 de la dotation (en 1994 : 1,6 MF sur 2,1). Ce budget est presque intégralement réparti entre les départements, et l'essentiel est de fait préaffecté à deux chapitres difficilement compressibles, les

frais de reprographie et les bibliothèques (achats d'ouvrages et vacations). La perception, par l'université, d'une somme modique et dûment motivée de 40 F par étudiant au moment de l'inscription, a mis un terme à toutes les contributions demandées çà et là aux étudiants pour participer aux frais de reprographie. L'UFR compte bien recevoir de l'université la quote-part qu'elle estime devoir lui revenir de cette contribution spécifique. Il est clair que l'UFR a un style de vie fort austère, au détriment sans doute de son ouverture régionale et internationale, abandonnée à l'initiative de l'échelon inférieur du département et de l'échelon supérieur de l'université, et d'une manière générale au détriment de tout projet susceptible de renforcer l'identité de l'UFR autour d'actions collectives.

### **Fonctionnement et communication**

L'"état moral" de l'UFR est bon - on n'ose ajouter qu'il est encore meilleur depuis la partition. C'est cette atmosphère très favorable qui permet aux membres de l'UFR, au prix de l'investissement personnel considérable de quelques uns, de la faire fonctionner convenablement en dépit d'une infrastructure administrative très insuffisante, et de participer activement à la gestion de l'université (deux des trois vice-présidents sont membres de l'UFR, ainsi que le chargé de mission à la formation continue). Le risque n'est cependant pas négligeable de voir la tentation du découragement gagner certains. Les difficultés quotidiennes sont aggravées par le retard considérable pris dans l'informatisation de la scolarité et de la gestion. Celle-ci demeure très artisanale, qu'il s'agisse de la mise au point des emplois du temps des étudiants, de la détermination des services des enseignants, des relevés de notes de partiels et d'examens. Les secrétariats ne sont pas reliés informatiquement aux services centraux de la scolarité. Le recours à l'équipement des centres de recherches permet de pallier la quasi-inexistence de l'informatique individuelle.

Les institutions encore récentes de l'UFR fonctionnent de manière satisfaisante, en dépit de la désaffection des étudiants et du peu d'intérêt manifesté pour les débats du conseil d'UFR par les personnalités extérieures qui en sont membres. Dans les départements, c'est, on l'a dit, le fonctionnement très démocratique de l'assemblée générale qui prévaut, et fait courir des risques de blocage en situation de crise. Les décharges de service pour tâches administratives, limitées au directeur de l'UFR, aux responsables des départements et à celui de la MST, sont strictement contingentées. Cette absence de structures au niveau des départements fait que les problèmes ont tendance à "remonter" au niveau de l'UFR. Son directeur se trouve ainsi avoir un rôle non négligeable de gestionnaire au quotidien qui s'ajoute à celui de fédérateur et de modérateur. Mais la pénurie crée des liens d'interdépendance et de solidarité obligée : seul le département LEA, avec sa MST et son DESS, a une réelle autonomie administrative ; tous les autres départements doivent se partager des secrétariats communs, et manifestent une commune résignation à faire pour le mieux en s'accommodant de l'ordre des choses.

A la place du *Guide de l'Etudiant* qui, jusqu'en 1992-1993, offrait en un gros volume l'ensemble de ce que proposait l'université, des livrets plus maniables - un par UFR - susceptibles d'être consultés plus régulièrement, sont désormais à la disposition des étudiants. Cette innovation est jugée diversement : on peut penser que l'édition prochaine en corrigera les défauts et surtout les nombreuses inexactitudes. Ce livret décrit succinctement le contenu de chaque enseignement ainsi que les programmes. En revanche, les règlements de scolarité et les modalités de contrôle sont diffusés à part et assez tardivement après la rentrée, ce qui n'est pas conforme aux textes réglementaires. Pour cette information très concrète des étudiants, on compte principalement sur les indications orales données en cours et sur des panneaux d'affichage surchargés d'annonces. La vie étudiante est, dans l'UFR, des plus réduites. Seule la filière LEA fait preuve d'un certain dynamisme : une association, qui bénéficie d'un petit local, s'efforce d'aider les étudiants, notamment pour l'élaboration de dossiers, la documentation sur les stages et les débouchés.

### **Les formations**

L'UFR prépare au DEUG LVE dans cinq langues (allemand, espagnol, portugais, italien et russe) et au DEUG LEA dans sept langues (les mêmes + allemand et japonais). Celui-ci - c'est l'un de ses atouts - offre une palette de combinaisons de langues très riche. La composante prépare

également aux diplômes nationaux de second cycle (licence et maîtrise) dans quatre langues (les mêmes que pour le DEUG, moins le portugais) et en LEA.

En DEUG comme en licence, les programmes sont exigeants ; la longueur de l'année universitaire est de 30 semaines en DEUG et de 25 semaines en licence ; la maîtrise comprend, outre le mémoire, deux enseignements annuels dont l'un, à vocation méthodologique, est destiné à assurer la transition vers les concours de recrutement. La relative lourdeur des programmes va de pair avec le nombre excessif des contrôles, qui, sous les formes diverses qu'ils prennent selon les enseignements (combinaisons variables entre contrôle continu, partiels et examens terminaux, entre écrits et oraux) mobilisent une part disproportionnée du temps des enseignants. Il serait plus que souhaitable que sur ce point le regroupement modulaire des enseignements conduise aussi à un allègement et à une simplification des procédures de contrôle.

Les étudiants de l'UFR de Langues sont les premiers bénéficiaires du système d'études intégrées mis en place par l'université Stendhal, et géré par un service central très efficace, qui a naguère placé l'université Stendhal en tête des universités rhônalpines pour les échanges d'étudiants. Plus de 80 étudiants de la filière LEA ont ainsi eu la possibilité de passer un semestre ou l'année complète dans une université étrangère en 1992-1993, notamment dans le cadre des programmes européens (programmes Erasme, Lingua et Tempus), mais aussi grâce à des accords bilatéraux, en Europe ou aux Etats-Unis. Quelques étudiants des filières LVE d'espagnol, d'italien, d'allemand, de russe et aussi les étudiants de japonais ont accès aux universités étrangères dans les mêmes conditions : en tout une vingtaine d'étudiants de ces disciplines sont partis en 1992-1993. Par ailleurs, les échanges de lecteurs assurent aux étudiants plusieurs possibilités intéressantes de séjour dans certaines universités allemandes, italiennes et espagnoles.

#### *Le premier cycle*

La composition des DEUG "rénovés" (au sens de 1984) fait actuellement l'objet d'un remodelage : dominante et sous-dominante se substituent aux "modules de base" et aux "modules facultatifs". Cet ajustement ne devrait pas remettre en cause les principes d'un enseignement assez bien structuré dans toutes les langues qui offre une préparation au DEUG, mais on peut souhaiter qu'il aille de pair avec une modernisation et une informatisation de la gestion de la scolarité, ainsi qu'avec une simplification des codes d'enseignements, particulièrement obscurs.

Les données disponibles ne permettent pas de se faire une idée précise de la "productivité" du DEUG (durée nécessaire à l'obtention du diplôme et évolution de cette durée sur plusieurs années). En 1991-1992, toutes langues confondues (anglais compris), 238 DEUG LVE ont été décernés, chiffre qu'on peut comparer, avec précaution, aux 525 étudiants inscrits l'année précédente en première année, ce qui donne un taux de réussite de plus de 45%. Mais si l'on rapporte ce chiffre aux 346 inscrits administratifs de la même année, le taux de réussite s'élève à 68%, ce qui paraît considérable. On note des différences assez sensibles d'une langue à l'autre : 82% en allemand, 80% en espagnol, 33% seulement en italien (le russe et le portugais concernent trop peu d'étudiants pour que les pourcentages soient significatifs). En LEA, 189 DEUG ont été délivrés en 1991-1992, soit, par rapport aux 592 inscrits en 1ère année de 1990-1991, un taux de réussite de 31%, mais de 58% si l'on considère les 322 inscrits administratifs de la même année. Il apparaît clairement que les DEUG LVE sont beaucoup plus accessibles que le DEUG LEA. Cette disparité s'explique en grande partie par la stricte réglementation de l'accès à la filière LEA à l'université de Chambéry, seule autre université de l'académie à proposer cette filière. L'accès à cette même filière est également limité dans les universités lyonnaises. Il paraît difficile de concilier les exigences de formation (cours théoriques et stages) d'une filière dont la finalité a été, dès l'origine, professionnelle, et un accès totalement libre, sauf à condamner beaucoup trop d'étudiants à l'échec. Il ne paraît surtout pas raisonnable de maintenir, pour cette filière au sous-encadrement persistant, un accueil totalement ouvert dans un environnement où l'admission sous conditions est devenue la règle.

#### *Le deuxième cycle et la préparation aux concours*

En licence, le pourcentage des reçus en 1991-1992 par rapport aux inscrits administratifs de l'année a été de 52% en LEA, 52% en espagnol, 50% en allemand, et 40% en italien. On est ainsi tenté

de discerner comme un mouvement de compensation dans deux secteurs, l'allemand et l'espagnol, où une année de licence assez sévère viendrait rectifier les effets d'un DEUG un peu trop accueillant. Ce n'est pas le cas en italien, peut-être en raison d'un meilleur taux d'encadrement, mais aussi d'un DEUG nettement plus sélectif (ceci expliquant en partie cela) : l'italien est la seule langue où la licence soit plus "facile" à obtenir que le DEUG. Quelles que soient les raisons qu'on puisse avancer, on peut s'interroger sur le bien-fondé d'une stratégie peut-être non délibérée mais qui ne fait pas jouer au DEUG le rôle qu'il devrait jouer pour ne donner accès en licence, année de spécialisation exigeante, qu'aux étudiants ayant de bonnes chances de succès. Dans la situation socio-économique actuelle, le DEUG est de moins en moins, s'il l'a jamais été, considéré par les étudiants qui l'obtiennent comme un diplôme terminal. Ce constat est d'autant plus préoccupant que l'année de licence se trouve ainsi surchargée, au détriment d'une bonne formation permettant, dès la troisième année, de renforcer l'efficacité de la préparation aux concours là où elle existe.

*La MST JET (Juristes et économistes trilingues)* a un statut particulier dicté par sa spécificité de filière sélective et professionnelle et sa double appartenance à l'université Pierre Mendès France et à l'université Stendhal. Créée sous double sceau en 1974, elle a fait depuis la preuve de sa vitalité et de son efficacité. Elle associe le potentiel de l'université Stendhal en langues (les étudiants du premier cycle de la MST sont inscrits conjointement en filière LEA) et celui de l'université Pierre Mendès France en sciences sociales, juridiques, économiques et politiques. Elle offre trois options (Juristes trilingues d'affaires, Administration et politique internationales, Economistes trilingues) à des étudiants, une trentaine par option, sélectionnés sur tests et entretiens. Les études d'insertion professionnelle conduites par les étudiants eux-mêmes montrent que la MST procure effectivement des débouchés à ses diplômés, à un bon niveau de rémunération.

*La préparation aux concours de recrutement* est assurée en allemand, en espagnol, et en italien. Elle ne s'adresse qu'à un nombre inévitablement restreint de candidats, et ne peut mettre en oeuvre que des moyens limités. Ses résultats sont honorables, en italien notamment. Son maintien paraît indispensable dans l'intérêt des étudiants locaux et pour le dynamisme de l'ensemble des cursus. En portugais et en russe, où le nombre de places mis au concours est extrêmement faible et les moyens disponibles des plus réduits, la préparation n'est plus organisée depuis 1990. Les relations avec l'IUFM se normalisent, avec notamment l'extension à l'allemand d'une option de "préformation au métier de l'enseignant" à la manière de ce qui existe, comme on le verra, en anglais ; cette option devrait ensuite s'étendre aux autres disciplines si les moyens le permettent.

#### *Le DESS Traduction spécialisée et production de textes multilingues*

La formation est trop récente pour qu'un bilan, même provisoire, puisse en être fait. Comme c'est toujours le cas pour ce type de formation professionnalisante de haut niveau, le DESS concerne très peu d'étudiants (12 pour la première promotion 1992-1993, actuellement à la recherche d'un premier emploi) pour un investissement pédagogique et administratif élevé.

#### *Les diplômes d'université*

L'UFR offre enfin un nombre considérable de diplômes d'université qu'il serait vain d'énumérer car l'appellation recouvre simplement, dans la grande majorité des cas, les enseignements d'initiation dans les nombreuses langues offertes par l'UFR, les enseignements optionnels offerts dans une dizaine de langues, ainsi que certains autres enseignements optionnels. Il existe par ailleurs en allemand, en espagnol et en italien, un diplôme de "langue pratique" à deux niveaux de même nature que celui qui est décrit par ailleurs en anglais, et qui appelle les mêmes réserves. La plupart des 39 diplômes d'université offerts par l'université Stendhal ne sanctionnent que des cursus de deux à quatre heures par semaine auxquels donne accès un droit d'inscription symbolique, et près de la moitié concerne moins de cinq inscrits par diplôme. De ces formations, 21 relèvent de l'une ou l'autre des deux UFR de Langues. On peut s'interroger sur une telle inflation qui équivaut à un abus de l'appellation de diplôme d'université. Celle-ci, qui a une signification forte à l'étranger, devrait être mieux contrôlée, et peut-être réservée aux formations spécifiques dotées d'un horaire au moins comparable à celui d'une formation universitaire et équivalent à un cursus complet, et non à des formations qui pourraient plutôt donner lieu à la délivrance de "certificats" ou d'"attestations".

## **2 - L'UFR de Langue, littérature et civilisation anglaises et anglo-américaines**

### **Présentation**

Cette nouvelle UFR - qu'on se permettra d'appeler, en devançant une décision qui devrait être prise prochainement par le conseil d'administration de l'université, l'UFR d'Etudes anglophones - résulte de la partition de l'ancienne UFR Langues, littératures et civilisations étrangères. Elle regroupe la plus grande partie des anglicistes du département d'anglais de l'ancienne UFR. Ses statuts affirment sa vocation à participer, même en dehors de ses limites propres, seule ou en liaison avec l'autre UFR de Langues, au développement de l'anglais et des études anglaises et nord-américaines en formation initiale ou continue, dans l'enseignement et dans la recherche. En fait, elle a pour champ d'activité essentiel la filière LVE en anglais (DEUG, licence et maîtrise), prolongée par la préparation aux concours de recrutement et par le troisième cycle (DEA et doctorat).

Cette limitation est d'autant plus sensible que l'ancien département d'anglais associait filière LVE et filière LEA sans distinction structurelle. Désormais, la filière LEA étant rattachée à l'autre UFR de Langues et constituée en département de plein droit, les anglicistes de l'UFR d'Etudes anglophones ne sont plus, statutairement, impliqués dans le développement de cette filière, pas plus que dans celui de formations innovantes comme la MST JET et le DESS Traduction spécialisée. Il y a là un rétrécissement de l'horizon qui pourrait susciter des réactions de repli sur la discipline.

Il est particulièrement fâcheux que, pour assurer la nécessaire autonomie de la filière LEA, on ne l'ait pas érigée en département à part entière, à côté du département d'anglais, au sein de la même UFR. Il aurait sans doute fallu consentir à temps à des remises en cause et à des mutations qui ont fini par être imposées par les circonstances. En effet, la partition a signifié aussi pour les anglicistes la nécessité de choisir leur UFR de rattachement. Cinq enseignants chercheurs, les plus impliqués dans les enseignements d'anglais en LEA, ont choisi d'être affectés à la nouvelle UFR de Langues. D'autre part, le conseil d'administration a décidé d'affecter, à la rentrée 1993, 3 postes vacants ainsi que 3 créations d'emplois à l'UFR de Langues, ce qui a porté à 12 le nombre de postes d'enseignants et d'enseignants chercheurs d'anglais en LEA. Le corps enseignant de l'UFR d'Etudes anglophones est ainsi passé de 41 à 33 enseignants.

Face à cette double amputation, l'UFR d'Etudes anglophones n'entame pas, à l'évidence, son existence sous des auspices très favorables. Le sentiment prévaut en son sein qu'elle est en train de payer cher des errements invétérés. Il lui faut d'urgence, pour prévenir les effets d'un tel sentiment, faire la preuve à ses propres yeux de sa capacité à fonctionner et à assurer ses missions de manière efficace, peut-être redéfinir ces missions et s'ouvrir à des tâches nouvelles. Du moins, pour atténuer les effets de la partition et permettre la continuité sans heurt des activités pédagogiques, la convention qui a réglementé le partage des moyens entre les deux nouvelles UFR a-t-elle heureusement prévu le maintien d'une forte relation de coopération entre l'UFR d'Etudes anglophones et la filière LEA de l'UFR de Langues, en autorisant les enseignants de chaque UFR à effectuer dans l'autre une partie, qui peut aller jusqu'au deux-tiers, de leur service statutaire ; de plus, l'UFR d'Etudes Anglophones continuera à assurer une bonne partie des enseignements d'anglais de la filière LEA tant que les dotations de postes dont la filière LEA est susceptible de bénéficier à l'avenir n'auront pas rendu cette aide superflue.

Ce que les anglicistes ont, en revanche, gagné à la nouvelle définition des structures, ce sont des statuts et un cadre de fonctionnement institutionnel susceptibles de mettre un terme aux aléas qui, dans un passé encore récent, ont conduit l'ancien département jusqu'à la paralysie. Encore faut-il que les habitudes anciennes cessent d'inspirer certains comportements individuels. Il appartient au directeur de cette jeune UFR de faire accepter par tous les nouvelles règles de vie commune ; il lui revient surtout, en s'appuyant sur son conseil, de jouer en cette phase de redémarrage le rôle difficile mais vital de rassembleur autour de projets communs, pour restaurer la confiance en elle-même d'une communauté qui vient incontestablement de franchir une très mauvaise passe.

La partition en deux UFR est trop récente pour que des divergences sensibles aient eu le temps de se faire jour dans toute une série de pratiques et de méthodes de fonctionnement interne. L'organisation pédagogique de toutes les filières LVE, anglais compris, est la même ; les documents remis aux étudiants, les moyens d'information à destination des étudiants, sont comparables. De plus, les deux UFR restent très interdépendantes sous le rapport notamment des locaux et de l'équipement audiovisuel, et les activités de recherches sont rassemblées dans une structure commune. Il paraît donc inutile de répéter ici les considérations qui, faites à propos de l'UFR de Langues, s'appliquent aussi à l'UFR d'Etudes anglophones. On insistera, en revanche, sur ce que celle-ci a de spécifique.

### **Les personnels**

Dans la mesure où la nouvelle répartition des anglicistes entre les deux UFR est largement compensée par un volume important d'échanges de services, le corps enseignant de l'UFR d'Etudes anglophones reste convenablement équilibré entre les différentes spécialités. Même en ne tenant pas compte des personnes affectées à l'autre UFR de Langues, et qui naturellement sont des civilisationnistes et des linguistes, la répartition des enseignants propres à l'UFR entre littéraires, civilisationnistes et linguistes d'une part, anglicistes et américanistes d'autre part, est satisfaisante et ne fait certainement pas peser un risque sur la cohérence des enseignements.

Le véritable risque est ailleurs. Il est de fait que tous les enseignants qui ont choisi d'être affectés à l'UFR de Langues appartiennent au collège B (principalement des maîtres de conférences) ; tel qu'il est désormais composé, et pour ce qui est des postes de statut universitaire, le corps des enseignants de l'UFR d'Etudes anglophones se répartit à parts presque égales entre professeurs et maîtres de conférences. La pyramide des âges ne laisse pas attendre de renouvellement partiel avant quatre ou cinq ans. L'impression peut prévaloir que c'est dans l'autre UFR, ou au profit de la Maison des langues, voire de Valence que des postes sont susceptibles d'être créés, et qu'existent désormais les possibilités de promotion. En effet, le taux d'encadrement global de l'anglais (LVE et LEA confondus) n'est pas défavorable, comme en témoigne le faible nombre (4) des primes pédagogiques distribuées dans l'UFR : 13% seulement des heures enseignées en 1992-1993 étaient assurées par des intervenants extérieurs. Et dans l'UFR d'Etudes anglophones, ce taux est nettement supérieur à ce qu'il est dans la filière LEA. Il faut cependant remarquer que cette situation favorable du taux d'encadrement est peut-être un faux-semblant, dans la mesure où elle est aussi l'effet de pratiques pédagogiques exagérément économes, comme on le verra.

Si l'on tient compte de la relative simplicité des formations offertes par l'UFR, avec une filière unique, on peut dire que l'encadrement administratif n'est pas trop défavorable : l'équivalent de 5,5 postes pour quelque 1 200 étudiants, chiffre qu'on peut comparer aux 7,2 postes attribués à l'autre UFR de langues pour 2 600 étudiants et une panoplie de formations beaucoup plus variée. Il convient cependant de modérer ce constat. Deux postes administratifs sont en fait préemptés par les bibliothèques, ce qui ne laisse pour le fonctionnement de l'UFR et pour la scolarité que l'équivalent de 3,5 postes, à comparer aux 7,2 postes de l'autre UFR pour un peu plus du double d'étudiants. Mais il fallait à cette nouvelle UFR un chef des services administratifs capable d'en assurer la gestion, ce qui, indirectement, fut fait au détriment de l'autre UFR - qui en garde quelque amertume.

### **Les ressources matérielles**

La partition n'a pas eu d'incidence sur les affectations de *locaux*, qui restent communs aux deux UFR : cette décision, de bon sens, renforce les liens d'interdépendance entre les anglicistes des deux UFR. Le constat qu'on peut faire s'agissant de l'UFR d'Etudes anglophones redouble donc celui qui a été fait à propos de l'autre UFR : une moyenne d'un bureau pour trois enseignants, aucun espace réservé à la recherche, ni à la vie étudiante, espoir de voir se libérer dans le secteur les locaux occupés par l'université Pierre Mendès France. La pression est accrue par la constitution récente et la forte activité de deux équipes de recherche reconnues, spécifiques à l'UFR, et qui fonctionnent en dehors du cadre fédérateur de l'équipe d'accueil commune aux deux UFR. Elles ne disposent d'aucun espace réservé, et doivent donc être accueillies dans les bureaux partagés par les enseignants.

L'UFR dispose de deux *bibliothèques* importantes. La première est la bibliothèque d'anglais, forte de plus de 16 000 volumes - dont un nombre important est constitué par le fonds Léonie Villard, legs d'un ancien professeur - et d'une vingtaine d'abonnements à des périodiques. Elle est administrée par une bibliothécaire à plein temps, circonstance favorable qui, avec l'aide de vacataires étudiants, permet une ouverture de 28 heures par semaine. La salle de travail qui offre 190 places, est fréquentée par les étudiants des deux UFR, car le nombre de places offert par les salles de travail de l'UFR de Langues est, comme on l'a vu, très limité, et les heures d'ouverture en sont beaucoup plus réduites. Mais le patrimoine de l'UFR est surtout enrichi par la présence d'une bibliothèque américaine forte de plus de 25 000 volumes et d'une quarantaine d'abonnements : la gestion en a été confiée par convention à l'université Stendhal par une fondation privée, "The American Library in Paris", qui finance la plus grande partie des acquisitions. Cette bibliothèque est placée sous la responsabilité d'une bibliothécaire à plein temps, ingénieur de recherches assistée de vacataires, ce qui permet une ouverture hebdomadaire de 29 heures pour une quarantaine de places. En raison de son statut particulier, cette bibliothèque est ouverte à des publics extérieurs à l'université moyennant un droit d'accès modéré. Les craintes demeurent, ravivés par ces temps de crise, que le donateur ne reconsidère les conditions de sa générosité. Il va de soi que l'UFR et l'université doivent faire tout ce qui est en leur pouvoir pour continuer à persuader leur partenaire du bien-fondé de son investissement et de sa confiance. Ces deux bibliothèques ne sont ni informatisées ni protégées efficacement. Tout comme les bibliothèques de l'UFR de Langues, elles attendent la restructuration promise dans un bâtiment non encore disponible.

L'*équipement audio-visuel* de l'UFR est commun aux deux UFR. On ne peut donc que rappeler ici les insuffisances et les incertitudes déjà relevées, même si la situation de l'UFR sous ce rapport est moins critique que celle de l'autre UFR, dans la simple mesure où elle n'a pas, contrairement à elle, à assurer de multiples cours pour débutants en langues dites "rares". En fait, l'UFR utilise à plein temps pour les étudiants de premier cycle celui des trois laboratoires qui est géré par elle ; il ne reste que deux heures d'accès réservé aux étudiants de second cycle et aux candidats aux concours de recrutement.

On ne reprendra pas ici les remarques que l'on a déjà faites sur le fonctionnement très artisanal des UFR de Langues ou sur l'insuffisance de l'*assistance informatique*. D'un point de vue plus institutionnel, l'UFR d'Etudes anglophones, dans la mesure où elle prend le relais du département d'anglais auquel - mais amputé de son volet LEA - elle s'est substituée, doit maintenant faire l'apprentissage de ses nouvelles structures et s'inventer des comportements nouveaux. Le risque est de voir le corps enseignant dans son ensemble se décharger sur le conseil élu des responsabilités multiples de la gestion quotidienne. Une répartition très oecuménique des différentes tâches parapédagogiques et administratives prévient ce risque.

Le *budget de l'UFR* est, comme celui de l'UFR de Langues, essentiellement consacré à la reprographie et aux charges de l'audiovisuel (plus de 40%) ainsi qu'aux bibliothèques (vacations, abonnements, achats, également pour 40%). Le reliquat est consacré aux frais de bureaux (papeterie et maintenance). Il n'y a aucune provision pour la vie de l'UFR en tant que telle, distincte de l'ancien département. Par ailleurs, une part importante de ce budget (de l'ordre de 30%) était assurée par les contributions demandées aux étudiants pour les documents et le matériel pédagogique : désormais, cette part devra venir du budget général de l'université par réversion de ce qui doit revenir à l'UFR de la modique somme perçue à présent en même temps que les droits d'inscription, faute de quoi l'UFR ne serait pas en état de fonctionner.

## **Les formations**

Le nombre d'étudiants anglicistes qui passent une année complète dans un pays anglophone est d'environ une centaine sur une promotion qui, en licence, dépasse 250 étudiants (dont beaucoup redoublent, il est vrai) : 60 étudiants partent chaque année comme assistants, une trentaine font à l'étranger un séjour d'un semestre ou d'un an dans le cadre d'un programme d'études intégrées, et 6 étudiants partent comme lecteurs dans le cadre d'accords d'échange avec des universités britanniques. Au total, cette nécessaire mobilité d'étudiants linguistes reste assez limitée.

*Le premier et le deuxième cycles*

La structure du DEUG d'anglais est la même que celle qui a déjà été décrite pour les autres langues : une combinaison d'unités de valeur de poids variable, en cours de réorganisation modulaire. La cohérence des enseignements est bonne : notamment, des enseignements de littérature et de traduction sont dispensés dès la première année, et l'on a veillé à ce que les domaines anglais et américain soient également représentés. Parmi les options, figure un module de "préformation au métier d'enseignant" accessible dès l'entrée à l'université et poursuivi sur les deux années ; cet enseignement, à vocation méthodologique et non didactique - orientation qui serait trop précoce dans le premier cycle - se prolonge en licence. C'est en fait un enseignement de renforcement dans la discipline, ouvert sur tests à un nombre relativement élevé d'étudiants.

Le DEUG d'anglais se caractérise, dans une proportion encore plus marquée que pour les autres langues, par un pourcentage très élevé de réussite : 85,9% des étudiants ayant passé les examens de deuxième année en 1990-1991 ont obtenu le DEUG sur les deux sessions, année record qui a, par contre-coup, fait tomber, si l'on peut dire, la proportion à 69% l'année suivante. Ce pourcentage élevé fait problème. Il n'y a pas, en effet, d'indications qui permettraient de l'attribuer aux effets d'une pédagogie beaucoup plus efficace qu'ailleurs, l'enseignement étant normalement réparti entre cours magistraux et groupes de travaux dirigés, aux effectifs en général nombreux sinon pléthoriques (en moyenne, plus de 40 étudiants sont présents par groupe). Ni à ceux du tutorat récemment introduit et qui, confié à des étudiants préparant une maîtrise ou un DEA, ne s'adresse qu'à une minorité d'étudiants (et pas forcément les plus faibles). De plus, faut-il le rappeler, l'accès en première année est entièrement ouvert.

Or, et par le même effet de compensation déjà observé en allemand et en espagnol, mais encore plus accentué ici, l'obtention de la licence d'anglais se révèle très difficile puisque le pourcentage de réussite, en 1991-1992, dépasse à peine 31%, taux qui est de loin le plus faible de toute l'université. On a vu ailleurs le taux de réussite en licence dans les autres langues et en LEA ; à titre de comparaison, il est pour cette même année 1991-1992 de 58% en lettres modernes comme en sciences du langage. Les programmes sont, comme en DEUG, convenablement équilibrés, mais l'organisation est à la fois extrêmement lourde pour les enseignants et d'une efficacité pédagogique limitée. Seuls les enseignements de langue (expression et compréhension écrites et orales, traduction) sont organisés en groupes de travaux dirigés ; tous les enseignements obligatoires de littérature et de civilisation se déroulent en amphithéâtre, sans travaux dirigés ; les enseignements optionnels se font dans le cadre de travaux dirigés qui, en raison de l'affluence, se transforment de fait, dans bien des cas, en cours magistraux. Le poids des corrections de devoirs est énorme pour des enseignants trop peu nombreux par rapport au nombre des étudiants, notamment pour les enseignements qui ne sont donnés que sous forme de cours magistral. Il semble qu'à nombre d'étudiants égal, la charge pédagogique de la licence d'anglais corresponde à peu près au double de ce qu'elle est en licence de lettres modernes. Le retard accumulé est maintenant difficile à rattraper, car c'est à une réorganisation en profondeur, et coûteuse, de l'année de licence qu'il faudrait procéder. Il y a là une difficulté qui ne pourrait être résolue que par une augmentation considérable des moyens (potentiel d'enseignement et locaux).

*La préparation aux concours de recrutement et les relations avec l'IUFM*

Cette situation est en effet d'autant plus dommageable qu'elle paraît avoir des effets négatifs sur la préparation aux concours de recrutement du second degré, lesquels sont le véritable aboutissement de la filière professionnelle que constituent les études en anglais plus encore que dans les autres langues, en raison du nombre élevé des postes actuellement offerts aux concours nationaux dans cette discipline. Beaucoup de candidats ne semblent pas posséder un niveau suffisant, notamment en expression orale, comme en témoigne le pourcentage considérable d'échecs à l'oral du CAPES (plus d'un candidat admissible sur deux échoue à l'oral : 41 admis en 1993 sur 89 admissibles) et encore plus, mais sur des effectifs bien moindres, à l'agrégation (en 1993, 4 reçus sur 20 admissibles). Ces résultats sont d'autant plus décevants que l'université Stendhal était, naguère encore, l'une des bonnes préparations à l'agrégation en province, et que le pourcentage des admissibles reste élevé. Ils ne pourraient être améliorés sensiblement qu'au prix d'un renforcement significatif et de l'enseignement et des contrôles de compétence dès le niveau du



DEUG, permettant une organisation plus efficace de la licence, ainsi que par un investissement plus intensif l'année même de la préparation. Les candidats sont en effet très nombreux, aux Grenoblois s'ajoutant, pour l'agrégation, quelques étudiants formés à Chambéry ; les effectifs (en 1993-1994, près de 100 inscrits à la préparation au CAPES et près de 40 à l'agrégation) justifieraient au moins le dédoublement des cours et l'organisation d'une préparation séparée et spécifique pour chacun des deux concours externes ; la durée de la préparation pour chaque auteur ou question au programme pourrait être allongée. Resterait la difficulté de trouver en nombre suffisant des enseignants acceptant de s'investir suffisamment pour assurer une préparation complète et de haut niveau : sur ce point, l'entraide entre universités (Grenoble, Chambéry, Lyon) peut jouer, comme elle joue d'ailleurs déjà et, pour ce qui est de Lyon, dans les deux sens. Quant à la préparation aux concours internes, elle est assurée difficilement par l'UFR avec les moyens très modestes consentis par la MAFPEN ; les candidats, qui sont nombreux (35 inscrits pour le CAPES interne) viennent chercher des compléments de formation dans les cours de la préparation aux concours externes.

Ce constat paraît indiquer que le taux d'encadrement assez favorable qu'on relève dans l'UFR d'Etudes anglophones est plus apparent que réel, et qu'une amélioration sensible de ses performances dans la mission principale qui est la sienne, la préparation aux métiers de l'enseignement et aux concours de recrutement, passe par un renforcement de son potentiel.

Après une phase initiale de réserve et de suspicion, voire, chez certains, d'hostilité militante, les relations entre l'UFR d'anglais et l'Institut universitaire de formation des maîtres ont pris une tournure plus raisonnable, ce dont témoigne l'affectation conjointe à l'université et à l'IUFM d'un poste de professeur d'anglais. Cette normalisation des rapports entre les deux institutions porte ses fruits : les premiers ont été la mise en place de l'option, dont il a été question plus haut, de "préformation au métier de l'enseignant" pendant les deux années du premier cycle et l'année de licence. Un représentant de l'IUFM est membre du conseil de l'UFR d'Etudes anglophones au titre des personnalités extérieures. A la rentrée 1993, une option expérimentale destinée à familiariser les étudiants de premier cycle avec l'enseignement de l'anglais en classes primaires a été introduite, avec l'aide financière du Centre universitaire de formation d'enseignants et de formateurs (CUFOREF). Mais surtout, des mesures exemplaires (un jeu très complet de dispenses et d'équivalences mutuelles) ont été prises pour permettre la poursuite conjointe du cursus universitaire et de la scolarité spécifique à l'IUFM, de manière à ne pas détourner les étudiants inscrits à l'IUFM de la préparation à la maîtrise puis de celle d'un DEA.

### *Les diplômes d'université*

Il faut répéter ici les réserves formulées précédemment sur l'existence, dans le domaine des langues, de nombreux "diplômes d'université" sanctionnant des formations qui ne devraient pas donner lieu à la délivrance de ce titre. En anglais, il sanctionne, très abusivement, les options de préformation au métier d'enseignant d'anglais, qui font, comme on l'a vu, partie intégrante du cursus pour les étudiants qui choisissent cette option. Il existe deux autres "diplômes d'université" originaux : le diplôme d'études universitaires d'anglais pratique (DEUAP), diplôme de premier cycle et le diplôme d'anglais, langue pratique (DALP), diplôme de second cycle. Ces diplômes sont destinés à permettre aux étudiants ne pouvant obtenir les diplômes d'Etat correspondant à leur année d'études de quitter l'université avec un titre universitaire, après un enseignement spécifique d'anglais pratique, de techniques de secrétariat en français et en anglais et d'initiation à la gestion des entreprises, ainsi qu'après un stage de courte durée (non obligatoire pour le DALP). Ils n'intéressent apparemment que très peu d'étudiants (6 diplômés pour 12 inscrits en premier cycle, 4 sur 10 inscrits en second cycle, en 1992-1993). Plutôt qu'un enseignement palliatif qui cherche surtout à atténuer les effets de situations d'échec, et dont l'efficacité est difficile à vérifier faute d'un véritable suivi, c'est sans doute toute une filière qu'il conviendrait ici d'imaginer en liaison avec des professionnels, en l'assortissant de stages à l'étranger, et sans redoubler ce qui se fait en LEA : une telle formation, si une véritable demande extérieure la rendait souhaitable, pourrait alors donner lieu à un diplôme d'utilité reconnue, et permettrait de diversifier efficacement les missions de l'UFR. Quant au diplôme supérieur de recherches, son cas sera envisagé plus bas en même temps que la recherche et la formation doctorale.

### *L'enseignement aux non-spécialistes et la Maison des langues*

L'UFR d'Etudes anglophones a la charge de l'enseignement de l'anglais obligatoire ou optionnel dans les autres cursus de l'université (autres langues, lettres classiques et modernes, sciences du langage et communication), ce qui concerne environ 700 étudiants de première année, 320 de seconde année et 200 de licence. De même, l'UFR de langues a la charge de l'enseignement des langues étrangères dans les autres secteurs de l'université, y compris à l'UFR d'anglais, et dans les deux autres universités grenobloises. L'enseignement de l'anglais aux non-spécialistes est bien organisé, sous la responsabilité de trois enseignants de l'UFR, par le moyen de tests de placements initiaux qui permettent de répartir les étudiants par groupes de niveaux, puis par un cursus adapté qui prépare les étudiants aux différents degrés des examens de Cambridge, en tenant compte, pour les étudiants de lettres modernes, des exigences spécifiques des concours de recrutement. Les tâches de gestion (constitution des groupes et horaires), de coordination, de suivi de la scolarité des étudiants sont très lourdes, mais le cursus intégré et progressif et la réflexion pédagogique qui s'y adjoint donnent une structure bien adaptée à un type d'enseignement souvent délaissé dans les autres universités. Il conviendrait certainement d'envisager la création d'un poste de PRAG pour les besoins spécifiques de la filière de lettres modernes, concours compris. La structure en place devrait trouver un nouveau dynamisme et des moyens supplémentaires dans le cadre de la Maison des langues.

En ce qui concerne la Maison des langues, il ne s'agit d'envisager ici ce grand projet, lié à la structuration du pôle universitaire et scientifique européen de Grenoble, que dans la perspective des défis qu'il pose et des chances qu'il offre à l'UFR d'Etudes anglophones, même si le choix a été fait de ne pas concentrer les efforts sur l'anglais, qui continuera à être enseigné, en priorité, dans les autres universités. Dans la mesure où l'université Stendhal est celle à laquelle est rattachée administrativement la Maison des langues, l'UFR d'Etudes anglophones ne peut manquer de s'y trouver directement impliquée. Elle se trouve d'ores et déjà impliquée, de fait, par l'intermédiaire du responsable de la Maison des langues, professeur d'anglais rattaché à l'UFR, et aussi parce que, l'une des missions futures de la Maison des langues étant d'assurer la formation en langues étrangères des non-spécialistes, l'UFR d'Etudes anglophones perdrait, par son abstention, la maîtrise d'une de ses missions actuelles. Certes, la complexité du projet est redoutable, ses ambitions considérables dans une conjoncture de plus en plus incertaine qui peut faire craindre une insuffisance durable de moyens. Mais maintenant que la Maison des langues est assurée de voir le jour, sinon d'obtenir facilement et rapidement les postes qui lui seront nécessaires pour fonctionner (postes d'enseignants, postes administratifs et techniques), il paraîtrait de plus en plus inutile d'entretenir des craintes ou des réserves. L'UFR d'Etudes anglophones, tout comme l'autre UFR de Langues (le vice-président qui pilote le projet est attaché à cette dernière UFR et son directeur participe aux travaux de la commission juridique), mais de manière sans doute plus décisive encore, peut trouver là la délimitation d'une au moins de ses nouvelles frontières. Son investissement dans le projet peut lui être d'autant plus profitable que les postes susceptibles d'être obtenus au titre de la Maison des langues seront affectés à l'université Stendhal, que les enseignants de la Maison des langues pourront statutairement accomplir le tiers de leur service à l'université, et que les échanges de services seront encouragés entre les deux institutions. Par ailleurs, le souci des promoteurs du projet est d'en faire aussi un lieu de recherches, et d'y adjoindre des activités culturelles, domaines dans lesquels la part des universitaires peut être déterminante.

### *La vie étudiante*

Elle est, comme dans l'autre UFR de Langues, des plus discrètes. Un club théâtre a eu dans le passé une certaine activité, fluctuante selon les années, et selon la personnalité des lecteurs. L'équipe dirigeante actuelle a pris la décision de favoriser un club d'étudiants en créant une association dotée d'un petit budget. Reste à trouver un local, peut-être par accord avec l'UFR de Langues, puisque, héritage d'un passé communautaire, l'association des étudiants de LEA, qui est active, comme celle des étudiants de la MST JET, occupe un local implanté au sein du périmètre de l'UFR d'Etudes anglophones.

### 3 - L'organisation de la recherche

Les structures de la recherche dans les deux UFR de Langues, le fonctionnement des équipes comme celui du DEA n'ont pas été sensiblement affectés par la scission récente. D'une manière générale, l'échelon "UFR" n'a qu'une incidence limitée dans l'organisation actuelle de la recherche dans les universités. De fait, si les statuts des deux UFR de Langues prévoient, l'une, une "commission scientifique", l'autre, une "commission permanente de la recherche", il n'apparaît pas que ces organismes jouent un rôle réel dans l'organisation des centres et dans la définition de leurs programmes de recherches. Les structures restent, pour l'instant en tout cas, communes aux deux UFR, les équipes sont souvent transdisciplinaires, et l'existence d'une seule école doctorale pour toute l'université favorise une certaine communauté de vues. Il semble donc légitime de considérer d'un seul regard la recherche institutionnelle dans l'ensemble du secteur des langues.

#### Les centres de recherche

Dans les deux UFR, la recherche se caractérise par des équipes actives, des publications régulières et une structuration forte, résultat du travail considérable accompli pendant ces dernières années pour regrouper, renforcer et harmoniser la recherche dans une université exclusivement littéraire et fortement marquée par une tradition ancienne de recherche principalement individuelle.

Une première équipe d'accueil, l'*Institut des langues et cultures de l'Europe* (ILCE, ex-CRTF, Centre de recherches thématiques et formelles, créé en 1982) regroupe quatre centres de recherches correspondant à quatre grands secteurs linguistiques et culturels, les études anglophones (CREA, Centre de recherches et d'études anglophones), hispaniques (CERHIUS, Centre d'études et de recherches hispaniques de l'université Stendhal), slaves (CESC, Centre d'études slaves contemporaines) et germanophones (CERAAC, Centre d'études et de recherches sur l'Allemagne et l'Autriche contemporaines). Un cinquième centre a une vocation transversale, le GERF, Groupe d'études et de recherches sur le fantastique : dirigé par un angliciste, il déborde le cadre des UFR de Langues.

Une seconde équipe d'accueil, le *Groupe d'études et de recherches sur la culture italienne contemporaine* (GERCI), rassemble les italianistes de deux centres, le CERCIC (Centre d'études et de recherches sur la culture italienne contemporaine) et le centre HURBI (Humanisme, Renaissance et baroque italiens). L'existence du GERCI et son statut d'équipe d'accueil témoignent du maintien de la forte tradition des études italiennes à Grenoble.

Dans le domaine anglophone, un centre a le statut de *jeune équipe*, l'*Observatoire de la société britannique contemporaine*, et un autre celui d'*équipe associée*, le *GDR 930-Etudes écossaises*.

Seul le domaine lusophone reste, pour les raisons conflictuelles que l'on a évoquées, à l'écart des activités collectives des UFR de Langues. Le Centre de recherches et d'études lusophones et intertropicales (CRELIT), centre non reconnu, participe, par l'intermédiaire de son directeur, à des activités de recherches sur le "lusotropicalisme" et les cultures portugaise et brésilienne, en liaison avec des chercheurs d'autres universités européennes, et publie une revue annuelle éditée à Grenoble.

Si l'on considère que les UFR de Langues regroupent deux des six équipes d'accueil de l'université, une jeune équipe sur deux, et une équipe associée sur trois, on doit constater que ce secteur de l'université tient plus qu'honorablement sa place dans la recherche institutionnelle à l'université Stendhal.

De la vitalité de l'ILCE témoignent l'organisation de nombreux colloques, séminaires et journées d'études organisés par ses centres de recherches, sa participation à des recherches lancées sur appel d'offres, sa capacité à définir des thèmes fédérateurs, le nombre et la régularité de ses publications. On peut en dire autant, et plus encore, du GERCI dans le domaine italien ; on constate d'ailleurs que les deux équipes d'accueil se rencontrent sur certains programmes communs. Quant

à l'intérêt des travaux conduits au sein des deux centres qui fonctionnent dans le domaine anglais, en dehors du cadre fédérateur de l'ILCE, leur rapide reconnaissance par la DRED et le CNRS suffirait à le démontrer ; et ces centres se signalent par leurs activités particulièrement soutenues et par l'efficacité de leur organisation.

Les publications des centres de recherches sont nombreuses, livres et revues annuelles publiant tantôt des mélanges, tantôt les actes de colloques ou les résultats de recherches programmées. Ces publications bénéficient des moyens offerts par le service des publications de l'université. Reste le redoutable problème de la diffusion, laquelle, pour ce type de publications, est toujours difficile. On peut regretter que l'université ne tienne pas, apparemment, à imposer plus clairement sa marque sur des publications qui sont un témoignage très favorable de son activité scientifique : nulle continuité dans les maquettes, le logo de l'université est absent des couvertures, la référence même à l'université est parfois fort discrète.

Ce bilan nettement positif laisse cependant apparaître des risques structurels qui, à terme, ne sont pas négligeables.

On constate, en effet, dans la plupart des centres, une orientation très majoritaire du côté de la civilisation, de l'histoire des idées et des mentalités, des études culturelles au sens large. Cette tendance peut favoriser la définition assez oecuménique d'une des spécificités de la recherche grenobloise, du moins dans le secteur des langues ; mais elle met en évidence la relative faiblesse des activités de recherche institutionnelle en littérature et en linguistique, peut-être compensée dans ces domaines par la participation des enseignants chercheurs aux activités de centres extérieurs à l'université Stendhal, et naturellement par la recherche personnelle.

On peut craindre, aussi, les effets de certains déséquilibres latents entre les disciplines. Si le regroupement à part des deux centres relevant du domaine italien dans une équipe d'accueil spécifique se justifie par le dynamisme qui, dans ce secteur, maintient la tradition grenobloise, l'ensemble regroupé sous l'égide de l'ILCE est inégal. Dans le domaine des études anglaises en particulier, l'existence autonome de deux équipes actives affaiblit d'autant la présence et la part des anglicistes dans l'équipe d'accueil commune, et on ne peut que constater l'absence, dans la structure comme dans les programmes, des études nord-américaines, absence peut-être provisoire dans l'attente d'une nomination prévue pour la rentrée 1994 sur un poste de professeur d'américain vacant par mutation.

A la faveur de la création de l'UFR d'Etudes anglophones, une restructuration de la recherche, d'ores et déjà envisagée dans le secteur de l'anglais, pourrait conduire à un rééquilibrage. Il s'agirait de "rapatrier" en quelque sorte le Centre de recherches d'études anglophones (CREA) en lui reconnaissant la vocation de devenir équipe d'accueil : il regrouperait plusieurs centres qui, pour l'instant, n'existent qu'à l'état embryonnaire, sauf le centre dénommé "Albion", consacré à l'étude comparée des arts et de la littérature, et qui dispose de projets assez avancés (colloque fin 1994 et publication périodique). Les autres centres regroupés seraient axés sur la linguistique, l'américain, et les études conradiennes ; le Groupe d'études et de recherches sur le fantastique (GERF) pourrait rejoindre cette nouvelle formation. A côté de l'Observatoire de la société britannique contemporaine et du GDR 930 Etudes écossaises, ce projet pourrait aussi contribuer à renforcer l'identité de la nouvelle UFR.

Enfin, si l'infrastructure, notamment informatique, des centres est satisfaisante, et en amélioration constante de par l'application du plan quadriennal recherche, leur fonctionnement et leur développement se heurtent à de sérieux problèmes de locaux : c'est là le lourd héritage de la tradition de recherche principalement individuelle des disciplines littéraires. La recherche dans les deux UFR de Langues ne bénéficie d'aucun secrétariat, d'aucune infrastructure administrative. Les bureaux de certains enseignants se sont transformés en centres de recherches, au détriment des autres activités universitaires. Une solution partielle pourra être trouvée, à moyen terme, dans la Maison des sciences de l'homme, commune aux deux universités Pierre Mendès France et Stendhal, et dont la construction a débuté en février 1994.

## **Le troisième cycle**

Le troisième cycle, comme la recherche à laquelle il est intimement associé, continue à être organisé conjointement par les deux UFR de Langues, et combine enseignements spécifiques à chaque secteur linguistique et séminaires communs, avec des regroupements sous forme de journées thématiques qui facilitent la rencontre entre étudiants de DEA et doctorants ainsi que la participation d'enseignants chercheurs d'universités voisines.

Dans le domaine des études ibériques (Problématique du discours dans les pays hispaniques), des études italiennes (Etudes italiennes modernes et contemporaines) et des études slaves (Cultures et économies de l'Europe centrale et de l'Est), le DEA est spécifique à l'université Stendhal. En allemand (Etudes germaniques), le DEA est une formation sous double sceau, commune à l'université Stendhal et à l'université Lumière-Lyon II ; mais des germanistes participent aussi à la formation pluridisciplinaire offerte par le DEA Cultures et économies de l'Europe centrale et de l'Est. En anglais enfin (Langues et cultures dans le monde anglophone), l'université Stendhal ouvre son habilitation à l'université de Savoie (Chambéry) et tout récemment, à l'université Jean Moulin-Lyon III. En portugais, où il n'y a pas de second cycle, il n'y a pas non plus de DEA spécifique. Un projet ambitieux existe, qui associerait Grenoble à Lisbonne et à d'autres universités européennes : il est pour le moins prématuré dans la situation actuelle du cursus de portugais à l'université Stendhal.

La difficulté qu'il y a à organiser, dans les secteurs scientifiques qui sont précisément ceux qui composent l'université Stendhal, des programmes d'initiation doctorale à la fois cohérents et susceptibles de s'adresser à des étudiants chercheurs aux intérêts parfois très différents paraît avoir trouvé, dans le domaine des langues, une réponse assez équilibrée, jouant sur les combinaisons offertes entre cours théoriques obligatoires et séminaires optionnels, cours hebdomadaires et regroupements thématiques périodiques. Cette variété de choix est d'ailleurs peut-être excessive au regard des moyens pédagogiques disponibles dans les deux UFR, et du nombre d'étudiants inscrits dans les différents DEA : dans tous les secteurs, sauf en anglais, où il dépasse la quarantaine, ce nombre n'est pas élevé (quinze environ dans chacun des trois secteurs italien, slave et espagnol, et en allemand, il n'est pas significatif). Le nombre et la répartition des primes de recherche et d'encadrement doctoral reflètent l'importance respective du troisième cycle en anglais (3 primes), en italien (1), russe (1) et espagnol (1). La "productivité" du système chute au-delà du DEA : durant les cinq dernières années (1989-1993), 11 thèses ont été soutenues en anglais et 9 dans toutes les autres langues réunies, dont 6 en italien.

L'université offre, dans toutes ses formations doctorales, à côté du DEA, un diplôme d'université de troisième cycle, le diplôme supérieur de recherches (DSR). Ce diplôme s'adresse essentiellement à des candidats étrangers ou éloignés, qui ne sont pas en mesure de satisfaire aux conditions d'assiduité requises pour le DEA. Il se passe en deux ans et comprend un travail de recherche important qui se substitue aux séminaires. Dans la mesure où il ne permet pas l'inscription automatique en doctorat, et compte tenu du nombre extrêmement réduit des diplômes délivrés (2 depuis 1989, en anglais), on peut s'interroger sur le bien-fondé de son maintien.

## **II - L'UFR de Lettres classiques et modernes**

### **1 - Présentation et organisation**

L'UFR est née en 1988 d'une ancienne UFR qui comportait en outre les enseignements de Linguistique et de Communication. Cette division donne à l'UFR de Lettres classiques et modernes des dimensions encore importantes, mais plus raisonnables (une soixantaine d'enseignants et 1 650 étudiants environ, près du quart des étudiants et du cinquième du corps enseignant de l'université) et assure sa cohérence, sans supprimer toute complexité.

Elle amène, en effet, à cohabiter trois départements d'importance très inégale :

- Langue et littérature françaises, qui rassemble les deux-tiers du corps enseignant ;
- Littérature comparée ;
- Etudes anciennes

et sept centres de recherche ou laboratoires.

L'unité de l'ensemble est fondée surtout sur des raisons fonctionnelles : les étudiants de lettres modernes fréquentent obligatoirement le premier et le second départements, les étudiants de lettres classiques, le premier et le troisième. Le département de Langue et Littérature françaises est bien l'élément fédérateur. Les deux premiers directeurs de l'UFR en sont d'ailleurs issus.

Les relations avec les deux UFR qui naguère étaient fondées avec l'UFR de Lettres classiques et modernes sont inégalement étroites : l'UFR des Sciences du langage contribue à la formation de tous les étudiants de Lettres modernes, alors que l'UFR des Sciences de la communication ne leur offre que des options. Son public diffère par sa vocation de celui des deux autres UFR, qui se destine avant tout à l'enseignement. Les DEUG de Lettres mentions Sciences du langage et Communication, où la part des UFR correspondantes est plus importante, n'attirent qu'une poignée d'étudiants (respectivement 17 et 5 en 1992-1993), après avoir connu un succès éphémère (un DEUG "Lettres contemporaines" reste également marginal : 25 étudiants en 1992-1993). Les chevauchements de compétences entre les trois nouvelles UFR existent, mais dans ses statuts comme dans le détail de ses programmes, l'UFR de Lettres classiques et modernes affirme vigoureusement sa spécialité, qui est l'étude des textes littéraires en français, même si elle les exploite pour inventorier (comme les spécialistes de la communication) les ressources de l'expression, ou pour analyser (comme les linguistes) les structures de la langue française.

L'organisation de l'UFR semble assurer efficacement son unité. Le directeur, élu par le Conseil pour cinq ans, propose lui-même le nom du directeur-adjoint, que le Conseil n'élit que pour deux ans ; il dispose de l'ensemble des services administratifs de l'UFR et d'une délégation de signature comme ordonnateur secondaire. Dans la pratique, il consulte fréquemment le Bureau, prévu par les statuts et composé des directeurs de départements ; ceux-ci consultent de leur côté l'ensemble de leurs collègues, au cours de réunions de département aussi nombreuses que l'exige l'actualité. Le Conseil d'UFR, dans ces conditions, paraît surtout destiné à entériner les décisions préalablement négociées dans les réunions de bureau et les réunions de département. Un conflit récent illustre le peu d'autorité du Conseil : il a pris une position d'arbitre très ferme sur le classement des priorités à respecter dans la publication des postes, classement fondé sur les besoins de l'UFR, mais le Conseil d'administration de l'université ne l'a pas suivi, suscitant une vaine protestation. Le poids des étudiants est très faible, non seulement en raison de leur large abstention aux élections, mais aussi parce que le Conseil est le seul organe de l'UFR où ils pourraient se faire entendre, et qu'il ne semble pas être le véritable cadre des débats et des décisions. Le rôle du responsable des services administratifs de l'UFR, en place depuis une dizaine d'années, paraît important. Par certains de ses membres, l'UFR est présente dans les instances dirigeantes de l'université : jusqu'à la rentrée 1993, notamment, le vice-président du Conseil scientifique était un professeur de littérature française (maintenant surnuméraire), qui fut dès l'origine un des animateurs de l'équipe présidentielle.

L'information paraît circuler de façon satisfaisante entre la présidence et l'UFR ; à l'intérieur même de l'UFR, un affichage clair et bien à jour, l'existence d'un bulletin d'informations, la publication détaillée des décharges horaires pour charges administratives et des chiffres du budget, la diffusion d'une brochure annuelle facile à consulter représentent autant d'efforts efficaces vers la transparence.

Une difficulté particulière pourrait naître de l'existence de **l'antenne de Valence** : l'UFR assure en effet dans cette ville la préparation complète du DEUG de Lettres modernes. Dans la pratique, une équipe assez largement autonome (un professeur, deux maîtres de conférences, un PRAG), qui réside sur place, se charge de l'enseignement et des examens ; l'organisation pratique est toute locale. Une tentative pour dispenser, également, un enseignement de licence à Valence a été abandonnée, en raison de la diversité des enseignements à assurer, qui entraînait les déplacements hebdomadaires d'une partie du corps enseignant de Grenoble. Il n'est sans doute pas mauvais,

d'ailleurs, que les étudiants de Valence sortent du cadre trop étroit de leur établissement. Les résultats du DEUG y sont nettement supérieurs à ceux de Grenoble, pour autant que permettent d'en juger des statistiques incomplètes (Grenoble : 434 inscrits en 1ère année de Lettres modernes en 1991-1992, 148 reçus au DEUG en 1993, soit 34 % ; Valence : 113 inscrits en 1ère année en 1990-1991, 73 reçus au DEUG en 1992, soit 64,5%), sans qu'on puisse décider si la différence vient d'un soutien plus personnalisé des étudiants ou d'une exigence moins grande. Pour écarter toute ambiguïté, il serait au moins souhaitable que des jurys venus de Grenoble soient effectivement chargés des corrections et interrogations aux examens de Valence, et réciproquement.

L'UFR accueille de nombreux étudiants étrangers, selon une tradition très ancienne à Grenoble, renouvelée par les échanges Erasmus. Un PRAG, assisté d'un auxiliaire administratif à mi-temps et de quelques moniteurs, les accueille et organise au mieux leur séjour ; ils sont environ 400 à la fois. L'UFR de Lettres les attire parce qu'ils cherchent à se perfectionner en français ; or elle ne dispose pas de moyens particuliers pour organiser des cours spéciaux, et doit donc les mêler aux étudiants français, sans préparation le plus souvent. Les cours pour étrangers de l'université sont en effet payants, et les ressources des étudiants Erasmus fort limitées. L'impréparation linguistique est donc ici comme ailleurs l'obstacle à la fécondité des échanges. Quant aux étudiants de l'UFR, ils partent surtout pendant l'année de licence, principalement pour l'université du Kent, avec laquelle existe un accord de double certification, mais aussi en Italie et en Allemagne.

## **2 - Les ressources humaines et matérielles**

### **Les personnels**

#### *Le corps enseignant*

L'UFR compte 21 professeurs et 29 maîtres de conférences, ainsi qu'un assistant, trois PRAG et un certifié. Toutes les spécialités principales sont représentées, de façon dans l'ensemble équilibrée. Notons toutefois un léger déficit en littérature comparée (trois professeurs et quatre maîtres de conférences), et la situation du XVIème siècle dont n'est spécialiste qu'un professeur.

Malgré un encadrement somme toute nombreux, en 1992-1993, 9 professeurs et 17 maîtres de conférences ont dû assurer des heures complémentaires. De plus, il a fallu faire appel à 12 chargés de cours (sans compter les intervenants extérieurs d'un Diplôme préparatoire à la vie active). C'est particulièrement dans le 1er cycle que la part des cours complémentaires est importante : plus de 3 000 heures, contre environ 4 500 heures statutaires, ces chiffres englobant la participation des UFR de Langues et de Sciences du langage. Pour l'ensemble de la seule UFR de Lettres classiques et modernes, 1 887 heures complémentaires auront été assurées dans l'année 1993. Rapproché du total des services statutaires, 11 200 heures (en équivalent-TD), ce nombre paraît considérable ; il correspond à une dépense écrasante dans le budget de l'UFR : 350 000 F, sur un total de 600 000 F environ. Cette situation anormale est toutefois en voie d'amélioration : le nombre d'heures complémentaires a été réduit de plus d'un tiers par rapport à l'année précédente. Il semble que pour continuer dans cette voie, l'UFR doive renoncer à des enseignements à faible effectif, d'une part, obtenir d'autre part des postes de PRAG, dont l'un notamment serait chargé des travaux dirigés de latin. Enfin, les cours magistraux pourraient sans doute être plus nombreux : ils restent exceptionnels actuellement, notamment dans le premier cycle où se rencontrent les plus gros effectifs d'étudiants. Le rôle des professeurs reste d'ailleurs discret dans ce cycle : ils n'y assurent que 500 heures ( en équivalent-TD), alors qu'ils en donnent plus du double en deuxième cycle, où les effectifs d'étudiants sont bien inférieurs (525 inscrits contre 802, en 1992-1993).

L'organisation actuelle répartit les étudiants entre de nombreux groupes aux programmes différents et à l'effectif limité (quarante étudiants environ) ; elle semble adaptée aux difficultés d'un public peu formé encore ; mais elle est coûteuse et l'on peut s'interroger sur sa justification, alors que tant d'étudiants auront abandonné, de gré ou de force, à l'issue de la 1ère année. Pour la licence, les étudiants sont invités à choisir entre sept programmes différents, dont chacun s'étend du Moyen-Age à nos jours, et inclut une question de littérature comparée ; à chacun d'entre eux est attachée une équipe enseignante presque entièrement différente. Dans le principe, ces programmes

représentent un bel effort pour assurer une formation assez complète des étudiants du second cycle. Mais il s'agit aussi d'une organisation individualiste à l'excès, qui permet à chaque enseignant de traiter de son sujet favori, parfois fort étroit par rapport aux ignorances des étudiants de licence, et qui limite l'étude des questions dont les spécialistes sont rares dans l'UFR (c'est le cas de la littérature du XVIème siècle, qui n'est directement abordée que par un seul groupe d'étudiants) ; elle pourrait sans doute être rationalisée et simplifiée, sur le modèle de ce qui se fait déjà pour le Moyen-Age, où les étudiants de tous les groupes suivent ensemble le même enseignement.

Il faut noter que de nombreux départs à la retraite, ces dernières années, ont amené un profond renouvellement du corps enseignant. Sur les 14 professeurs de littérature française actuellement en activité, seuls trois occupaient déjà leur chaire en 1990. Cette situation a permis à des maîtres de conférences d'obtenir une promotion sur place ; mais la préférence, dans les recrutements, a souvent été donnée à des candidats extérieurs à l'université Stendhal, pour le plus grand profit de la recherche, qui s'en est trouvée enrichie. L'examen des emplois du temps montre que les obligations de service sont exactement remplies. Six AMN et neuf ATER constituent la jouvence. Des tâches d'enseignement leur sont confiées dans le premier cycle principalement, et ils sont tous intégrés à des équipes de recherche de l'UFR.

#### *Le personnel IATOS*

Il forme une équipe bien organisée de quatre personnes autour du responsable des services administratifs ; pour chaque année d'études, une secrétaire spécialisée est l'interlocutrice des étudiants.

Les bureaux, rationnellement disposés et confortables, disposent d'un équipement moderne : tous les postes de travail sont informatisés, l'équipement téléphonique a été renouvelé et complété par un fax. Le nombre des étudiants et celui des équipes de recherche, le développement des échanges Erasmus (que gère l'UFR) rendent insuffisante l'assistance en secrétariat ; le recours à des auxiliaires sous contrat "emploi-solidarité" n'est qu'un palliatif.

#### **La bibliothèque**

L'un d'entre eux, et plusieurs vacataires, permettent l'ouverture permanente d'une bibliothèque d'UFR récemment créée à partir de divers fonds spécialisés (plus de 30 000 volumes, 27 périodiques) ; une bibliothécaire y est attachée et s'applique à unifier l'ensemble ; des locaux commodes et agréables, assez vastes (378 m<sup>2</sup>), sont consacrés à cette bibliothèque, ainsi que des crédits substantiels (123 000 F en 1992-1993). Cette bibliothèque de proximité, à deux pas des salles de cours, doit permettre aux étudiants, surtout aux étudiants du 1er cycle qu'effraie la bibliothèque universitaire, un accès facile aux usuels et aux oeuvres littéraires ; peut-être serait-il opportun dans cette perspective d'accroître le nombre de places (40 actuellement) et d'introduire le libre accès aux collections, au moins à une partie d'entre elles, selon une pratique générale dans les bibliothèques de ce type, et particulièrement justifiée dans une UFR littéraire, où les étudiants doivent aller à la découverte des textes.

#### **Les locaux**

Ils sont bien entretenus et bien meublés. Tous les membres du corps enseignant disposent d'un bureau qu'ils partagent avec un ou deux collègues, souvent sur la base d'une commune spécialité ; les équipes de recherches n'ont le plus souvent pas d'autre local. Les salles de cours dans l'ensemble sont conçues pour accueillir une quarantaine d'étudiants ; l'UFR utilise aussi quelques vastes amphithéâtres ; les unes et les autres sont banalisés et gérés par les services centraux de l'université, sans que de graves problèmes se posent, semble-t-il. On remarque, d'ailleurs, que des créneaux horaires restent disponibles le lundi et le vendredi et qu'aucun cours n'est proposé le samedi. L'équipement informatique de la recherche se développe ; un service informatique bien équipé est, de plus, à la disposition du corps enseignant et des étudiants de DEA. En revanche, les efforts de modernisation semblent avoir peu bénéficié à l'enseignement. L'unique magnétoscope est réservé aux enseignements de cinéma. La rareté du matériel n'encourage évidemment pas les innovations.



### 3 - Les enseignements

#### La filière Lettres classiques

Elle se trouve, comme partout, dans une situation particulière. Elle n'attire, en effet, qu'une quinzaine d'étudiants à l'entrée à l'université, qui se retrouvent parfois moins de dix en 2ème année, en licence et en maîtrise. Or, dans le corps enseignant le nombre des spécialistes de latin et de grec atteint 14. La pléthore n'est qu'apparente. En effet, tous les étudiants de Lettres modernes, eux fort nombreux, sont tenus de s'initier ou de se perfectionner en latin pour le DEUG, comme on le verra plus loin ; le latin est aussi une matière optionnelle au CAPES de Lettres modernes, obligatoire à l'agrégation de lettres modernes. Enfin, la littérature et la civilisation de la Grèce et de Rome font l'objet de plusieurs unités de valeur optionnelles très appréciées par les étudiants qui n'ont qu'une connaissance personnelle limitée des oeuvres latines ou grecques, mais en découvrent sans cesse la présence active dans les oeuvres et la pensée modernes. Les spécialistes des lettres antiques occupent une place irremplaçable dans la plupart des équipes de recherche de l'UFR. Ils participent aussi à un stage de formation continue que propose l'UFR, par l'intermédiaire du Rectorat, aux professeurs des collèges et lycées, et qui offre des perspectives diverses sur la littérature et la culture françaises.

Les emplois du temps et les programmes des étudiants de lettres classiques respectent un sage équilibre entre l'étude des langues, littératures et civilisations anciennes, d'une part, et celle de la littérature et de la grammaire françaises, pour lesquelles le volume horaire est équivalent, à peu de chose près, à celui des étudiants de Lettres modernes. Comme leurs camarades, les trop rares "classiques" deviennent, grâce à cette mesure, des spécialistes de la littérature française, mais éclairés par une activité comparatiste en profondeur. Leurs résultats au **CAPES** sont généralement excellents (5 reçus sur 7 inscrits en 1991, 8 sur 11 en 1992, 6 admissibles sur 10 en 1993, mais 2 reçus seulement). Des succès réguliers à l'**agrégation**, malgré de faibles effectifs, attestent du niveau de la préparation (un reçu chaque année depuis 1991, sur 6 à 12 candidats).

#### La filière Lettres modernes

Elle regroupe l'essentiel des cours et des étudiants. L'examen des flux montre l'habituelle déperdition : entrés plus de 400 en 1ère année (à Grenoble et Valence), les étudiants se retrouvent 170 dans la préparation du CAPES (bac + 4, chiffre de 1992-1993). C'est classiquement au cours de la 1ère année que fondent les effectifs : en octobre 1992, 460 inscrits en 1ère année, 257 en 2ème année. Ils sont importants en licence (284) et même en maîtrise (201 inscriptions).

#### *Le DEUG*

Un effort a été tenté pour combler les insuffisances des nouveaux étudiants de DEUG, au lendemain du baccalauréat : des travaux dirigés spécialisés dans l'apprentissage des techniques de base (notamment l'explication de textes et la dissertation) ont été créés pour les étudiants de 1ère année, mais ils restent optionnels. Aux étudiants qui doivent abandonner leurs études est proposé un enseignement de préparation à la vie active, auquel participent des professionnels ; mais il ne touche qu'une toute petite minorité (15 étudiants en 1992-1993).

Les programmes proposés à tous les étudiants de DEUG reflètent un souci constant de leur donner une formation de base cohérente et, dans la simplicité de l'initiation, complète. En deux ans, ils couvrent en particulier l'ensemble de l'histoire littéraire de la France depuis le Moyen-Age, s'initient aux grands genres, aux approches du comparatisme, à la lecture approfondie des textes, à la linguistique ; une langue vivante étrangère et le latin ont aussi une part importante (jusqu'à 3 h en 1ère année et 2 h en 2ème année). Seul un module est au choix, dans une liste d'ailleurs très étendue à laquelle participent les autres UFR. Pour le reste, les étudiants sont raisonnablement contraints de suivre complètement un programme équilibré. L'ensemble entre dans un emploi du temps cohérent, mais peu absorbant (au total, 13 ou 14 h en 1ère année, 16 h 30 en 2ème année sur 30 semaines).

### *Le deuxième cycle et la préparation aux concours*

En **licence**, l'enseignement est réparti entre 4 unités de valeur : l'une d'entre elles, qui représente plus de la moitié de l'horaire (9 h 30 sur 16 h 30), couvre un large champ de la littérature et comporte en réalité sept programmes différents, comme on l'a vu plus haut. Dans les choix qu'offrent les autres (respectivement Etudes romanes, Grammaire ou didactique, Langue, littérature et civilisation étrangères), on remarque qu'est toujours maintenue l'obligation de suivre un enseignement de syntaxe et stylistique ainsi que de latin. Ce système, malgré la diversité des programmes et l'ampleur des choix laissés aux curiosités de l'étudiant, paraît assurer une préparation solide au professorat des Lettres.

Il semble que presque tous les étudiants reçus à la licence s'inscrivent en **maîtrise**, soit immédiatement, soit à l'une des rentrées suivantes (en 1992, 205 licences délivrées, 201 sujets de maîtrise déposés) ; même si les abandons sont nombreux (beaucoup plus de la moitié), cette politique entraîne l'existence d'un large éventail d'enseignements spécifiques (entre 500 et 600 h). Les effectifs de l'année de maîtrise pourraient être allégés. Il n'est sans doute pas raisonnable que certains étudiants préparent à la fois le CAPES et la maîtrise, ce qui peut expliquer des abandons ou des échecs. D'autre part, il n'est sûrement pas impossible de regrouper pour certains enseignements les étudiants de maîtrise et ceux du DEA.

Pour la **préparation du CAPES** de Lettres modernes, qui est l'objectif professionnel de la grande majorité des étudiants, l'UFR est associée à l'IUFM de Grenoble ; mais à l'exception d'une seule épreuve orale, de nature didactique (dont elle aurait, d'ailleurs, les moyens de se charger également), l'UFR a la responsabilité totale de la préparation du concours qui est assurée, comme auparavant, pour l'essentiel, par les membres de l'UFR sur leur service statutaire, dans les locaux de l'université et selon un emploi du temps géré par l'UFR. Cet emploi du temps, bien agencé, fait place à une préparation méthodique de chaque épreuve. Toutefois, les résultats restent médiocres (43 reçus sur 141 inscrits en 1992, 42 sur 170 en 1993). Environ la moitié des admissibles échouent à l'oral du concours : peut-être un entraînement plus intensif et plus pratique aux épreuves orales pourrait-il être organisé.

**La préparation à l'agrégation** rassemble des effectifs plus modestes mais suffisants pour justifier l'investissement, et en constante progression : 31 en 1990-1991, 39 en 1992-1993. L'ensemble du programme et la totalité des épreuves font l'objet d'enseignements spécifiques (que suivent en partie la dizaine de candidats à l'agrégation de Lettres classiques). Les résultats sont encourageants et même bons : 8 admissibles et 5 reçus en 1992, 7 admissibles et 4 reçus en 1993, d'autant plus que la formation reçue pendant les mois de préparation porte souvent son fruit à moyen ou long terme.

## **4 - Les formations doctorales et la recherche**

### **Les DEA**

L'UFR offre deux formations de DEA, toutes deux à caractère interdisciplinaire. Chacune rassemble une trentaine d'étudiants, dont près des deux-tiers satisfont complètement aux obligations et obtiennent le diplôme. L'enseignement, fortement structuré, est concentré dans la journée du mercredi (à l'exception d'un seul séminaire). La matinée est consacrée à des enseignements obligatoires (100 h), l'après-midi à des séminaires plus spécialisés (300 h), dont certains s'appuient sur les grandes entreprises de recherche en cours dans l'UFR. Des échanges de conférenciers ont d'ailleurs lieu entre les deux formations.

L'une d'elles, intitulée *Poétique et didactique des littératures* est liée au Centre de recherches sur les sensibilités, à l'équipe Crise de la représentation et à l'équipe Grèce archaïque. Une collaboration antérieure avec l'université de Chambéry ayant pris fin, les aspects poétiques et didactiques laissent place à une nouvelle orientation qui va dans le sens de l'analyse du récit, terrain commun des trois équipes associées dans ce DEA.

L'autre formation, intitulée *Recherches sur l'imaginaire*, réunit des étudiants de formation littéraire et des étudiants de formation sociologique, sous l'égide des universités Grenoble II et Grenoble III. Elle est liée au Centre de recherches sur l'imaginaire. Dans l'une et l'autre formations, les étudiants sont invités à participer aux activités de recherche (séminaires et colloques notamment) des centres et équipes. La création d'une école doctorale réunissant les deux DEA est en projet. L'ensemble offre une structure solide, une formation assez large et le contact avec la recherche vivante ; il apparaît comme un des fleurons de l'UFR et le reflet de la recherche de haute qualité qui s'y mène.

### **Les équipes de recherche**

En effet, les recherches conduites par les personnalités et les équipes de l'UFR ont depuis longtemps une réputation internationale et, dans plusieurs domaines littéraires importants, l'impulsion et la direction sont venues de Grenoble III.

Y est attachée, en particulier, la fameuse "Ecole de Grenoble" qui a renouvelé pour une large part l'approche et l'interprétation des textes littéraires, en donnant sa place à l'imagination symbolique et en exploitant les acquis de la psychanalyse et de l'ethnologie, notamment, pour aborder l'étude des images, des symboles et des mythes. Le *Centre de recherches sur l'imaginaire*, fondé en 1966, regroupe 28 membres grenoblois, dont 17 appartiennent à l'université Grenoble III, et 25 membres extérieurs ; des disciplines diverses y sont représentées (littérature française, littérature comparée, philosophie, littératures antiques, diverses littératures étrangères). Il est actuellement classé équipe d'accueil. Il reçoit régulièrement des visiteurs étrangers, venus du monde entier (10 en 1991 et 1992, tous bénéficiaires de bourses de recherches). Il organise chaque année un grand colloque et publie une revue annuelle, *Iris*, d'excellente réputation. Ses membres, dont les publications sont très nombreuses, dirigent au total une cinquantaine de thèses.

Le *Centre de recherche sur les sensibilités*, créé en 1972, est associé au CNRS depuis 1982. Il regroupe 28 membres (dont 7 enseignent à Grenoble III), surtout des dix-huitiémistes, mais s'ouvre à une helléniste, intéressée par la survie de la littérature classique. Le Centre s'est attaché successivement à de grands projets à la fois très précis et d'utilité incontestée. Un groupe de spécialistes de diverses nationalités a conduit d'abord à son terme une édition complète et critique des œuvres de Prévost, qui fait autorité. Sous la même direction, a ensuite été réalisé un monumental *Dictionnaire des journalistes d'Ancien Régime* (1976, réédition remaniée en préparation), suivi d'un *Dictionnaire des journaux (1600-1789)* (1991). Ces deux ouvrages sont devenus aussitôt des usuels connus, cités et pratiqués dans le monde entier. Ils reflètent une très vaste et minutieuse enquête à laquelle ont participé plus de 110 collaborateurs ; de cette enquête des conclusions synthétiques sont progressivement dégagées, dans des publications diverses. L'équipe a maintenant en chantier une édition complète et critique des œuvres de Crébillon le fils, pour laquelle les meilleurs spécialistes extérieurs se sont associés aux membres du Centre. A l'occasion de la nomination à Grenoble III d'un professeur, le Centre a accueilli une autre grande entreprise, soutenue par le CNRS, la préparation d'une édition critique des œuvres complètes de Montesquieu (20 volumes, dont un quart d'inédits). Ces diverses entreprises font l'objet de séminaires périodiques ; une table ronde annuelle sur Crébillon et Montesquieu est prévue. Le Centre a enfin régulièrement publié de 1984 à 1993 un volume annuel des *Cahiers Prévost d'Exiles*, précieux instrument de travail.

Il faut ajouter à ces deux centres de fondation ancienne et de grand renom, des équipes plus récentes. L'équipe *Crise de la représentation*, qui compte 13 membres de l'université et plusieurs personnalités étrangères, s'intéresse à la période de 1880 à nos jours dans la littérature, la pensée et les arts ; elle est classée "jeune équipe" CNRS. L'équipe de recherches sur la *Grèce archaïque et Homère*, dirigée par un professeur de l'Institut universitaire de France et composée de 6 membres, également interdisciplinaire, est "équipe postulante" CNRS. Citons encore l'équipe *Pré-Renaissance, Renaissance et Age baroque* (10 membres), le *Centre de recherches en didactique du texte et du livre* (9 membres). Il semble que tous les membres du corps enseignant de l'UFR aient trouvé leur place dans la diversité de ces équipes ; beaucoup participent, par ailleurs, à des groupes de recherches extérieurs à l'université, beaucoup publient régulièrement. Une revue annuelle, *Recherches et travaux*, qui en est à son 44<sup>ème</sup> numéro, reflète assez bien la richesse de la recherche

dans l'UFR ; la qualité de cette publication mérite mieux que la diffusion discrète qui en est faite.

## **5 - Conclusion et recommandations**

L'UFR des Lettres classiques et modernes se présente comme une composante solide, dynamique et prestigieuse de l'université. Son prestige tient surtout à la grande réputation et aux travaux de certains de ses professeurs, au rayonnement national et international de ses groupes de recherche, à l'éclat de ses colloques et des grandes entreprises dont elle est le centre. Son dynamisme est assuré par le renouvellement en cours du corps enseignant, qui s'opère sans rupture, la collaboration, dans les équipes de recherche, des anciens et des nouveaux constituant à cet égard une procédure exemplaire. On ne note pas toutefois de coupure entre recherche et enseignement : de multiples voies les mettent en communication, surtout à partir de la licence. Programmes, emplois du temps, procédures de contrôle reflètent un souci évident de donner à l'ensemble des étudiants une formation équilibrée et professionnellement utilisable.

Pour qu'elle puisse tirer tout le fruit de ce sage dispositif, on est tenté de recommander à l'UFR d'envisager le redéploiement des moyens humains importants dont elle dispose, en réduisant le nombre des unités de valeur optionnelles, en consacrant moins d'heures à la maîtrise, en regroupant plus souvent les étudiants de licence. Elle pourrait alors accorder des moyens plus importants à l'encadrement et à l'initiation des étudiants de 1ère année, à l'accueil linguistique des étudiants étrangers, et aussi, à l'autre bout du cursus, au perfectionnement oral individuel des candidats aux concours. L'UFR devrait aussi veiller à une homogénéisation entre les examens du centre de Valence et ceux de Grenoble. Enfin, des moyens supplémentaires ne seraient pas inutiles qui permettraient, sur le plan matériel, de moderniser les salles de cours, d'équiper les centres de recherche, d'adapter la bibliothèque au libre accès. En ce qui concerne les personnels, un maître de conférences seizième, un autre comparatiste, un PRAG de latin, une ou deux secrétaires formées à l'informatique seraient les bienvenus. Ces renforts permettraient à l'UFR de faire face à une augmentation constante du nombre des étudiants, qui menace l'équilibre actuel.

## **III - L'UFR des Sciences de la communication**

L'UFR des Sciences de la communication de Grenoble III est une des plus importantes formations françaises dans le domaine. Importante elle l'est par son histoire, qui remonte aux débuts des années soixante-dix (fait rare en France), par l'ampleur des structures aujourd'hui mises en place (IUP, licence et maîtrise, DEA et doctorat), par l'envergure de ses projets d'avenir (notamment le déménagement à Echirolles, ville de 40 000 habitants, située dans la banlieue de Grenoble).

Il faut donc tout d'abord retracer le développement de l'UFR au cours des vingt dernières années - sans chercher à être exhaustif bien sûr. Les lignes de faite de son histoire permettront de comprendre la tripolarisation actuelle : l'Institut universitaire professionnalisé d'une part, la licence et la maîtrise en information-communication (mention Ecritures spécialisées) d'autre part, le 3ème cycle, enfin, à la tête duquel se trouve le GRESEC (Groupe de recherche sur les enjeux de la communication), bien connu en France et à l'étranger.

Il faudrait ensuite, les structures décrites, s'interroger sur leur fonctionnement réel. Un écart semble en effet exister entre les discours de présentation, tels qu'ils apparaissent dans les documents fournis et dans les entretiens avec les enseignants, et la réalité de l'UFR vécue par les étudiants ceux, du moins, qui ont pu être rencontrés. Un écart homologue semble se créer entre la réalité actuelle et l'avenir, celui des lendemains qui chantent. "Lorsque l'UFR sera installée à Echirolles, tous les problèmes seront résolus" : ce discours, tenu par bon nombre d'enseignants, n'est-il pas une fuite en avant, permettant d'évacuer à bon compte les difficultés actuelles ? C'est la

question que l'on se posera en évaluant *in fine* les performances de cette UFR. Les quelques recommandations formulées en conclusion permettront peut-être de combler partiellement le fossé entre les mots et les choses.

## 1 - Genèse et histoire

L'UFR des Sciences de la communication a été formellement créée en 1989. Au début des années soixante-dix, le département de Lettres classiques et modernes accueille quatre jeunes maîtres-assistants associés. Ils viennent de l'extérieur, non du monde universitaire, et n'ont qu'un contrat à durée limitée. Ils ont pour mission d'assurer quelques enseignements de formation permanente en matière d'"animation culturelle". Ils vont peu à peu conquérir leur autonomie vis-à-vis du département de Lettres et se construire une identité propre au sein de la nouvelle université. Quelques enseignants, très liés à la vie culturelle de Grenoble, vont les y aider mais il faudra beaucoup lutter. C'est dire si le résultat obtenu en vingt ans est remarquable : 20 enseignants, 540 étudiants en 1993-1994, et plusieurs cursus complets.

La première filière se met en place en 1974. Il s'agit d'une MST en Communication. Ce n'est sans doute pas un hasard si la première institutionnalisation (et autonomisation) de l'enseignement de la communication à Grenoble III s'est faite par le biais d'une MST, de préférence à une licence ou à une maîtrise plus classique. La volonté des fondateurs, qui sont moins des intellectuels "réguliers" que des opérateurs "séculiers", est d'ancrer la nouvelle discipline dans la réalité du monde. On y enseigne l'animation culturelle, on y pratique la radio et l'on s'essaie aux médias audiovisuels au grand dam des universitaires traditionnels ("c'est une section de danse"), mais les fondateurs tiennent bon. Ils font des concessions et donnent des garanties de "sérieux" (l'accès à la MST est sévèrement contrôlé par un certificat préparatoire préparé parallèlement au DEUG ou par un concours réservé à des professionnels).

Parallèlement à la mise en place de la MST, un DEA se constitue dès 1976, tandis qu'est fondé le GRESEC (Groupe de recherche sur les enjeux de la communication) en 1977. Les étudiants vont y élaborer leur thèse en se fondant sur une démarche à la fois empirique et critique. Le GRESEC se fera ainsi connaître par des travaux sur les industries culturelles, la communication publique, la télématique, les nouveaux médias, etc. Là aussi, le chemin parcouru en moins de vingt ans est impressionnant : une centaine de thèses soutenues (dix par an aujourd'hui), une cinquantaine en préparation.

A côté de la MST et préparant au DEA, une licence-maîtrise en Information-communication a été lancée en 1987, pour contrebalancer la filière "technique" de la MST par une filière "généraliste", accessible aux titulaires d'un DEUG ou d'un BTS, et à certains titulaires d'un DUT. L'accent est mis sur les "écritures professionnelles" (publicitaire, journalistique). Les étudiants doivent effectuer un stage de cinq ou six semaines dans une entreprise ou dans une institution de la région, au terme duquel ils rédigent leur mémoire de maîtrise.

Ce souci de pré-professionnalisation se retrouve encore dans la création de deux filières, l'une au début des années quatre-vingt, l'autre, très récente, au début des années quatre-vingt-dix. Il s'agit tout d'abord de la formation continue. Conformément à une décision de l'université, selon laquelle le service commun de formation continue devait être redistribué dans les UFR, les responsables ont réintégré la formation continue dans l'UFR en proposant un diplôme d'université auquel prépare un cours quotidien de 18 h 30 à 21 heures. A certains étudiants, cette formation offre une possibilité de réintégration dans le cursus ordinaire de l'université, autrefois en MST, aujourd'hui en IUP 2.

L'Institut universitaire professionnalisé (IUP) remplace, en effet, depuis cette année l'historique MST. Accessible aux étudiants de niveau bac + 1, l'IUP forme en trois ans à divers métiers de la communication. Les stages (d'une durée totale de 6 mois) et les projets en grandeur réelle (une réalisation audiovisuelle pour un musée, par exemple) occupent une place privilégiée dans la formation. La moitié du corps professoral est constituée de personnalités extérieures en prise directe sur le monde du travail - du moins en principe.

Ces développements successifs ont exigé à la fois une logistique de plus en plus sophistiquée et un personnel de plus en plus nombreux. Aujourd'hui, celui-ci se compose de quinze titulaires (quatre professeurs et onze maîtres de conférences), assistés d'un PRAG (professeur agrégé détaché de l'enseignement secondaire), de six PAST (professeurs associés à titre temporaire), de trois PRCE (professeurs certifiés détachés de l'enseignement secondaire), dont 1 à mi-temps, et de deux ATER (attachés temporaires d'enseignement et de recherche). Fait remarquable, il n'y a pas de "turbo-profs" : l'UFR impose l'obligation de résidence.

L'UFR veut continuer à s'étendre dans plusieurs directions. D'une part, du côté d'un DESS d'un an qui prolongerait la maîtrise en la professionnalisant, tout en étant accessible aux IUP 3 ; d'autre part, du côté d'une "Ecole d'ingénieurs multimédias", accessible sur concours à des ingénieurs et à des ingénieurs-maîtres sortis de l'IUP. Une session expérimentale s'est ouverte en janvier 1994, en collaboration avec l'Institut national polytechnique de Grenoble et en association avec l'université Pierre Mendès France. Enfin, l'UFR tisse systématiquement des réseaux d'échanges avec des universités étrangères. Au niveau du 2ème cycle, il s'agit essentiellement d'une gestion très fine des ressources offertes par les programmes ERASMUS et TEMPUS (environ 20 étudiants dans chaque sens). Au niveau du 3ème cycle, des liens privilégiés sont noués avec l'université du Québec et divers partenaires européens. C'est ainsi, par exemple, que le GRESEC a organisé la première université d'été du réseau européen des formations doctorales "Communication et médias", qui groupe 10 universités de 9 pays de l'union européenne.

L'avenir est déjà bien planifié : les responsables de l'UFR et de l'université ne cessent d'évoquer l'horizon 1995, lorsqu'ils disposeront de 5 000 m<sup>2</sup> de salles de cours, de salles spécialisées, de bureaux, de bibliothèques, etc., à Echirolles. Outre les activités actuelles d'enseignement et de recherche, sont prévus des travaux expérimentaux en matière de télévision éducative, de multimédias et de communication homme-machine. La formation professionnalisante sera privilégiée : pas de recherche théorique pure – il s'agira de former des "ingénieurs du tertiaire", comme dit la brochure officielle de l'université, des concepteurs de haut niveau aussi à l'aise dans les sciences "dures" que dans les sciences "douces".

## 2 - Les formations

Les formations offertes par l'UFR sont les suivantes :

- *niveau bac + 1* : enseignements de communication en 1ère année de DEUG. L'UFR s'est toujours refusé à proposer un DEUG Communication spécifique, estimant que la formation initiale devait être le plus largement possible interdisciplinaire ;

- *niveau bac + 2* :

. enseignements de communication en 2ème année de DEUG ;

. IUP 1 (50 étudiants) : formation générale reposant sur quatre unités d'enseignement : langages/écriture, champs et sciences de la communication, connaissance de l'entreprise et des organisations, technologies de la communication ;

- *niveau bac + 3* :

. licence (35 étudiants) en information-communication : formation générale reposant sur cinq "blocs" : théories de la communication, acteurs et champs de la communication, écritures spécialisées, outils (PAO, mais aussi anglais et droit), stages en entreprise (cinq ou six semaines) ;

. IUP 2 (50 étudiants) : au-delà d'un tronc commun, les étudiants choisissent une spécialité (maximum 12 personnes) : communication audio-visuelle, communication informatisée, information et médias, communication des entreprises et des organisations. Des stages de six semaines en entreprise se déroulent au cours du troisième trimestre, qui donnent lieu à un mémoire, soutenu en octobre ;

- *niveau bac + 4* :

. maîtrise (35 étudiants) en information-communication, fondée sur trois "blocs" : théories de l'information et de la communication, sciences sociales, outils (cf. la licence). L'étudiant doit

réaliser un travail d'étude et de recherche (TER) sous la direction d'un enseignant de l'UFR ou d'un intervenant extérieur ;

. IUP 3 (50 étudiants) : l'année repose sur la contractualisation d'une commande réelle de la part d'une entreprise ou d'une institution de la région et sur sa réalisation en équipe. Les cours, du tronc commun et de chaque spécialité, sont dispensés en début d'année : de novembre à mars, les étudiants passent une journée par semaine dans l'entreprise, en avril et mai, ils y travaillent à temps plein ;

- *niveau bac + 5* :

. DEA en Sciences de la communication (35 étudiants). Les étudiants reçoivent une formation commune en épistémologie des sciences de l'information et de la communication et choisissent soit l'option Communication et médias, soit l'option Communication homme-machine et informatique documentaire ;

. DHET (Diplôme de hautes études technologiques) Ingénierie multimédia : il s'agit de la préfiguration, en 1993-1994, de l'Ecole d'ingénieurs multimédias, qui sera installée en 1995 au coeur du Pôle communication d'Echirolles ;

- *niveau bac + 6* : formation doctorale (50 étudiants).

### 3 - Conclusion et recommandations

L'UFR des Sciences de la communication de Grenoble III est une des plus anciennes de France, une des plus étoffées, une des plus cohérentes. Un axe fondamental la traverse : faire des étudiants des professionnels de la communication. Que ce soit grâce au nouvel IUP ou à la déjà ancienne formation continue, le souci est constant : faire en sorte que les étudiants trouvent un travail au sortir de l'université.

Le souci de ne pas tomber dans le piège des études savantes inutiles produit peut-être un étrange effet pervers : la définition de la communication repose sur ses supports les plus visibles (les médias) ou sur ses lieux d'épanouissement professionnel les plus évidents (les entreprises, les institutions publiques). La contribution à une réflexion fondamentaliste au sein des sciences de la communication, attitude scientifique traditionnelle, semble moins présente que les enseignements et les recherches fondés sur des objets concrets, comme le vidéotex, ou sur des problématiques importées du monde de l'entreprise, comme les stratégies de communication. C'est ainsi que l'enseignement de la sociolinguistique, de l'anthropologie culturelle, de la psychologie sociale, sans être absent des programmes, est réduit à la portion congrue (cours de 12 h en maîtrise Information-communication, par exemple) ; c'est ainsi que très rares semblent être les travaux de recherche en matière de communication interpersonnelle, de communication interculturelle, de communication animale (et homme/animal). Certes, on ne peut tout faire et les choix qui ont été faits sont cohérents. Mais on pourrait ménager des ouvertures pour l'avenir. Qu'il soit permis d'insister sur ce point.

Si nombre d'étudiants de l'UFR vont aujourd'hui à l'étranger, grâce à des réseaux d'échanges tels qu'Erasmus, Tempus et ISEP, si nombre d'étudiants étrangers sont accueillis au sein de l'UFR, notamment au niveau du DEA et du doctorat, excessivement rares sont les enseignants grenoblois en séjour à l'étranger, et encore plus rares sont les enseignants étrangers insérés dans l'équipe d'accueil. Si les contacts sont actifs avec le Québec, ils le sont peu avec les Etats-Unis où, pourtant, sont nées et se développent encore très vigoureusement les sciences de l'information et de la communication. De plus, seuls quatre enseignants sont habilités à diriger des thèses de doctorat. Or, il y a près de cinquante thésards dans l'UFR. Un professeur peut-il diriger avec efficacité plus d'une dizaine de thèses simultanément ? Certes, deux autres professeurs, extérieurs à l'université, collaborent régulièrement avec la formation doctorale, et des maîtres de conférences ayant une activité de recherche suivie sont régulièrement associés à la direction des thèses. Il y a là, malgré tout, un risque d'asphyxie, qui pourrait, à terme, nuire à la bonne réputation de l'UFR.

Les enseignants rencontrés se déclarent cependant satisfaits de la situation de l'UFR. Ils affirment qu'elle s'est beaucoup améliorée au cours des deux dernières années, quant au nombre d'enseignants, quant à l'infrastructure, quant à l'environnement. Il est vrai que, par comparaison

avec d'autres institutions françaises, l'UFR paraît plutôt bien dotée et bien logée. Mais deux mécanismes psychosociologiques peuvent également être à l'oeuvre, qui expliquent cette satisfaction. D'une part, on l'a vu, rares sont ceux qui semblent avoir séjourné à l'étranger. Ils y auraient vu, dans nombre de pays, des installations techniques autrement spectaculaires, des unités de documentation autrement mieux équipées (un centre de recherches ne possède même pas de photocopieuse), des horaires d'ouverture autrement plus accueillants. D'autre part, tous les maux actuels semblent supportés avec beaucoup de résignation parce qu'ils sont recadrés dans le court terme : dès 1995, avec l'installation à Echirolles, ils seront supprimés. Peut-être, effectivement, le Pôle Communication d'Echirolles sera-t-il installé comme nul autre en France. Mais ne faut-il pas craindre des retards, de nouvelles restrictions, des cassures en deux, entre ceux qui restent et ceux qui partent – bref le lot habituel de toute institution en instance de transfert ? Le trop grand espoir placé en Echirolles paraît faire peser une lourde hypothèque sur la dynamique de l'UFR en cas d'échec de cet ambitieux projet.

Quelques recommandations peuvent être formulées :

En premier lieu, il faudrait reconnaître que la philosophie de la professionnalisation a ses limites : l'université ne parviendra jamais à suivre l'escalade technologique (les ateliers de l'UFR sont obsolètes le jour où ils sont installés), ni les mouvements du marché de l'emploi (la déroute actuelle de la communication d'entreprise en est un exemple). Ne faudrait-il pas aller jusqu'à faire fusionner l'IUP avec l'IUT-Communication de Grenoble ? Cette proposition, sans doute sacrilège, a pour but de poser la question : si l'UFR tient tant à l'IUP, est-ce par profonde conviction ou par stratégie ? L'IUP n'est-il pas la vitrine qui permet de répondre aisément à ceux qui critiquent le manque de réalisme de l'université ? Ne faudrait-il pas qu'un jour l'université ose dire qu'elle seule peut prétendre à une autre vocation, celle de la production et de la reproduction du savoir pour le savoir ? Auquel cas, l'UFR des Sciences de la communication devrait plutôt miser sur sa licence et sa maîtrise en Information-Communication, son DEA et sa formation doctorale.

Le GRESEC remplit, à cet égard, un rôle de premier plan, mais "ce qui ne se voit point est comme s'il n'était point" (B. Gracian, 1660). Les travaux de cette équipe mériteraient d'être mieux connus. Sans doute, une collection de livres aux Presses universitaires de Grenoble, une présence active dans plusieurs comités de rédaction de revues françaises et étrangères, une "proto-revue" (*Les Cahiers des sciences de l'information et de la communication*) sont-elles comme autant de moyens de rendre visibles ses activités. Mais il manque une vraie grande revue internationale, qui ferait circuler beaucoup plus intensément l'information sur le GRESEC, sur l'UFR – et sur l'université.

La seconde recommandation porte sur l'internationalisation de l'UFR. Par un système de congés sabbatiques (six mois ou un an), elle devrait permettre à ses enseignants de s'évader, de sortir de Grenoble, de voyager hors de France. Symétriquement, pourquoi ne pas utiliser le poste actuellement vacant pour accueillir systématiquement un enseignant étranger chaque année ? Sans doute ces flux ne seront-ils rendus possibles que dans le contexte d'une transformation de l'université française toute entière. Mais des expériences-pilotes devraient être tentées. Elles seraient particulièrement bien venues à l'UFR des Sciences de la communication de Grenoble III.

L'UFR et le GRESEC ont le potentiel d'un grand centre scientifique international. Nombre de conditions sont réunies : un vivier de chercheurs et d'étudiants de haut niveau, une infrastructure de qualité, une personnalité-phare parmi les enseignants chercheurs. Des aides financières et institutionnelles, comme une reconnaissance par le CNRS, quelques décisions volontaristes, comme la présence dans le domaine anglo-saxon de la recherche par des publications, des séjours à l'étranger, des communications aux grands colloques, quelques opérations de "visibilisation" à moyen terme (la création d'une revue, par exemple) – et l'UFR et le GRESEC imposeraient leur présence au niveau international.

Mais rien ne pourra fondamentalement s'améliorer dans l'université française si le cadre des lois qui régissent les contrats de travail au sein des universités reste aussi rigide. En particulier, le problème de la rémunération des intermittents du spectacle et assimilés pèse sur le fonctionnement de l'UFR ; des accords et des conventions ont été passés avec des structures, le plus



souvent partenaires par ailleurs, acceptant de mettre à la disposition de l'UFR certains professionnels que l'université ne peut rémunérer directement, ces structures faisant ensuite l'objet d'un règlement sur facture. Mais cette solution n'est, on le voit bien, qu'un pis aller. Et comment peut-on espérer faire tourner une composante de 500 étudiants avec quatre IATOS ? Comment ne pas engendrer la démotivation des vacataires quand on connaît leurs conditions d'engagement et leur taux horaire ?

## **IV - L'UFR des Sciences du langage**

### **1 - Présentation et organisation**

L'UFR des Sciences du langage est la plus petite des UFR de l'université Stendhal quant au nombre des étudiants. Créée il y a 4 ans, elle regroupe des enseignements qui relevaient de différentes UFR et étaient objets de litiges entre ces dernières, les enseignements de linguistique et de Français langue étrangère. Ceci explique la dispersion des locaux administratifs, des bureaux d'enseignants et de ses cinq bibliothèques, ainsi que le manque d'homogénéité des codes de ses UV. Mais ce regroupement correspond à une authentique unité au niveau disciplinaire, puisqu'il concerne tous les enseignants chercheurs de l'université qui dépendent de la 7ème section du CNU.

Outre le département de Français langue étrangère (FLE), créé en septembre 1990, dont la finalité est essentiellement pédagogique, l'UFR compte plusieurs centres de recherches dont les membres assurent les enseignements de 2ème et 3ème cycles qui relèvent de leur domaine de recherches :

- le Laboratoire de linguistique et didactique des langues étrangères et maternelles (LIDILEM), qui regroupe 6 équipes,
- le Centre de dialectologie romane de Grenoble,
- l'Institut de phonétique.

### **2 - Les ressources humaines et matérielles**

#### **Les personnels**

Le personnel de l'UFR est constitué de :

- 8 professeurs, âgés de 50 à 61 ans sauf un, de 40 ans, dont le poste vient d'être créé ;
- 14 maîtres de conférences, dont 2 ont un peu moins de 40 ans, et 12 sont âgés de 44 à 57 ans ; 2 de ces postes sont actuellement occupés par des ATER, et 1 par un vacataire ; 2 sont de création récente ;
- 2 assistants, âgés de 49 et 58 ans.

Quatre professeurs et un maître de conférences bénéficient d'une prime de recherche, deux professeurs d'une prime pédagogique. Tous les professeurs assurent une petite partie de leur enseignement en 1er cycle, et la plus grosse partie en 2ème cycle. Deux enseignants (un ATER et un maître de conférences), qui résident néanmoins à Grenoble, ont tout leur service en 1er cycle à Valence, mais participent aux activités de recherches à Grenoble.

Tous les services des personnes sont définis, contrôlés et gérés par le conseil de l'UFR, mais sur propositions du département FLE en ce qui concerne cette filière. La participation des enseignants de l'UFR aux formations du CUEF, qui est un service commun, compliquent d'une certaine manière cette gestion des personnels ; mais cette difficulté est levée, semble-t-il, du fait de la personnalité des directeurs des deux instances concernées.

Le véritable problème de gestion qui se pose est celui de l'enseignement du Français langue étrangère à distance. Pour 60 étudiants de maîtrise qui suivent en 1993 les cours de l'université, 620 travaillent par correspondance. Le département FLE, avec son demi-poste de secrétariat et ses

enseignants sur poste, ne peut qu'être dépassé par un tel nombre. L'université Stendhal, pour sa part, tient à ce que cet enseignement passe par le CNED, lequel en a tiré le bénéfice financier sans augmenter les moyens du département FLE. Et elle estime que c'est à l'UFR des Sciences du langage de donner plus de moyens au secteur FLE. Une redistribution interne entre l'UFR et son département de FLE léserait certainement beaucoup l'enseignement de la linguistique proprement dite, alors qu'il s'agit non pas d'un problème interne de l'UFR, mais d'un problème lié à l'enseignement par correspondance qui, dans d'autres universités, relève d'un service spécifique.

En novembre 1993, le CNED s'est engagé à affecter l'équivalent d'un demi-poste administratif au département FLE pour l'enseignement à distance. Il faut espérer que ces moyens supplémentaires lui permettront de faire face aux difficultés actuelles.

### **Les locaux**

Les enseignants comme les étudiants se plaignent de la dispersion des locaux, chaque secteur de l'UFR ayant été obligé de garder les bureaux, les secrétariats, les salles de documentation et les bibliothèques dont il disposait avant la création de l'UFR. D'autant plus qu'au dire des étudiants, les différentes bibliothèques de l'UFR sont beaucoup plus riches en ouvrages de linguistique que la bibliothèque universitaire, où il n'y aurait que des manuels. L'éparpillement des ouvrages rend donc malaisées les recherches bibliographiques. Il est toutefois à espérer que le problème se résoudra à l'occasion du déménagement du département d'histoire, prévu pour 1995.

Les étudiants chercheurs ont particulièrement apprécié qu'une salle de travail ait été, cette année, mise à leur disposition.

### **Les crédits**

Le Laboratoire de linguistique et didactique des langues étrangères et maternelles (LIDILEM) a pu disposer, pour l'année 1992-1993, d'un budget de 319 338 F : 151 838 F venait du MEN, 25 000 F de la région, 90 000 F du DGLF, 32 500 F du ministère de la Recherche et de la technologie et 20 000 F du CNDP.

Le budget du Centre de dialectologie s'est élevé à de 323 195 F (213 195 F du MEN, 10 000 F du CNRS et 100 000 F de contrats avec la région). L'Institut de la communication parlée (URA n° 368) a reçu 2 223 KF du MEN, 81 KF du CNRS, 637 KF de contrats publics et 1 209 KF de contrats privés. Le DEA de linguistique et didactique, enfin, a obtenu 53 000 F du plan quadriennal.

## **3 - Les formations**

L'UFR semble envisager favorablement le projet de décentralisation de la scolarité au niveau des UFR grâce à l'informatisation.

Elle assure les formations suivantes :

- la licence et la maîtrise Sciences du langage, ainsi que deux DEA en Sciences du langage : Linguistique et didactique des langues et Modèles et traitements en communication parlée, langue naturelle et géolinguistique. Un DEUG en Sciences du langage, dont la maquette semble raisonnable et réaliste, est actuellement à l'étude ;

- l'option Français langue étrangère (FLE) des licences de lettres modernes, de langues et de sciences du langage, et la maîtrise de FLE ;

- l'enseignement de linguistique française pour le DEUG, la licence et la maîtrise de lettres modernes. Curieusement, l'UFR n'a plus en charge la linguistique française des préparations au CAPES et à l'agrégation de lettres modernes, qui comportent des épreuves de linguistique.

Tout en ayant clairement sa spécificité, l'UFR est donc fortement ouverte aux autres UFR de l'université, auxquelles elle fournit l'option FLE et la linguistique française, ainsi qu'à certains services communs : elle participe aux enseignements et à la gestion du Centre universitaire d'enseignement du français (CUEF). Elle accueille des enseignements sur le traitement

automatique des langues qui sont dispensés par des informaticiens du service commun d'informatique pédagogique.

Il semble particulièrement heureux que tout l'enseignement de linguistique française des 1er et 2ème cycles de lettres modernes ainsi que l'initiation aux structures du latin ou à la romanisation du latin soient assurés par l'UFR des Sciences du langage. De même, on appréciera que l'UFR propose des enseignements en rapport avec les données linguistiques de la région (étude de l'occitan, du franco-provençal et même de l'ethnologie et de l'histoire des pays de la région Rhône-Alpes). On observera, enfin, qu'en linguistique générale, l'orientation marquée du côté de la didactique des langues et du français langue maternelle ou langue étrangère n'empêche nullement l'UFR de proposer un enseignement très complet et très diversifié, où les secteurs traditionnels comme les secteurs nouveaux sont bien représentés.

L'UFR, vu son intérêt pour la didactique des langues, a activement participé à la mise en place de l'IUFM et collabore avec lui. Mais la création de l'IUFM semble avoir entraîné un certain changement dans le cursus des sciences du langage, en grossissant les effectifs de la licence et en diminuant ceux de la maîtrise. La licence des sciences du langage semblerait devenir ainsi une des voies d'accès à la carrière de professeur d'écoles, ce qui vient probablement de ce qu'un concours de recrutement pour le second degré comme le CAPES de lettres modernes laisse une grande place aux études proprement littéraires et n'est donc pas accessible aux étudiants qui n'ont pas la formation de lettres modernes.

Les effectifs sont donnés, pour les deux dernières années, dans le tableau suivant :

	1991-1992		1992-1993	
	Inscrits	Reçus	Inscrits	Reçus
DEUG	36	29	-	-
Licence Sciences du langage	97	61	121	-
Licence Sciences du langage option FLE	25	10	243	-
Maîtrise Sciences du langage	52	19	48	-
Maîtrise FLE	318	62	375	-
DEA Sciences du langage	50	29	40	-
Doctorat Sciences du langage	74	7	-	-

On constate un assez net accroissement du nombre des étudiants en licence Sciences du langage et en maîtrise FLE.

#### 4 - La recherche

L'UFR compte deux laboratoires, dont le personnel appartient entièrement à l'UFR, et qui servent, chacun, d'équipe d'accueil à l'un des deux DEA :

- le Laboratoire de linguistique et didactique des langues étrangères et maternelles (LIDILEM) ;
- le Centre de dialectologie.

L'Institut de la communication parlée (ICP), équipe associée au CNRS (URA n° 368), est rattaché à l'UFR des Sciences du langage de l'université Stendhal et à l'Institut national polytechnique de Grenoble (INPG).

Le LIDILEM réunit 16 enseignants chercheurs de l'UFR au sein de six équipes ou programmes animés par au moins un professeur chacun :

- le Centre de didactique des langues (CDL), qui s'intéresse aux problèmes d'acquisition des langues, d'immigration, d'apprentissage de la langue d'accueil et de la langue d'origine, de

plurilinguisme, de formation des maîtres ;

- le Centre Ecritures et communications écrites (ECOEC), dont les recherches concernent les variétés régionales du français et les formes écrites non normées ;
- le Centre de linguistique africaine, qui, après avoir travaillé sur la dialectologie mandingue, se consacre surtout à l'élaboration de dictionnaires bilingues (particulièrement pour le tswana et le bambara) ;
- le Centre de recherches sur le métalangage grammatical (Métagram), qui tente d'harmoniser les terminologies grammaticales utilisées en Europe et au Maghreb ;
- le Centre Interactions verbales, écritures, lecture (IVEL) ;
- le Centre de didactique du français langue étrangère grenoblois (CEDIFLEG).

Le LIDILEM a mené dans ces différents secteurs, des recherches de terrain. Il publie une revue très intéressante, *LIDIL*, dans laquelle chacune de ses équipes présente tout à tour le résultat de ses travaux. 8 volumes d'environ 200 pages chacun ont déjà été publiés aux Presses universitaires de Grenoble.

Le *Centre de dialectologie de Grenoble* réunit 7 enseignants chercheurs de l'UFR et 4 ingénieurs d'études autour de deux projets européens : d'une part, l'*Atlas linguarum Europae (ALE)*, auquel il participe depuis 20 ans, d'autre part, l'*Atlas linguistique roman (ALIR)*, dont il fut, en 1987, l'initiateur et dont il est le maître d'oeuvre. A cela s'ajoute la constitution d'une base de données à partir de l'Atlas linguistique de la France, et l'élaboration d'un Atlas parlant du domaine alpin qui concerne notamment une aire de transition entre l'extrême nord-est du domaine occitan et le domaine franco-provençal. Il publie, en outre, la revue *Géolinguistique* (5 numéros sont actuellement parus).

L'*ICP* est un gros laboratoire scientifique qui regroupe environ 35 chercheurs permanents, dont 6 enseignants chercheurs de l'UFR. Il est constitué de 8 équipes qui couvrent quasiment tous les domaines de la parole : acoustique, articulatoire, synthèse, perception, reconnaissance..., et qui font coexister étroitement la phonétique des sciences du langage et les techniques d'études de la parole des ingénieurs. L'équipe Structure du code en est peut-être un des meilleurs exemples, notamment par ses recherches en matière de typologie phonologique, de lexicographie de la prononciation ou de modélisation de la lecture des sons sur les lèvres. L'ICP intervient dans le DEA Modèles et traitements en communication parlée, langue naturelle et géolinguistique.

## **5 - Les relations extérieures de la composante**

L'UFR est systématiquement et franchement ouverte sur l'université. Elle est l'auxiliaire, on l'a vu, des UFR de lettres et de langues pour la linguistique française et le Français langue étrangère. Elle joue un rôle moteur au sein du CUEF durant l'année universitaire comme pendant les vacances d'été. Elle est un des collaborateurs privilégiés du service commun d'informatique.

Par leurs sujets d'études, leurs enquêtes de terrain et leurs contrats, les équipes de recherche de l'UFR sont résolument ancrées dans la région. Elles ont pour interlocuteurs le Musée dauphinois, le CRDP et l'IUFM, et participent très activement à la mise en oeuvre de l'axe 4 du Pôle européen de Grenoble, toujours à la recherche d'appels d'offre et de contrats pour des enquêtes dans la région ou même à l'étranger.

Nombreuses sont, enfin, les collaborations avec les universités européennes et celles du Tiers-monde.

## V - Le Centre universitaire d'études françaises (CUEF)

Le Centre universitaire d'études françaises a un statut de service commun de l'université Stendhal, mais c'est un service commun d'une nature et d'une dimension très particulières, puisque ce cours pour étudiants étrangers, où s'enseignent la langue et la culture françaises, accueille chaque année entre 3 000 et 4 000 étudiants pour des stages d'une durée variable (d'un mois à l'année complète) et que le chiffre d'affaires de l'association Comité de patronage des étudiants étrangers (CPEE), qui lui est intimement liée, est de l'ordre de 16 MF. En d'autres termes, près d'un étudiant sur trois suivant des cours à l'université Stendhal est sous la responsabilité du CUEF, et le chiffre d'affaires du CPEE n'est pas très éloigné du budget de fonctionnement de toute l'université hors dépenses de personnels et hors services interuniversitaires rattachés (18,1 MF). C'est dire l'importance de ce Centre à la fois dans la configuration générale de l'université et dans son orientation vers l'international.

### 1 - Missions et structures

Constitué comme service commun en 1975, mais doté de statuts en 1991 seulement, le CUEF héritait d'une longue et forte tradition locale d'accueil des étudiants étrangers, puisque c'est en 1896 qu'était fondé, avec la faculté des lettres, par des personnalités du monde universitaire, économique, politique et culturel grenoblois, le "Comité de patronage des étudiants étrangers". Cette initiative faisait de Grenoble une ville pionnière pour l'enseignement du français aux étudiants étrangers. Cette association régie selon la loi de 1901, et qui a conservé son nom au charme désuet de "Comité de patronage", continue à avoir un rôle déterminant dans le fonctionnement du CUEF, auquel il est indissociablement lié pour une part importante de son fonctionnement et de ses activités. Il s'agit en fait d'une structure double, dans laquelle les rôles sont répartis, le CPEE se chargeant de l'accueil et de la logistique, le CUEF étant responsable de la formation. Il est incontestable que c'est cette coopération originale qui a permis à l'université Stendhal, et à Grenoble, d'héberger ce qui constitue certainement le centre universitaire d'enseignement de la langue et de la culture françaises le plus important de France.

#### Les missions du CUEF

Telles qu'elles sont définies par ses statuts, les missions du CUEF sont de trois ordres. D'une part, le Centre est chargé de la formation d'étudiants étrangers souhaitant améliorer leur compétence en langue française et leur connaissance de la culture française, notamment en vue de la poursuite d'études supérieures de français. D'autre part, le CUEF assure une formation en didactique du Français langue étrangère (FLE) à l'intention d'enseignants français et étrangers, en liaison avec l'UFR des Sciences du langage et son département de Français langue étrangère. Enfin, il est le siège d'une activité de recherche appliquée dans le domaine de la didactique du FLE, pour l'élaboration et la diffusion de méthodes et de manuels.

Quoique faisant partie intégrante de l'université Stendhal, le CUEF, en raison de son expérience et des moyens dont il dispose, est aussi sollicité par les autres universités grenobloises pour des programmes ou des prestations spécifiques. A ce titre, il se trouvera nécessairement impliqué dans le projet de Maison des langues, selon des modalités qui restent à explorer et à définir par convention.

#### Les modalités de fonctionnement

En tant que service commun, le CUEF est régi par des statuts mis au point, après plusieurs années de flou institutionnel, en 1991, et modifiés par le conseil d'administration de l'université en 1992. Son *conseil* de 30 membres est composé à parts égales de membres de droit (responsables du CUEF, représentants de l'université, des UFR, des départements de Français langue étrangère et de Langue, littérature et civilisation françaises, du Comité de patronage, du CROUS ainsi que personnalités extérieures), et de membres élus par les enseignants et le personnel administratif,

relevant de l'université, ou salariés par le CPEE. Le *directeur* du CUEF est nommé par le président de l'université sur proposition du conseil du CUEF ; il doit être un enseignant chercheur affecté à l'université. Le *bureau* du CUEF, dont le secrétaire général de l'université est membre de droit, est présidé par le vice-président de l'université chargé des relations internationales. La présence de l'université à tous les niveaux du fonctionnement institutionnel du CUEF et le contrôle qu'elle exerce sur toutes ses activités sont clairement affirmés.

Cette présence est tout aussi forte dans le Comité de patronage : le président de l'université est membre de droit du conseil d'administration du CPEE, dont il est vice-président, le secrétaire général du CPEE est un enseignant chercheur de l'université Stendhal. Ce dernier et le directeur du CUEF se réunissent statutairement chaque quinzaine : ce tandem exclusivement universitaire assure la bonne marche de l'ensemble CUEF-CPEE, sous le regard de l'université.

Le budget du CPEE est alimenté par les droits d'inscription individuelle de ses étudiants, par les contrats conclus avec des partenaires institutionnels (notamment certaines universités étrangères ainsi que les différents ministères impliqués dans le développement de la langue et de la culture françaises à l'étranger), et, indirectement, par l'université elle-même, qui héberge ses activités dans ses locaux. Le CUEF est donc à la fois centre universitaire d'enseignement et entreprise engagée dans la réalité commerciale de ce qu'il faut bien appeler le marché ou l'industrie de la langue.

## **2 - Enseignement et recherche**

### **Les formations**

Le CUEF fonctionne les douze mois de l'année. Il offre des formations très diversifiées dans le domaine qui est le sien, à tous les niveaux et avec un grand choix de formules possibles.

*Pendant l'année universitaire*, les cours de Langue, littérature et civilisation françaises (CLLC) préparent les étudiants étrangers au Certificat pratique de langue française (1er degré) et au Diplôme d'études françaises (2ème degré), diplômes d'université délivrés par tous les centres universitaires qui suivent une maquette commune ; ces cours sont semestriels. Ils trouvent leur prolongement dans le Diplôme supérieur d'études françaises (3ème degré), de niveau universitaire et à structure annuelle. A côté de ces cours semestriels et annuels, sont offerts des cours intensifs et semi-intensifs qui peuvent être suivis sur une durée plus brève, de cinq à huit semaines. Une préparation aux examens de la Chambre de commerce de Paris (3 niveaux) et des cours de français spécialisé (sciences, droit et économie) sont également organisés. Le CUEF prépare enfin des étudiants avancés, français ou étrangers, au Diplôme supérieur d'aptitude à l'enseignement du Français langue étrangère (DSA) délivré par l'université Stendhal.

*Pendant l'été* sont donnés, sous forme de modules de quatre semaines, des cours intensifs et semi-intensifs, des cours de Langue, littérature et civilisation françaises et des cours de français de spécialité. Diverses formules de stages pédagogiques pour enseignants de FLE sont également proposés.

*Tout au long de l'année*, enfin, le CUEF organise des stages spécifiques de nature et de durée variables à la demande de partenaires institutionnels, notamment le ministère des Affaires étrangères, divers services culturels, bureaux de coopération linguistique, instituts et centres culturels français à l'étranger.

A ces activités pédagogiques au sens strict s'ajoute une activité culturelle soutenue, qui permet aux étudiants étrangers de se familiariser avec la culture française : ateliers, animation, visites organisées, etc. Ces activités, offertes toute l'année, s'intensifient naturellement les mois d'été.

### **Les effectifs étudiants**

Le CUEF a des effectifs étudiants importants, mais ses activités sont soumises à des variations qui sont celles d'un marché très sensible aux aléas de la situation internationale. Ceux-ci peuvent entraîner des annulations de programmes par des partenaires étrangers ou une diminution momentanée du volume des inscriptions individuelles. Le CUEF est également tributaire de la politique culturelle française à l'étranger : il n'est, par conséquent, pas à l'abri d'éventuels fléchissements dans le volume et la répartition des bourses offertes par les services français à des étudiants étrangers par exemple. C'est ainsi que l'année universitaire 1992-1993 a compté 2 066 inscriptions seulement, contre 3 428 en 1991-1992, soit 25% environ de moins, mais 2 550 en 1989-1990 et 1 762 en 1988-1989. Les effectifs de l'été sont tout aussi variables : 2 064 pour l'été 1990 mais 1 646 pour l'été 1992, soit une baisse de 20%, et à nouveau plus de 2 000 inscrits pendant l'été 1993. De telles variations d'effectifs qui caractérisent le fonctionnement du CUEF conduisent ce dernier, pour faire face au paiement des vacances, à accumuler d'importantes disponibilités. Un tel mode de fonctionnement influe sur les résultats financiers du centre tels que les présentent ses comptes. Elles imposent aussi une stratégie active et suivie de prospection et de contacts, et une disponibilité constante pour être à même de répondre avec souplesse aux sollicitations de partenaires potentiels.

### **Les activités de recherche**

Le CUEF n'est pas un centre de recherche au sens institutionnel du terme, mais il participe doublement à l'activité de recherche à l'université. D'une part, ses enseignants chercheurs sont membres des équipes de l'UFR des Sciences du langage, notamment du Laboratoire de linguistique et didactique des langues étrangères et maternelles (LIDILEM), classé équipe d'accueil. D'autre part, sorte de laboratoire d'expérimentation, il déploie une activité considérable de recherche-innovation dans l'élaboration de méthodes et de manuels pour l'enseignement du français langue étrangère. La collection FLEM ("Français langue étrangère et maternelle"), aux Presses universitaires de Grenoble, publie des ouvrages dont plusieurs sont l'oeuvre individuelle ou collective d'enseignants du CUEF, qui publient aussi régulièrement dans des collections spécialisées chez d'autres éditeurs.

Le CUEF projette de constituer rapidement une jeune équipe autonome dans le domaine du FLE. En 1996, à l'occasion du centenaire du Comité de patronage, un colloque international se tiendra à Grenoble, sous l'égide de la Société internationale pour l'histoire du FLE (SIHFLE).

Cette activité de recherche soutenue n'est pas sans incidence sur la qualité de l'enseignement de la langue et de la culture françaises. Cette réputation de qualité vaut aux spécialistes du CUEF d'être souvent sollicités par le ministère des Affaires étrangères pour des missions à l'étranger.

## **3 - Moyens et infrastructures**

### **Les personnels**

Bien que disposant d'un corps enseignant nombreux, le CUEF a un potentiel pédagogique très en deçà des activités réellement menées. Ce corps enseignant est constitué de deux groupes distincts :

- le premier, fort d'une vingtaine de personnes, comprend des enseignants chercheurs de statut universitaire, quatre seulement (2 maîtres de conférences et 4 assistants) et des enseignants de statut second degré (8 professeurs certifiés et pas moins de 9 adjoints d'enseignement, pour la plupart anciens vacataires progressivement titularisés à partir de 1984 et intégrés dans le corps correspondant à leurs titres). On constate une réticence marquée de l'université à affecter au CUEF des postes de statut universitaire. Les rares enseignants chercheurs qui y assurent la totalité de leur service statutaire ainsi que les nombreux PRCE et ADEN, ne sont pas directement affectés au CUEF, mais relèvent de l'UFR des Sciences du langage ou de celle de Lettres classiques et modernes ;

- le second groupe, d'importance à peu près égale (17 enseignants), est composé de personnes placées sous la responsabilité administrative non de l'université mais du CPEE ; celui-ci leur assure, par contrat à durée indéterminée, un statut assimilé à celui de professeur certifié pour ce qui est des rémunérations et des possibilités de carrière, mais le service statutaire d'enseignement est nettement supérieur à celui d'un professeur certifié.

Le premier groupe assure un potentiel d'encadrement d'environ 7 000 heures d'enseignement, le second, 9 000. Ces chiffres sont à mettre en relation avec le volume réel des heures enseignées au CUEF : quelque 34 000 sur douze mois, en 1991-1992. C'est dire que 20% seulement des heures enseignées au CUEF sont assurées par des enseignants de l'université sur services statutaires : 80% de ces heures sont assurées, ou bien par les enseignants salariés par le CPEE (26% du total), ou bien sous forme de vacances faites par des universitaires, par les enseignants du CPEE, et par d'autres enseignants du CPEE disposant d'un statut à durée déterminée (notamment pour les cours d'été).

Les enseignants du CUEF sont affectés pour ordre à une UFR, pour la majorité d'entre eux à l'UFR des Sciences du langage. Cette situation met bien en évidence, dans le développement du FLE à l'université Stendhal, le rôle qu'a joué dans le passé le CPEE en tant qu'association susceptible d'engager et de contractualiser un nombre important d'enseignants indispensables aux activités du CUEF. Ce rôle se confirme pour ce qui est de l'encadrement administratif. Le CUEF dispose, en effet, d'un total de 11 postes de statut administratif, essentiellement pour la gestion de la scolarité et du fonctionnement du centre, mais aussi pour l'entretien et l'animation. Mais un seul est fourni par l'université sur budget d'Etat : les 10 autres sont occupés par des personnels salariés par le CPEE.

La présence, dans un même service universitaire d'enseignants de la fonction publique et d'autres de statut privé, ainsi que la non appartenance à la fonction publique de la quasi totalité du personnel administratif crée à l'évidence une situation très particulière. La question est de savoir si elle peut être remise en cause sans risque considérable, et d'abord pour l'université. Il est surtout essentiel pour celle-ci de veiller, par convention, d'une part, à ce que les responsabilités scientifiques et pédagogiques de l'université soient incontestablement reconnues dans toutes les activités du CUEF, quel que soit le statut des personnels qui y contribuent, d'autre part à ce que les relations financières entre l'université et le CPEE, responsable d'une masse salariale considérable, soient clairement établies en respectant le statut d'établissement public de l'université et les règles budgétaires et comptables qui régissent cette dernière.

Sur le premier point, les prérogatives universitaires sont, de fait, intégralement respectées tant pour ce qui concerne la définition des programmes et la responsabilité scientifique que pour les critères de titres permettant d'engager des vacataires, quel que soit leur statut. Sur le second point, les relations entre université et CPEE sont régies par une convention financière actuellement en cours de renégociation et dont il sera question plus loin.

## **Le budget**

Actuellement, l'articulation organique entre le CUEF et le CPEE ne permet malheureusement pas de distinguer clairement sur le plan budgétaire ce qui ressortit à l'un de ce qui ressortit à l'autre. Toutes les activités du centre sont gérées financièrement par le CPEE qui perçoit les droits d'inscription des étudiants et le produit des stages organisés par le CUEF.

Ces versements représentent, on l'a dit, une masse financière considérable, de l'ordre de 15 MF par an. Le CPEE ne dispose d'aucune autre source de financement : il ne bénéficie d'aucune subvention de la ville de Grenoble par exemple, ou de la Chambre de commerce, ou du département de l'Isère, ce qui, au regard du rôle que joue le CUEF pour le renom et la promotion de Grenoble et de sa région à l'étranger, est regrettable. La quasi totalité des dépenses est représentée par la masse salariale relative aux enseignements, à l'encadrement administratif et aux activités parapédagogiques et culturelles, ainsi que, pour une part proportionnellement très réduite, à l'entretien et à la jouvence du matériel, et à l'entretien des locaux. Une part importante de ces charges d'exploitation est versée au budget de l'université : plus de 10% du chiffre d'affaires, qui représentent le remboursement à l'université des heures statutaires effectuées au CUEF par les



enseignants de l'université (1,5 MF en 1991-1992), augmenté d'un dédommagement pour les locaux occupés par les activités du CUEF dans l'université (de l'ordre de 300 KF). A ces sommes s'ajoute le reversement à l'université du montant des droits d'inscription universitaire pour les étudiants accueillis pendant un semestre ou plus et qui sont régulièrement inscrits à l'université.

En dépit de ces charges et des variations économiques et géopolitiques évoquées plus haut, le budget du CUEF-CPEE est équilibré et même, dans les trois derniers exercices, excédentaire. Les reliquats cumulés, de l'ordre de 4 MF, ce qui n'apparaît pas excessif au regard du chiffre d'affaires et de la masse salariale, permettent de financer certains gros équipements (laboratoires de langues) dont l'amortissement ne peut se faire que sur plusieurs années.

### **Les locaux et les infrastructures**

Toutes les activités du CUEF se déroulent dans les murs de l'université Stendhal. Ce choix n'est pas seulement dicté par la commodité ; il est aussi symbolique : il affirme le caractère universitaire des cours du CUEF et doit être maintenu. Aux locaux occupés exclusivement par le CUEF (certaines salles de cours, trois laboratoires, des salles de travail et de documentation, les bureaux administratifs) s'ajoutent des salles "banalisées" relevant du planning général de l'université et auxquelles le CUEF a accès, au même titre que les autres composantes de l'université. Les problèmes de locaux se posent au CUEF comme pour le reste de l'université. Il doit, faute de place, limiter son volume d'activités, donc le nombre des inscriptions à certains programmes.

Le CUEF dispose de trois laboratoires de langues et de huit salles audiovisuelles équipées. Faut de possibilités d'extension, le projet d'installer une salle "multimédia" et une salle d'ordinateurs pour l'auto-apprentissage est différé. Les enseignants disposent de deux salles de documentation riches en livres, en méthodes et en matériels. Les locaux administratifs sont bien équipés. Les bureaux des enseignants sont collectifs : cinq bureaux pour une quarantaine d'enseignants à temps complet, compte non tenu des vacataires.

Par ailleurs, le CPEE possède depuis 1992 un petit immeuble, qu'il gère, situé en centre ville, qui sert de foyer, de lieu de réunion et de centre culturel aux étudiants du CUEF. Les moyens financiers du CPEE ne lui permettent pas d'envisager, sans un financement difficile à obtenir actuellement, la construction d'une résidence pour étudiants, ce qui serait pourtant souhaitable dans une ville où les difficultés du logement étudiant sont aiguës. On peut regretter que le CUEF ne bénéficie pas d'un contingent de chambres en résidence universitaire par convention avec le CROUS, comme cela se passe dans certaines autres universités au profit du centre pour étudiants étrangers. Seuls les stagiaires de l'été (juillet à septembre) peuvent être hébergés en résidence universitaire, ainsi que, pendant l'année, les boursiers du gouvernement français (BGF).

## **4 - Le CUEF dans l'université Stendhal**

Le CUEF se trouve directement impliqué dans d'importants secteurs d'activité de l'université Stendhal.

Ses relations avec le département de Français langue étrangère de l'UFR des Sciences du langage sont étroites. Les enseignants du département et ceux du CUEF, également considérés, on l'a vu, comme relevant administrativement de l'UFR, constituent en fait un potentiel commun, un pool d'enseignants intervenant aussi bien dans le département qu'au CUEF. Les étudiants de la filière FLE trouvent au CUEF un lieu de stages pratiques. Le CUEF-CPEE participe, à raison d'un demi-poste de bibliothécaire, à la gestion de la bibliothèque de didactique du français qui relève de l'UFR des Sciences du langage, ce qui permet de maintenir ouverte cette bibliothèque 20 heures par semaine à l'intention des étudiants avancés de l'UFR comme à celle des stagiaires spécialisés du CUEF. Aucune convention particulière ne régit cette interdépendance. La question de savoir si l'ensemble département FLE-CUEF ne pourrait pas constituer une composante à part entière de l'université, mériterait aussi d'être posée.

En ce qui concerne les études intégrées, le CUEF assure aux étudiants reçus à l'université Stendhal dans le cadre d'un programme d'échanges, des stages de mise à niveau et des cours de suivi linguistique. Lorsque le financement obtenu dans le cadre des programmes Erasmus ou Lingua a tenu compte de ce type de formation, le CUEF est partiellement rémunéré ; dans les autres cas, la formation est assurée sous forme de "bourses" financées par le CUEF-CPEE, c'est-à-dire gratuitement. Dans ce domaine non plus, les relations entre le CUEF et l'université ne sont pas définies conventionnellement, et il n'y a pas de concertation entre deux services dont les missions, dans une certaine mesure, se complètent : le CUEF d'une part et, d'autre part, le service des relations internationales de l'université, chargé notamment de la gestion des programmes d'études intégrées.

Il serait souhaitable que des conventions réglementent plus clairement les attentes des uns et des autres dans ces relations entre le CUEF et d'autres instances de l'université. Plus généralement, on ne saurait sous-estimer le rôle capital que joue le CUEF dans l'ouverture internationale de l'université Stendhal. Les milliers d'étudiants qui, chaque année, passent par le CUEF sont les meilleurs ambassadeurs de l'université Stendhal dans le monde entier. Les enseignants du CUEF représentent aussi l'université quand ils sont en mission à l'étranger, de même que les manuels, les méthodes et les études de didactique qui résultent des activités du CUEF diffusent à l'étranger une sorte d'école grenobloise de didactique du FLE. De plus, l'université se trouve être, par l'intermédiaire du CUEF, l'"université mère" de six centres culturels ou instituts français en Italie, à Gênes, Turin, Milan, Florence, Rome et Naples : les diplômés qui y sont délivrés sous la responsabilité scientifique des professeurs du CUEF sont les diplômés (premier, deuxième et troisième degrés) de l'université Stendhal. Il paraît incontestable que le CUEF assure à l'université dont il relève un rayonnement international considérable, compte tenu de la nature et de la dimension de cette université.

L'université semble consciente de cette situation exceptionnelle et de l'intérêt qu'elle a à la préserver. Elle ne paraît pas avoir l'intention de remettre en cause une structure, certes complexe et hors normes, mais qui ne fait que prolonger à l'intérieur de l'université Stendhal un modèle assez caractéristique du monde universitaire grenoblois, où le développement et l'innovation passent souvent par le canal d'associations fortes et anciennes, en liaison avec d'autres organismes, mais contrôlées par l'université. On ne peut dire, cependant, que l'université accorde au couple CUEF-CPEE des facilités excessives.

D'une part, on l'a vu, l'université contrôle efficacement toutes les activités conduites par le CUEF, et par le CPEE au service du CUEF : non seulement les missions et les choix stratégiques du CUEF sont définis par l'université, mais le fonctionnement interne du CUEF et la gestion financière du CPEE sont soumis à son regard, par l'importante présence statutaire de la présidence et de l'administration centrale dans les diverses instances du CUEF-CPEE.

D'autre part, les clauses financières de la convention université-CPEE - convention que l'université a résiliée de sa propre initiative en 1992 et dont la renégociation vient de s'achever - sont d'ores et déjà très rigoureuses pour le fonctionnement du CUEF. L'université se voit dédommagée pour l'occupation par le CUEF de ses locaux. Elle reçoit aussi la contrepartie financière des heures d'enseignement correspondant au service statutaire que ses enseignants rémunérés par l'Etat font au CUEF.

On constate ainsi que l'Etat et l'université Stendhal n'accordent pas au CUEF les moyens qui lui permettraient de pratiquer des tarifs différents de ceux des centres privés. Les raisons avancées par l'université pour agir ainsi sont fortes : le personnel qui accomplit son service statutaire au centre était, tout récemment encore, comptabilisé dans son potentiel. Les dotations ministérielles ne tiennent donc pas compte d'un enseignement délivré à plusieurs milliers d'étudiants chaque année.

---

**CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS**

---



L'université Grenoble III est issue de l'ancienne faculté des Lettres mais elle a dû subir l'amputation initiale des enseignements d'histoire, de sciences sociales et de philosophie, intégrés à Grenoble II. Cet appauvrissement a donné d'elle l'image d'un établissement en retrait par rapport aux deux autres universités grenobloises.

Peu à peu, des éléments positifs se sont dégagés, en raison notamment de la cohérence thématique entre les UFR qui constituent l'université Stendhal : langues, lettres classiques et modernes, sciences du langage, communication. Cela a permis un redressement d'autant plus méritoire que l'image de départ était peu flatteuse. Le nombre d'étudiants maintient une taille humaine à cette université qui dispose d'un corps enseignant jeune.

De grands efforts de clarification ont été faits dans les dernières années et se sont concrétisés dans le contrat quadriennal d'établissement. C'est aussi lors du plan Université 2000 que le rôle de l'université Stendhal s'est mieux précisé au sein de la communauté universitaire grenobloise, notamment dans les projets :

- de délocalisation des enseignements de lettres et de langues à Valence,
- du développement de l'Observatoire universitaire régional de l'insertion professionnelle,
- de la création, enfin, d'une Maison des langues dont Grenoble III a été le concepteur et reste le maître d'oeuvre au service du pôle universitaire grenoblois.

Dynamique en lettres modernes où il existe une bonne synergie entre enseignements et centres de recherches de qualité, diversifiée en langues, pionnière dans le secteur information-communication, l'université Stendhal est bien armée pour poursuivre ses missions.

Les recommandations suivantes sont destinées à l'aider à tirer parti de ces atouts.

## **1 - La gestion et le gouvernement**

La gestion de l'université doit impliquer étroitement les directeurs des différentes composantes, qui doivent se sentir concernés par le gouvernement.

- Concernant le personnel enseignant, l'université doit
- s'employer à réduire les disparités de potentiel entre les différentes disciplines à l'occasion des créations mais aussi des vacances de postes, en redéployant ses moyens,
  - profiter plus souvent qu'elle ne le fait, des emplois vacants pour faire venir, comme invités ou associés, des enseignants étrangers,
  - organiser des séjours à l'étranger pour les enseignants, notamment en Sciences de l'information et de la communication, afin de renforcer l'internationalisation des composantes,
  - exiger le respect de la règle de résidence, en langues et en lettres notamment.

Un effort devrait être fait pour accroître les ressources provenant de la taxe d'apprentissage.

Un service des marchés devrait être créé, ou alors l'université devrait participer à un service interuniversitaire.

Il est souhaitable que le service d'information et d'orientation coordonne ses efforts avec ses homologues dans le cadre grenoblois. L'insertion professionnelle des diplômés mériterait d'être étudiée avec soin.

## **2 - L'organisation pédagogique**

La gestion pédagogique des cursus, de langues et de lettres en particulier, devrait être améliorée : la multiplication des UV pèse négativement sur l'organisation des enseignements et l'homogénéité des formations. La reconstitution de modules devrait permettre de remédier à cette situation et épargner un certain nombre d'heures complémentaires.

Le foisonnement des diplômes d'université, qui nuit à la clarté des programmes pédagogiques et à l'image de marque de l'université, appelle sans conteste une révision des dénominations. Seules les formations dotées d'un horaire comparable à celui d'une formation universitaire et équivalent à un cursus complet, devraient donner lieu à la délivrance d'un diplôme d'université.

Afin d'enrayer la forte et régulière réduction d'activité de la formation continue, qui offre peu de formations diplômantes, une réforme s'impose. L'université aurait tout intérêt à

- faire fusionner les différentes structures existantes, afin de clarifier une situation trop compliquée et d'accroître l'efficacité de l'ensemble,
- établir des passerelles entre la formation initiale et la formation continue,
- faire des formations professionnelles des formations diplômantes.

Les formations relevant de Grenoble III au Centre universitaire de Valence ne sauraient raisonnablement se développer au-delà du DEUG. Elles ont tout intérêt à maintenir des liens avec les formations comparables dispensées à l'université Stendhal, notamment en croisant les jurys d'examen.

## **3 - La recherche**

La recherche, inégale selon les disciplines, variant au gré des héritages et du dynamisme des enseignants chercheurs, est souvent estimable, parfois de grande qualité. On a néanmoins le sentiment que l'université n'est pas parvenue à définir pleinement une politique. Ce devrait être en particulier le rôle de l'Ecole doctorale dont le fonctionnement n'est pas satisfaisant. Des efforts restent à faire pour mieux structurer l'ensemble des activités, et surtout pour les faire mieux connaître, car elles sont souvent beaucoup trop discrètes et ne bénéficient pas de la publicité et de la diffusion qu'elles mériteraient.

Il convient, également, de revoir la répartition du Bonus Qualité Recherche, en veillant à ce que la prise en charge des frais des jurys de thèse ne constitue plus le deuxième poste budgétaire.

## **4 - Les bibliothèques**

Le Comité encourage vivement le nécessaire regroupement des 33 bibliothèques, aujourd'hui entrepris, qui pourra nécessiter la création d'emplois de documentalistes, et recommande que ce regroupement se fasse en concertation avec le Service interuniversitaire de documentation SICD 2, commun à Grenoble II et à Grenoble III, et rattaché à Grenoble II.

Il est indispensable

- que le statut et le rôle du Service de gestion documentaire de Grenoble III par rapport au SICD 2 soient précisément et rapidement définis,
- qu'une coopération institutionnelle fructueuse, qui pourrait se manifester notamment par une politique concertée d'achat de publications, soit établie.

Les deux établissements pourraient immédiatement collaborer dans le domaine de la formation continue des personnels des universités qui participent au fonctionnement des bibliothèques de proximité.

## 5 - L'enseignement des langues

- Concernant l'enseignement des langues, il est urgent
- d'augmenter significativement les possibilités de stages à l'étranger des étudiants,
  - de remédier au pourcentage considérable d'échecs à l'oral du CAPES et de l'agrégation d'anglais par un renforcement de la préparation,
  - d'élever le niveau du DEUG en langues vivantes dont les taux de réussite élevés contrastent avec ceux de la licence,
  - de réorganiser en profondeur l'année de licence en anglais, sachant que le coût sera élevé,
  - d'individualiser et de reconnaître pleinement, au sein de la nouvelle UFR de Langues, la filière LEA, à la bonne structuration de laquelle des enseignements complémentaires en français, en allemand et surtout en espagnol, sont nécessaires, en tenant compte des engagements du contrat quadriennal, et en recherchant une harmonisation des formations existant en ce domaine dans l'académie,
  - d'alléger les programmes, de réduire et de simplifier les procédures de contrôle,
  - de substituer aux deux diplômes d'université d'anglais pratique DEUAP (diplôme d'études universitaires d'anglais pratique) et DALP (diplôme d'anglais, langue pratique) - sans redoubler ce qui se fait en LEA -, une filière qui s'appuierait sur des stages à l'étranger, et permettrait de diversifier efficacement les missions de l'UFR d'Etudes anglophones,
  - d'unifier toutes les structures concernant les relations internationales, en en confiant la direction à un *seul* responsable de l'ensemble, qui s'appuierait sur un conseil de gestion et sur des structures susceptibles de répondre, dans ce domaine, aux différentes missions (échanges d'étudiants, entre autres).

## 6 - La Maison des langues

Il est prévu que la Maison des langues, première en son genre en France, soit un lieu d'apprentissage et de certification des langues et cultures étrangères pour tous les non-spécialistes. Egalement lieu d'expérimentation et de recherche dans le domaine de la didactique des langues, elle doit mettre en oeuvre des technologies et des pédagogies nouvelles.

Il est vital que ce grand projet, pièce maîtresse du redressement entrepris, réussisse.

1) Pour ce faire, il faut définir en priorité les modalités, les objectifs, les échéanciers, afin d'établir avec l'administration centrale une convention fixant les engagements et les moyens.

2) Il est indispensable que les relations de l'université avec ses partenaires du Pôle européen soient définies avec précision, et qu'un accord explicite fixe les engagements de chacun, et les moyens à affecter à un projet d'une telle ampleur. En particulier, la Maison des langues ne doit pas apparaître en concurrente des centres existant dans les autres établissements d'enseignement supérieur grenoblois, mais ses activités seront nécessairement complémentaires et devront apporter réellement des prestations nouvelles, dont la qualité sera appréciée dans le contexte international.

Au sein même de l'université, il faut éviter que la Maison des langues n'apparaisse comme se superposant aux formations existantes, utilisant les mêmes moyens pour des objectifs identiques. Il est capital pour la réussite de ce projet que les spécificités soient clairement définies, afin que chacun bénéficie de cet investissement important.

## 7 - Le Centre universitaire d'études françaises (CUEF)

Le CUEF est une structure tout à fait essentielle pour l'efficacité et la réputation de l'université de Grenoble III. Il n'en est que plus regrettable que son statut, ses conditions de fonctionnement et ses modes d'intervention ne présentent pas une clarté suffisante.

Il faut veiller à ne pas mettre en péril cette structure, aussi bien par une indifférence coupable à l'égard de la régularité juridique et comptable de son fonctionnement que par une excessive rigueur qui se manifesterait à ce sujet.

1) On ne peut qu'être surpris de voir l'université paraître vouloir maintenir le CUEF en dehors de son champ d'action directe, considérant cette structure comme une sorte d'entité propre appelée à assurer elle-même son équilibre financier, alors que cette structure est un *service commun* de l'université qui devrait être traité comme tel à tous égards, au sein de l'institution et non pas à côté d'elle.

2) Les relations avec le CPEE, association de la loi de 1901, posent problème. Il n'est assurément pas anormal ni condamnable de voir des structures universitaires à ce point liées par convention avec une personne de droit privé pour conduire certaines actions particulières. Encore faut-il que la situation créée par cette convention soit équilibrée et observe les règles de droit et les règles financières et comptables.

Certes, on garantit la présence de l'université au sein même de l'association CPEE par la participation des responsables de l'université aux organes de l'association, et même à des fonctions importantes. Il n'en reste pas moins que les personnels enseignant et administratif sont pour une large part recrutés par le CPEE et placés sous un régime de droit privé. Le CPEE perçoit directement les revenus des contrats et les droits d'inscription - de niveau élevé - versés par les étudiants. Ces ressources entrent dans le budget de l'association, seule une contribution étant reversée à l'université pour ses frais de fonctionnement, dans le cadre d'un arrangement négocié, regardé aujourd'hui par l'université comme insuffisamment rémunérateur.

Au total, et pour l'intérêt même du CUEF et de tout ce qu'il représente d'essentiel pour l'université Stendhal, il apparaît nécessaire que l'ensemble des relations entre l'université et le CPEE soit revu pour aboutir à une convention mieux équilibrée et correcte, tant sur le plan juridique que sur le plan financier et comptable.



**L'université Stendhal - Grenoble III**

---

**POSTFACE : REPONSE DU PRESIDENT**

---



Lorsque, voici un peu plus d'un an, le Président du Comité National d'Evaluation m'annonçait à la fois le lancement de la procédure d'évaluation de l'Université Stendhal- Grenoble III et son souci de voir l'évaluation achevée pour la fin de mon mandat de Président, j'avoue avoir éprouvé quelques inquiétudes : celle de voir une procédure rigoureuse, mais bien rodée, ne pas aboutir dans le délai somme toute assez court d'une année ; et surtout celle venant de l'assimilation qui ne manquerait pas d'être faite entre l'état d'une université et l'action menée par un Président et son équipe.

La procédure s'achève effectivement dans les délais prévus (et elle a été menée de part et d'autre avec un grand soin) et dans le même temps mon mandat arrive à son terme. Pourtant il m'appartient encore de rédiger une réponse à l'évaluation sous la forme d'une Postface. La situation est paradoxale : on me met en position de participer au bilan de ce qu'a été ma gestion, mais on m'offre aussi la possibilité de donner mon point de vue sur la situation de l'établissement et même de tracer des perspectives pour son gouvernement, alors même que, dans un avenir très proche, je n'y occuperai aucune responsabilité essentielle.

La tâche, cependant, est moins complexe qu'il n'y paraît à première vue, car, après une lecture minutieuse du rapport d'évaluation, je considère qu'il met l'accent, le plus souvent avec beaucoup de pertinence, sur les caractéristiques majeures de l'Université Stendhal, et qu'il en traduit assez fidèlement les principes de fonctionnement.

D'une façon générale, le rapport me paraît comporter beaucoup d'appréciations positives, et même élogieuses. Mais s'il fallait choisir un terme qui résume l'impression d'ensemble que je retire, je retiendrais le terme *reconnaissance* : les évaluateurs, en effet, reconnaissent que :

- l'Université de Grenoble III a fait le bon choix en s'efforçant de sortir de son isolement relatif parmi les universités de Grenoble : "Incontestablement, l'image de marque de Grenoble III s'est trouvée améliorée... et l'université davantage intégrée à l'ensemble de la communauté universitaire grenobloise", p. 19 ; "cela a permis un redressement d'autant plus méritoire que l'image de départ était peu flatteuse. Le nombre d'étudiants maintient une taille humaine à cette université qui dispose d'un corps enseignant jeune", p. 93 ; la participation à des services et activités interuniversitaires, et particulièrement au pôle universitaire et scientifique européen, est également tenue pour un acquis important ;

- cette volonté de recentrage, de modernisation et de recherche d'identité a été impulsée par "une équipe présidentielle homogène et compétente, et une administration solide" ; ainsi "le gouvernement de l'université a connu de grands progrès depuis quelques années", p. 19 ;

- les atouts sont appréciables : ainsi lit-on en conclusion, p. 93 : "dynamique en lettres modernes où il existe une bonne synergie entre enseignements et centres de recherches de qualité, ("Son prestige tient surtout à la grande réputation et aux travaux de certains de ses professeurs, au rayonnement national et international de ses groupes de recherche : le Centre de recherche des sensibilités, le Centre de recherches de l'Imaginaire, "... p. 76), diversifiée en langues, (est signalée la "vitalité de l'Institut des langues et cultures de l'Europe", p. 67), pionnière dans le secteur information-communication (l'UFR Sciences de la Communication et son laboratoire, le GRESEC, ... "ont le potentiel d'un grand centre scientifique international", p.80), "l'université Stendhal est bien armée pour poursuivre ses missions" ; quant à l'UFR des Sciences du Langage, elle"... propose un enseignement très complet et très diversifié, où les secteurs traditionnels comme les secteurs nouveaux sont bien représentés", p. 83 ;

- plusieurs actions classent Grenoble III au tout premier plan ; c'est le cas :

. de la formation des maîtres et des relations avec les IUFM ("la préprofessionnalisation connaît un grand succès auprès des étudiants grenoblois... l'Université Grenoble III a joué un rôle moteur dans la création des IUFM... le cas de Grenoble III est exemplaire dans la mesure où la collaboration avec l'IUFM reflète un parfait accord ; les difficultés ont été aplanies de manière satisfaisante, "... pp. 39-41) ;

. de l'enseignement du français langue étrangère ("il est incontestable que c'est cette coopération originale qui a permis ... d'héberger ce qui constitue certainement le centre universitaire d'enseignement de la langue et de la culture françaises le plus important de France", p. 85) ;

. du secteur formation continue ("deux éléments remarquables se dégagent... : d'un côté l'observatoire des techniques modernes d'apprentissage des langues, orienté vers l'élaboration de méthodes et logiciels nouveaux ; de l'autre, la procédure qui permet aux adultes en formation d'accéder dans de bonnes conditions à la formation initiale en communication", p. 35 ) ;

. de l'organisation de la recherche ("c'est un progrès indéniable par rapport à la dispersion qui existait auparavant dans plusieurs secteurs, notamment en langues, et le signe de la volonté de mettre en place une politique scientifique qui favorise un fonctionnement collectif de la recherche, sans pour autant amoindrir la créativité de la recherche individuelle", p. 43) ;

. de l'encadrement doctoral (autant de thèses soutenues en 1992 qu'à l'Université des sciences sociales voisine) ;

. de la délocalisation de Valence dont les effectifs devancent les prévisions ("d'un point de vue pédagogique, la délocalisation semble un succès relatif" car les "taux d'abandon sont faibles et les taux de réussite inégaux : meilleurs en lettres modernes et moins bons en langues étrangères appliquées", p. 23) ;

. des échanges d'étudiants ("les relations internationales sont une tradition ancienne et un secteur en expansion, à Grenoble III, comme dans les autres universités grenobloises... " "...qui sont en tête des universités françaises", p. 48) ou de la Maison des langues, initiative lancée dans le cadre du pôle européen, et dont l'université est le concepteur et l'opérateur ("il est essentiel que cette opération réussisse, car, première en son genre en France, elle a, en quelque sorte, pour le Ministère, une valeur d'exemple", p. 22).

Reconnaissance donc des efforts et également des résultats obtenus-des résultats qui, le plus souvent, supposent d'être confortés ou reposent seulement sur les épaules fragiles de quelques-uns. Mais pourquoi faudrait-il les dissimuler ? A un moment où les nouveaux développements de la connaissance, comme les pratiques de formation, impliquent des transversalités entre disciplines, il est bon pour l'ensemble du site universitaire de Grenoble de pouvoir compter sur un secteur de lettres et de sciences humaines riche en potentialités.

Comme il se doit, le rapport fourmille d'observations, de propositions et de recommandations. Il est impossible de les passer toutes en revue. Je me contenterai d'abord de citer les principales, en les classant un peu arbitrairement en deux catégories : celles qui correspondent déjà à des priorités de l'université, et pour lesquelles des réalisations sont en cours, et celles qui supposent la mise en oeuvre d'actions nouvelles.

A la première catégorie se rattachent les recommandations suivantes :

- l'articulation précise, à destination des partenaires, des activités relevant de la Maison des Langues, fonctionnant comme tête de réseau, et de celles confiées aux autres lieux d'enseignement des langues ;

- l'amélioration de certaines préparations aux concours : agrégation, épreuves orales du CAPES (en particulier en anglais) ;

- la révision et la simplification de la liste (beaucoup trop longue) des diplômes d'université ;

- le renforcement de l'activité de l'Ecole doctorale (au delà des initiatives prises au sein de ses quatre composantes) ;

- le développement de la coopération interuniversitaire en matière de recherche, mais en concentrant les efforts sur les relations avec les autres universités grenobloises (compte tenu de l'échec de la participation à la MRASH, située à Lyon) ;

- le respect des règles de résidence des enseignants-chercheurs, en conformité avec les engagements pris lors des recrutements, tout particulièrement en lettres françaises et au moins dans une des langues étrangères ;
  - la continuation de l'organisation de l'Espace Recherche ;
  - la poursuite et l'intensification des actions de communication externe et interne ;
  - la recherche, notamment auprès de la tutelle, de garanties sur le financement du Service interuniversitaire de gestion du Domaine Universitaire ;
  - la réduction des reliquats comptables constatés ;
  - l'achèvement du réseau câblé interne de manière à faciliter les liaisons des secrétariats d'UFR avec l'Agence comptable, le Service de la scolarité, le Secrétariat général, la Présidence, etc... ;
  - la simplification de la gestion des laboratoires de langues ;
- Quant à la seconde, elle comprend, entre autres propositions :
- la réduction du nombre (excessif) de contrôles, ainsi que leur simplification, en particulier en langues ;
  - l'élévation du niveau du DEUG de langues vivantes étrangères de façon à rendre moins sélectives les licences correspondantes ;
  - la réorganisation en profondeur de certaines licences, par rationalisation et simplification en lettres modernes, par renforcement en anglais ;
  - la réduction du nombre d'UV optionnelles en maîtrise de lettres, ainsi que pour les enseignements à faibles effectifs ;
  - l'utilisation du "bonus qualité recherche" pour des actions d'accompagnement de la politique scientifique ;
  - le regroupement (éventuel) des DEA de sciences du langage ;
  - le développement des échanges internationaux d'enseignants (en sciences de la communication tout particulièrement) ;
  - l'affectation de postes d'espagnol, d'allemand et de lettres françaises au Département LEA ;
  - la création d'un service commun de télé-enseignement ;
  - l'amélioration des relations avec les milieux professionnels (dont l'amélioration du rendement de la taxe d'apprentissage) et plus généralement des actions d'insertion professionnelle des étudiants par la fondation d'un service spécifique, distinct du SIO ;
  - la création d'un service des marchés.

Les recommandations qui viennent d'être relevées emportent a priori l'assentiment d'une grande partie de l'université et de ses organes de décision, et la

plupart peuvent être mises en oeuvre sans tarder ; certaines font d'ailleurs partie des opérations liées à la "rénovation pédagogique » qui doit prendre effet à la rentrée de 1994.

Par ailleurs, je ne saurais dissimuler que certaines observations ou suggestions (elles ne sont pas présentées comme des recommandations) m'ont étonné. En voici quelques exemples :

- l'idée de créer une Ecole doctorale limitée aux deux formations doctorales de lettres françaises ;

- une critique à peine voilée du fonctionnement –partiel- des départements de langues en assemblées générales ;

- le regret qu'un autre découpage entre les deux UFR de Langues n'ait pas été retenu, alors que toutes les solutions ont été longuement étudiées, et qu'aucune ne bénéficiait au départ d'une préférence ;

- la proposition prestigieuse, faite au GRESEC, d'être le support d'une grande revue internationale ;

- en sciences de la communication, une certaine réticence de l'évaluateur à accepter la nécessaire tension, "fondatrice" de l'UFR, entre les enseignements théoriques fondamentaux d'une part et la formation théorique et pratique aux professions et supports de la communication d'autre part, ainsi que son souhait de voir le côté fondamental prendre nettement le pas, au besoin en réunissant l'IUP avec l'IUT Carrières de l'information de Grenoble II (dont la création avait d'ailleurs germé à Grenoble III, il y a plus de vingt ans) ;

- et la croyance en la sous-estimation par l'université du rôle capital joué par le CUEF, dans la mesure où elle ne lui accorderait pas les moyens de pratiquer des tarifs différents des centres privés. Je reviendrai sur la question posée par le Centre Universitaire d'Etudes Françaises, mais au préalable, les exemples précédents m'amènent à une constatation : l'avantage d'une évaluation est qu'elle est fondée sur un regard autre, empreint inévitablement de subjectivité ; il est donc des aspects où on peut discuter, voire récuser, une suggestion en ce qu'elle est visiblement la marque d'un point de vue par trop personnel, qui ne correspond pas aux choix faits en pleine connaissance de cause par l'université évaluée.

J'en viens maintenant aux recommandations concernant l'organisation de la formation continue et celle des relations internationales, car les problèmes envisagés sont assez voisins. En formation continue, le rapport insiste à juste titre sur la nécessité, dans toutes les formations proposées, d'établir des passerelles avec la formation initiale et de développer partout les formations diplômantes ; mais,

parallèlement, et comme pour les échanges internationaux, il recommande avec insistance de simplifier les structures, qui peuvent effectivement apparaître de l'extérieur, trop complexes et inutilement diversifiées. Je n'ai rien a priori contre les simplifications, et je me féliciterai de les voir réalisées avec l'accord des intéressés, si on entreprenait de les mener à bien ; mais il m'arrive de considérer – faits à l'appui – que les solutions les plus évidentes ne sont pas toujours celles qui sont préférables : j'en veux pour preuve les bons résultats obtenus au cours de la dernière période dans l'accueil pédagogique des étudiants étrangers au sein même de notre université ; la solution antérieure, plus centralisée, et avantageuse sur d'autres plans, n'avait pas permis d'obtenir des résultats similaires. Mais pour le moins la question est maintenant posée, dans les secteurs considérés.

S'agissant de la gestion documentaire, le rapport rectifie heureusement le point de vue trop unilatéral qui était exprimé dans le rapport de l'université partenaire (sans que nous ayons été le moins du monde consultés). Il "encourage vivement" (p. 94) et même considère comme d'un très grand intérêt pour les étudiants la politique de regroupement engagée (à terme les 150 000 ouvrages devraient être regroupés dans 7 bibliothèques de proximité), ainsi que la réalisation d'un catalogue collectif informatisé ; il appelle de ses vœux une coopération active avec le SICD 2 (concertation pour les achats et pour l'informatisation des catalogues et la formation des personnels ; octroi par le SICD 2 d'une aide technique et d'un soutien logistique) ; et il met en avant "la richesse documentaire et la grande expérience du livre qui existent à Grenoble III" (p. 33). Mais pourquoi recommander de préciser et de définir rapidement le rôle et le statut du SGD (Service de Gestion Documentaire) de Grenoble III ? Ceci a été fait en son temps, et le remettre en cause ne répond qu'à des considérations corporatistes. L'essentiel est bien maintenant que le SICD 2 atteigne une vitesse de croisière honorable ; il n'a que trop tergiversé.

L'attention que le CNE a portée au fonctionnement du CUEF et aux relations de l'Université Stendhal avec le Comité de Patronage des Etudiants Etrangers (CPEE) est manifeste, et à la mesure des enjeux ; il est vrai que l'évaluation a coïncidé avec la période au cours de laquelle l'université, ayant dénoncé la convention qui la liait au CPEE, négociait et recherchait les solutions les plus adaptées. Le CNE constate que "l'université contrôle efficacement toutes les activités conduites par le CUEF, et par le CPEE au service du CUEF" (p. 90). Il est même fait mention de "l'importante présence statutaire de la présidence et de l'administration centrale dans les diverses instances du CUEF-CPEE" ; et du fait que des responsables universitaires occupent dans le dispositif des fonctions importantes. Ni indifférence coupable, ni rigueur excessive : telle est la recommandation centrale du CNE. L'université ne peut que la faire sienne. On peut même dire que cette orientation correspond assez largement à celle qu'après une longue



réflexion le conseil d'administration de l'université vient d'adopter, et qui va guider la négociation avec le CPEE. L'arrangement qui va être négocié ne peut en effet qu'aboutir à des relations mieux équilibrées, tant sur le plan juridique que sur le plan financier : si l'université n'a absolument pas intérêt à mettre en difficulté un système qui fonctionne de façon satisfaisante, elle ne saurait, dans un domaine qui ne correspond pas (encore) aux missions pour lesquelles la tutelle lui affecte des ressources, et qui participe en grande partie du secteur marchand concurrentiel, distraire des moyens, sans y regarder de près. Ainsi s'explique le souci de ne pas mettre l'accent sur la recherche stricte et étroitement comptable d'un équilibre financier, mais de maintenir, y compris pour un service commun, une cohérence entre les ressources et les objectifs de formation.

Restent deux questions de nature bien différente : celle du niveau de la dotation globale des moyens affectés à l'Université Stendhal, et celle des relations avec l'Université Pierre Mendès France.

Récemment, les personnels, enseignants et non-enseignants, se sont émus d'apprendre par voie de presse que l'Université Stendhal serait assez nettement sur-dotée, du moins d'après les simulations élaborées à partir du système SANREMO, système particulièrement mal conçu (pour le moment ?) pour les universités littéraires, malgré plusieurs remarques et mises en garde. Leurs réactions sont explicables : chacun a conscience que de gros efforts ont été consentis au cours de la dernière période pour accueillir de nouveaux effectifs étudiants et pour adapter l'offre de formation ; la productivité "apparente" du travail semblerait s'être accrue, et de leur côté, les simulations ministérielles, orientées vers une égalisation par le bas, laisseraient présager un avenir bloqué. Le rapport du CNE ne s'engage pas directement sur ce terrain, mais fournit des éléments d'appréciation : "le taux d'encadrement peut être considéré comme satisfaisant" (p. 24), comparativement à des établissements similaires ; en gros, il est demeuré stationnaire au cours des dernières années. Le CNE approuve le rééquilibrage qui a été recherché chaque année avec les créations d'emplois (essentiellement en direction des secteurs déficitaires : langues, LEA, information-communication), mais déplore que ce rééquilibrage ne se fasse pas à partir d'emplois vacants ; pourtant le rapport n'est pas toujours en cohérence avec cette hypothèse qui jouerait en grande partie en défaveur des lettres françaises et des lettres classiques, car il constate que, "malgré un encadrement somme toute nombreux" (p. 71) dans ces disciplines, les heures complémentaires sont nécessaires et qu'il importerait même de recruter des postes de PRAG (latin, littérature comparée). Le même raisonnement vaut pour les personnels IATOS, où les créations ont été très limitées et où l'activité supplémentaire n'a été supportée que par l'adjonction de personnels à statut précaire (contrats emploi-solidarité ; objecteurs de conscience) ; des carences qualitatives et

quantitatives sont notées dans différents secteurs (SIGDU, bibliothèques de proximité, Espace Recherche, secrétariats d'UFR, présidence et secrétariat général, service du personnel, Centre de Valence...); considérant que le secrétariat de l'UFR de Langues-LEA est sous-doté, le CNE en arrive à la recommandation suivante : "sauf à attendre une augmentation improbable de l'effectif IATOS, l'amélioration de la situation ne peut passer que par une modernisation radicale des méthodes de gestion" (p. 56). C'est la même suggestion que la présidence n'a cessé de faire à cette UFR.

Que conclure ? L'Université Stendhal n'est pas parmi les établissements les plus défavorisés ; elle risque cependant d'atteindre rapidement le point de rupture dans plusieurs secteurs ; elle doit assurément pouvoir recruter des personnels qualifiés et améliorer la qualification de ses personnels actuels (ce qui a été entrepris, ainsi que l'observe le rapport).

Enfin, le CNE s'est interrogé sur le découpage disciplinaire entre les universités grenobloises, et particulièrement sur la répartition des disciplines entre Grenoble II et Grenoble III. Il remarque que "l'absence de l'histoire et de la philosophie est ressentie comme une anomalie, et d'une certaine façon, comme un handicap" (p. 23). Mais, avec sagesse, il s'est refusé à faire des recommandations de nature institutionnelle et il suggère que "des efforts (soient) faits pour une meilleure coopération pédagogique entre les deux universités... ". Il y a là une piste à suivre, sans retard.

On voudra bien excuser la longueur de ma réponse ; c'est une façon pour moi de clôturer mon mandat de Président. Même si dorénavant, je n'ai plus la possibilité d'influer sur la conduite de l'Université Stendhal, je n'ai pu m'empêcher, çà et là, de tracer des perspectives...

Bernard Miège  
Président (mars 1989-mars 1994)

## **PUBLICATIONS DU COMITE**

### **Rapports d'évaluation**

- L'université Louis Pasteur - Strasbourg I, 1986  
L'université de Pau et des pays de l'Adour, 1986  
L'Ecole française de Rome, 1986  
L'université de Limoges, 1987  
L'université d'Angers, 1987  
L'université de Rennes II- Haute Bretagne, 1987  
L'Ecole nationale des Ponts et chaussées, 1988  
L'université Paris VII, avril 1988  
L'université P. Valéry - Montpellier III, 1988  
L'université de Savoie, 1988  
L'université Claude Bernard - Lyon I, 1988  
L'université Paris VIII - Vincennes à Saint-Denis, 1988  
L'université de Provence - Aix-Marseille I, 1988  
L'université de Technologie de Compiègne, 1989  
L'université Paris Sud - Paris XI, 1989  
La Géographie dans les universités françaises : une évaluation thématique, 1989  
L'université de La Réunion, 1989  
L'université Lumière Lyon II, 1989  
L'université Jean Monnet - Saint-Etienne, 1989  
L'université Rennes I, 1989  
L'université du Maine, Le Mans, 1989  
L'Ecole normale supérieure, 1990  
L'université Ch. de Gaulle - Lille III, 1990  
L'université Paris XII - Val de Marne, 1990  
L'université J.Fourier - Grenoble I, 1991  
L'Ecole supérieure de commerce de Dijon, 1991  
L'université Strasbourg II, 1991  
L'université de Nantes, 1991  
L'Ecole nationale supérieure de mécanique de Nantes, 1991  
L'université de Reims, 1991  
L'université des Antilles et de la Guyane, 1991  
L'université d'Avignon et des Pays de Vaucluse, 1991  
L'Institut national polytechnique de Grenoble, 1991  
L'Ecole française d'Athènes, 1991  
L'université de Bretagne occidentale - Brest, 1991  
L'université de Caen - Basse Normandie, 1991  
L'université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis, 1991  
L'Institut des sciences de la matière et du rayonnement - Caen, 1991  
L'université de Rouen, 1991  
L'université de la Sorbonne nouvelle - Paris III, 1991  
L'Institut national des langues et civilisations orientales, 1991  
L'université Paris X, 1991  
L'Institut national des sciences appliquées de Rouen, 1991  
L'université de Toulon et du Var, 1992  
L'université Montpellier I, 1992  
L'université des sciences et technologies de Lille I, 1992  
L'université de Nice, 1992  
L'Ecole des Chartes, 1992  
L'université du Havre, mai 1992  
L'Observatoire de la Côte d'Azur, 1992  
L'Institut national polytechnique de Lorraine, 1992

L'université Michel de Montaigne - Bordeaux III, 1992

L'université Jean Moulin - Lyon III, 1992

L'université de Picardie-Jules Verne - Amiens, 1992

L'Ecole nationale vétérinaire d'Alfort, 1992

Les Ecoles d'architecture de Paris-Belleville et de Grenoble, 1992

Le Groupe ESC Nantes-Atlantique, 1992

L'université Toulouse - Le Mirail, 1992

L'université Nancy I, 1992

Le Conservatoire national des Arts et métiers, 1993

L'université Bordeaux I, 1993

Les Sciences de l'information et de la communication, 1993

L'université René Descartes - Paris V, 1993

L'université de Haute Alsace et l'ENS de Chimie de Mulhouse, 1993

L'université Pierre Mendès France - Grenoble II, 1993

L'université Paris IX - Dauphine, juin 1993

L'université de Metz, 1993

L'université d'Orléans, 1993

L'université de Franche-Comté, 1993

L'Ecole nationale supérieure de chimie de Montpellier, 1993

L'université Robert Schuman - Strasbourg III, 1993

L'université des Sciences et Techniques du Languedoc - Montpellier II, 1993

L'université de Perpignan, 1993

L'université de Poitiers et l'ENSMA, 1994

L'université François Rabelais - Tours, 1994

L'université d'Aix-Marseille II, 1994

L'université Paris XIII - Paris Nord, 1994

## **Autres publications**

Recherche et Universités, Le Débat, n° 43, janvier-mars 1987, Gallimard

Où va l'Université ?, (rapport annuel) Gallimard, 1987

Rapport au Président de la République, 1988

Priorités pour l'Université, (rapport 1985-1989), La Documentation Française, 1989

Rapport au Président de la République, 1990

L'enseignement supérieur de masse, 1990

Universités : les chances de l'ouverture, (rapport annuel), La Documentation Française, 1991

Rapport au Président de la République, 1992

Universités : la recherche des équilibres, (rapport 1989-1993), La Documentation Française, 1993

Les enseignants du supérieur, 1993

Bulletin du CNE, Numéros 1 à 17

**COMITE NATIONAL D'EVALUATION  
1993 - 1995**

René MORNEX, président

Jean-Marie VINCENS, vice-président

Jean ANDRIEU

Pierre GILSON

Claude CAMBUS

Raymond LEGEAIS

Yves CHAIGNEAU

Maurice MAURIN

François DAGOGNET

Jean-Marie MAYEUR

Jean DIDIER

Bernard MENASSEYRE

Henri DURANTON

Marcel PINET

Robert FLAMANT

Jean RICHARD

*Secrétaire général*

*Consultant du Comité*

André STAROPOLI

Jean YOCCOZ

Directeur de la publication : René Mornex  
Edition-Diffusion : Françoise Massit-Folléa